CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 24 mai 2019

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures cinquante sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Annie CHAMBERAUD a donné pouvoir à M. Bertrand LABAR, Mme Agnès GUILLEMOT à M. Jean-Luc LEGER, M. Eric JEANSANNETAS à Mme Pauline CAZIER et Mme Marinette JOUANNETAUD à M. Jean-Jacques LOZACH.

Par ailleurs, avant de nous rejoindre, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN et Mme Marie-France GALBRUN à M. Etienne LEJEUNE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La séance est ouverte.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous informe qu'un correctif au rapport n°CD2019-05/5/21 concernant l'accord-cadre de partenariat 2019-2021 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne vous a été remis sur table. Ce correctif remplace le dossier qui vous a été préalablement transmis.

DEPÔTS DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Un certain nombre de vœux et de motions ont été déposés. Il va vous en être donné lecture par leurs auteurs et je propose qu'ils soient présentés en fonction des commissions qui auront à en connaître.

La deuxième commission aura à examiner un vœu et une motion d'urgence.

Groupement hospitalier de Territoire départemental

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du Groupe de la Majorité

Mme BUNLON. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant que les 6 établissements hospitaliers de la Creuse sont intégrés à un groupement à l'échelle de l'ex-Région Limousin regroupant 18 établissements ;

« Considérant qu'aucun autre GHT en Nouvelle-Aquitaine n'a une ampleur supérieure à l'échelle d'un département, ce qui fait du GHT Limousin le plus étendu des GHT de Nouvelle-Aquitaine et donc celui aux prises de décisions les plus éloignées des particularités locales des établissements ;

« Considérant que le rapport intermédiaire de mai 2015 de la Mission GHT initiée par le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes avait conduit à la conclusion "qu'il ne paraît pas raisonnable de constituer des GHT entre établissements distants de plus d'une heure de trajet" et "qu'au-delà de la distance séparant les établissements de santé, il paraît indispensable de veiller à ne pas regrouper dans un GHT un trop grand nombre d'établissements. En effet, les modalités de fonctionnement et de gouvernance appellent à un collectif resserré." ;

« Considérant que ces conclusions listées par le rapport comme les clés de la réussite d'un GHT ne sont, en définitive, pas respectées ;

« Considérant que ce Groupement contraint amène à l'incapacité pour les acteurs économiques locaux à répondre aux marchés d'une telle ampleur ;

« Considérant que cela conduira à des aberrations tant écologiques qu'économiques de faire intervenir un même prestataire de services sur des centres hospitaliers distants de près de 2h30 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande au Directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Michel Laforcade, que soit mis en place un GHT d'ampleur départementale à l'image de ce qui se fait sur le reste de la Région afin que des aberrations comme l'intervention d'une entreprise de Côte-d'Or en remplacement d'une entreprise creusoise pour la désinfection des établissements de santé du secteur ne se reproduisent pas. »

Avenir de l'hôpital de GUERET

Motion d'urgence déposée par Mme Armelle MARTIN,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme MARTIN. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Considérant la situation budgétaire de l'hôpital de GUERET – déficit de plus de 6 M€ –, l'impact financier de ses difficultés de recrutement de médecins, le climat d'épuisement et la dégradation des conditions de travail auxquels les soignants sont confrontés ;

« Considérant l'annonce récente par l'Agence régionale de Santé d'un projet de suppression de 53 lits dans cet hôpital, que cette éventualité suscite l'inquiétude et incompréhension et entraînerait une baisse de la qualité de la prise en charge sanitaire de la population ;

« Considérant que les projets de mutualisations tous azimuts avec des structures privées suscitent la crainte légitime d'une dévitalisation progressive et d'un démantèlement du service public hospitalier creusois, contraires à l'esprit du "Plan d'actions de santé spécifique à la Creuse" de l'ARS et aux ambitions d'attractivité du Plan Particulier pour la Creuse ;

« Considérant que le projet de loi Darmanin concernant les trois fonctions publiques renforce les vives inquiétudes d'une mise en insécurité et d'une précarisation générale des personnels ;

« Considérant que l'attractivité et le développement d'un territoire dépendent en grande partie de la qualité de sa couverture sanitaire et des réponses apportées aux besoins spécifiques de la population et des agents de la fonction publique hospitalière ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à Mme la Ministre de la Santé la mise en œuvre pour la Creuse d'un véritable "plan santé hôpital" à même de répondre rapidement aux problématiques des structures hospitalières de ce département. »

Mme LA PRESIDENTE. – La troisième commission aura à examiner un vœu et une motion.

Expérimentation d'une hiérarchie unique pour les agents techniques des collèges

Vœu déposé par Mme Catherine DEFEMME,
au nom du Groupe de la Majorité

Mme DEFEMME. – Ce vœu est ainsi libellé :

« Considérant que la double hiérarchie sur les agents techniques des collèges ne permet pas un fonctionnement optimal et peut occasionner un ralentissement dans le processus de prise de décision, ainsi que dans le délai d'exécution ;

« Considérant que cette double hiérarchie entraîne une ambiguïté de rôle au sein des équipes ;

« Considérant qu'elle peut être un frein au sentiment d'appartenance des agents et une difficulté dans la gestion des ressources humaines ;

« Considérant qu'il est essentiel à la bonne marche des services que l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle soient en lien ou fusionnées ;

« Considérant que la redynamisation de nos territoires, qui aura *a fortiori* pour effet de réduire la fracture sociale entre les agents, passe tout d'abord par la redynamisation de nos collèges afin d'apporter une meilleure qualité de vie au travail des agents techniques territoriaux ;

« Considérant que le service rendu aux élèves et aux personnels éducatifs en serait encore plus efficient ;

« Le Conseil départemental de la Creuse réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à M. le Ministre de l'Education et de la Jeunesse, M. Jean-Michel Blanquer, qu'à titre expérimental, la Creuse devienne le premier département à obtenir l'autorité fonctionnelle et hiérarchique sur les agents techniques des collèges. »

Nécessité de renforcer les aides territoriales au développement du sport

Motion présentée par Mme Isabelle PENICAUD,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme PENICAUD. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant la baisse du budget alloué au sport dans les dernières lois de finances et la remise en cause de 1 600 postes – cadres techniques sportifs – du ministère des sports ;

« Considérant que faute de crédits suffisants, le Centre national pour le Développement du Sport, le CNDS, a dû diminuer parfois de moitié ses aides territoriales, que ces baisses de financement affectent les fédérations et le mouvement sportif et compromettent de nombreuses actions locales ;

« Considérant que le CNDS serait supprimé en 2019 et remplacé par une « agence du sport » aux financements et aux contours non clarifiés, alors même qu'à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, notre pays devrait promouvoir la pratique du sport et engager une véritable dynamique territoriale d'émulation à tous les niveaux ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à Mme la Ministre des Sports que la politique sportive prenne en compte les attentes des territoires, notamment celle d'un renforcement des appuis au mouvement sportif, aux collectivités territoriales, aux associations et aux clubs locaux qui œuvrent pour le développement du sport pour tous. »

Mme LA PRESIDENTE. – La quatrième commission aura à examiner deux vœux.

Accélération des investissements sur la ligne POLT

Vœu déposé par M. Jérémie SAUTY,
au nom du Groupe de la Majorité

M. SAUTY. – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant que la ligne POLT constitue un axe stratégique qui dessert directement et indirectement un sixième du territoire national ;

« Considérant que l'Association Urgence Ligne POLT a démontré qu'une première phase de modernisation de cette ligne permettrait un gain de temps de 20 minutes sur le Paris-Limoges et de 34 minutes sur un Paris-Toulouse, pour un coût de 350 M€ ;

« Considérant que les acteurs de cette opération de modernisation n'ont pas trouvé d'accord de financement ;

« Considérant que les 300 kilomètres de la voie ferrée Sud Europe Atlantique permettent, depuis le 2 juillet 2017, de relier Paris à Bordeaux en 2 heures au lieu de 3 heures 13, pour un coût total de 9 Md€ ;

« Considérant que chaque minute gagnée entre la cité girondine et la capitale a coûté 123 M€ ;

« Considérant que chaque minute gagnée sur l'intégralité de la ligne POLT selon le plan de modernisation précité serait 12 fois moins coûteuse que celle de l'axe Paris-Bordeaux ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à Mme la Ministre des Transports, Mme Elisabeth Borne, de trouver un accord de financement pour opérer les travaux de modernisation sur la ligne POLT. »

Accélération des travaux de couverture téléphonique dans le département de la Creuse

Vœu présenté par M. Jérémie SAUTY,
au nom du Groupe de la Majorité

M. SAUTY. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant l'importance stratégique que revêt la téléphonie mobile dans notre département en matière de développement économique et démographique ;

« Considérant que trois communes classées en "zone blanche", CHARRON, CHAMBONCHARD et JANAILLAT, depuis 2015 sont toujours en attente de l'installation de pylônes téléphoniques ;

« Considérant que de nombreuses zones grises subsistent dans le Département, et particulièrement dans le sud et l'est de la Creuse ;

« Considérant la longue attente subie par les administrés qui ne peuvent toujours pas profiter de ce service pourtant essentiel à la vie d'une commune ;

« Considérant l'accord – New deal – conclu entre l'Etat et les opérateurs qui prévoit de construire 5 000 sites sur le territoire pour résoudre ces problèmes de couverture téléphonique d'ici à 2022 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande M. le Secrétaire d'Etat chargé du Numérique, M. Cédric O, de continuer de soutenir les projets visant à résorber le manque de couverture téléphonique, en déclinant un calendrier précis du déploiement des sites sélectionnés et d'y associer pleinement les maires des communes concernées. »

Mme LA PRESIDENTE. – La cinquième commission aura à examiner deux vœux et deux motions d'urgence.

Accueil de fonctionnaires des ministères parisiens en Creuse

Vœu déposé par M. Franck FOULON,
au nom du Groupe de la Majorité

M. FOULON. – Ce vœu est ainsi libellé :

« Considérant l'annonce faite par le Ministre de l'Action et des Comptes publics de redéployer des fonctionnaires basés à Paris en régions ;

« Considérant l'actuelle mise en place d'un plan particulier en Creuse visant à créer des leviers d'essor économique et démographique duplicables dans les autres départements les plus ruraux ;

« Considérant que les fractures démographiques qu'a connues le département de la Creuse lors des exodes ruraux et des deux guerres mondiales ont initié une décroissance démographique et économique continue qui ne peut être inversée que par une action majeure dans l'un de ces deux domaines ;

« Considérant que la saturation des grandes métropoles, au même titre que la trop faible densité de population en territoires ruraux, entraîne des difficultés d'accès aux services publics comme les établissements médico-sociaux ;

« Considérant que l'installation et l'accompagnement par l'Etat de fonctionnaires accompagnés de leurs familles aura pour effet "boule de neige" de dynamiser le secteur privé local et qu'il s'agirait donc d'un investissement prolifique à moyen terme pour l'Etat comme pour les territoires ruraux ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande au Gouvernement de mettre en œuvre la promesse du Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, de redéployer 3 000 fonctionnaires en régions d'ici à la fin du quinquennat, en favorisant les territoires les plus en demande d'emplois nouveaux afin de créer une dynamique en dehors des grandes métropoles et de maintenir la population déjà présente. »

Dissolution de l'échelon intercommunal

Vœu présenté par M. Laurent DAULNY,
au nom du Groupe de la Majorité

M. DAULNY. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont un frein aux capacités d'investissement des communes ;

« Considérant que la volonté actuelle de fusion et d'agrandissement des communes rendront *de facto* les EPCI obsolètes ;

« Considérant les difficultés rencontrées par les EPCI pour obtenir et maintenir des finances saines en concertation avec l'ensemble des élus qui les composent ;

« Considérant que la simplification commencera par la suppression du millefeuille territorial, principale raison du découragement de nombreux élus locaux ne souhaitant pas reconduire leurs mandats ;

« Considérant que les départements et, plus tard, les grandes communes seront les garants des compétences nécessaires au développement des bassins de vie ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à Mme la Ministre chargée des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, une concertation entre l'Etat et l'ensemble des collectivités pour qu'elles

soient simplifiées, en supprimant un échelon dont les difficultés de mise en place et l'obsolescence programmée appellent à repenser l'existence. »

Mme LA PRESIDENTE. – C'est un vœu militant, me semble-t-il, mais empreint de réalité pour vous, monsieur DAULNY ! *(Sourires.)*

Nécessité de mesures de sauvegarde des crédits Leader

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Considérant que le dispositif européen "Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale", Leader, finance des projets dans 340 territoires de France métropolitaine et d'outre-mer, qu'il s'agit d'un levier essentiel pour développer et diversifier les activités rurales en matière d'agriculture, de tourisme, d'innovation ou d'économie sociale et solidaire ;

« Considérant que selon les chiffres de l'Agence de Service et de Paiement, l'ASP, en date du 18 mars 2019, seuls 10 % des fonds ont été programmés et 5,5 % payés. Ainsi, la France se situe, avec la Slovaquie, en dernière position en matière d'utilisation de ces crédits ;

« Considérant que sur les 687 M€ alloués à notre pays sur la période 2014-2020, 38 M€ ont été versés. Cette sous-consommation est due tant à des retards accumulés au niveau de l'ASP qu'à la complexité du montage et du suivi de dossiers nécessitant une véritable expertise dans l'ingénierie de projets au niveau des groupes d'action locale, GAL. Cette situation oblige parfois des porteurs de projets à faire l'avance des fonds, ce que de nombreuses petites structures associatives sont dans l'incapacité de faire. Il en résulte des retards préjudiciables ou des difficultés de trésorerie pouvant se révéler fatales ;

« Considérant qu'en 2013, la France avait restitué 1,2 Md€ d'aides européennes non utilisées – procédure du dégagement d'office ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à M. le Premier ministre qu'avant la prochaine programmation pluriannuelle, l'Etat s'engage pleinement afin que des mesures de simplification des procédures et d'aide à l'ingénierie locale soient mises en œuvre, mesures indispensables pour amplifier la dynamique de gestion et de paiement des fonds Leader, essentiels au développement des territoires ruraux,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture de tout mettre en œuvre pour obtenir un report à 2023 du délai de règlement des projets en cours de programmation et une simplification des procédures afin d'optimiser la consommation des fonds européens. »

Nécessité de préserver le service public postal à SAINTE-FEYRE
et dans tout le département de la Creuse

Motion d'urgence présentée par M. Guy AVIZOU et Mme Isabelle PENICAUD,
au nom du Groupe de la Gauche

M. AVIZOU. – Cette motion d'urgence est ainsi libellée :

« Considérant que la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales a transformé La Poste en société anonyme, que le législateur a toutefois confirmé les quatre missions de service public confiées à l'entreprise : le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, la contribution à l'aménagement du territoire et l'accessibilité bancaire ;

« Considérant qu'une part grandissante de ces missions n'est plus remplie, La Poste se retirant de nombreux territoires : le nombre de bureaux de poste de plein exercice a été divisé par deux depuis 2005 – de 14 000 à 7 000 –, avec l'objectif de tomber à moins de 3 500 bureaux à l'issue des quatre prochaines années ;

« Considérant que très récemment, La Poste a brusquement décidé de réduire de moitié l'ouverture de l'agence de SAINTE-FEYRE à compter du 1er octobre 2019. Cette mesure risque d'être le prélude à une fermeture dont l'impact serait désastreux sur tout un bassin de vie déjà touché par la dégradation de la distribution du courrier ;

« Considérant que le 25 avril dernier, en conclusion du "grand débat national", le Président de la République a présenté une série de mesures afin d'apporter des réponses aux préoccupations des Français, parmi lesquelles le profond sentiment d'abandon et d'injustice territoriale, et le besoin grandissant d'accès à des services de proximité ; que bon nombre de citoyens français ont fait part de leur difficulté d'accès dans de bonnes conditions aux services publics nécessaires et indispensables dans leur vie quotidienne ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à M. le Ministre de l'Economie et des Finances représentant l'Etat actionnaire au sein du groupe La Poste et autorité de tutelle des activités postales :

- qu'une réponse pérenne soit apportée à la situation exposée concernant la commune de SAINTE-FEYRE et donc que le service public postal y soit maintenu avec une amplitude horaire répondant aux besoins de l'ensemble des usagers ;
- que l'Observatoire national de la présence postale, chargé de veiller à la bonne exécution par La Poste de ses missions de service public, mette en place un suivi spécifique de la situation dans le département de la Creuse. »

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ces productions riches qui reflètent nombre d'inquiétudes partagées par les habitants et les élus de notre département.

J'invite les commissions à se réunir avant la reprise de nos travaux de l'après-midi afin de débattre du contenu de ces vœux et motions.

ALLOCUTION DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs les Vice-présidents, mesdames, messieurs, je voudrais ce matin débuter notre séance en souhaitant la bienvenue à notre Secrétaire général Philippe BOMBARDIER que certains d'entre vous ont d'ailleurs déjà croisé ou rencontré. A compter du 1er juin prochain, donc dans quelques jours, ce dernier occupera le poste de Directeur général des Services du Conseil départemental. Arrivé dans notre collectivité en mars dernier, il a depuis lors assuré l'intérim et piloté notre administration.

L'an dernier, lors de notre plénière consacrée, comme aujourd'hui, à l'examen du compte administratif, je débutais mes propos liminaires en revenant sur le début de mandat du Président Emmanuel Macron. Souvenez-vous, à l'annonce du contrat dit de Cahors et du peu de place laissée aux départements pour une vraie contractualisation avec l'Etat, cette deuxième année d'exercice pour le Gouvernement semblait s'engager sur le même rythme effréné de réformes, s'affranchissant de tout ancrage local, voire de toute adhésion citoyenne.

Le sentiment unanime partagé par les collectivités était celui d'une recentralisation du pouvoir, d'une unilatéralité des décisions, semant désarroi et incompréhension au sein des territoires, mépris et colère chez les citoyens. Tous les ingrédients étaient alors présents pour déclencher une crise sociale, une contestation citoyenne inédite, en semant partout en France un climat quasi-révolutionnaire avec le mouvement des Gilets jaunes qui perdure depuis l'automne dernier malgré les annonces et les premières mesures prises par le Président et la tenue d'un Grand débat national.

Le 21 février dernier, le Président conviait à l'Elysée les Présidents de Conseils départementaux. Ayant pu m'exprimer, j'ai particulièrement insisté sur la difficulté rencontrée dans les départements ruraux, le manque de présence et d'accompagnement de l'Etat, notamment pour nos intercommunalités fragilisées, nous le savons, après la vague de fusions forcées et contraintes, ces territoires étant, *de facto*, trop peu opérants à ces échelles pour s'engager dans des visions stratégiques de développement durable.

A la proposition qu'il nous avait soumise de faire de la Creuse un nouveau modèle de développement local, alliant innovation et expérimentation dans l'hyper-ruralité, si le modèle d'un SCOT rural à l'échelle départementale lui a paru pertinent, ce dont nous avons aussi besoin, c'est d'une relation de confiance et d'un Etat moins prescripteur et plus accompagnateur.

Avec notre Plan particulier, nous avons démontré que, tous ensemble, nous pouvons co-construire un projet global : l'Etat, la Région, le Conseil départemental, les EPCI, les

communes, les consulaires. Le Premier ministre et la Ministre de la Cohésion des Territoires sont donc venus à FELLETIN apposer leur signature, actant 80 M€ d'engagement de l'Etat à notre Plan particulier pour la Creuse, aux côtés du Président de la Région qui annonçait, dans le même temps, 40 M€ pour la rénovation du lycée des métiers du bâtiment de FELLETIN, lycée emblématique dans notre département.

Le sujet de l'ingénierie de projets n'en demeure pas moins sans réponse à ce jour. Alors que le Gouvernement s'engageait dans la mise en place d'une nouvelle agence, l'ANCT, le texte de loi semble avoir beaucoup de mal à avancer. Nos territoires souffrent à l'évidence de cette désaffection de l'Etat en ces domaines.

Notre Conseil départemental, rappelons-le, met à disposition nombre d'accompagnements pour les différents projets communaux et intercommunaux, que ce soit par les trois agences spécifiquement dédiées aux territoires sous le pilotage d'Eric MATHÉ, la Conservation du patrimoine, la Bibliothèque départementale, les Services Sports, Tourisme, le Pôle social, avec en accompagnement l'enfance et la famille, ou sur des volets beaucoup plus techniques, comme l'équipe « Eau – Assainissement », avec, dernièrement, le recrutement d'un nouveau Directeur de l'Environnement, M. Philippe MONCAUT.

De nouvelles réponses aux besoins des élus et des habitants, nous en avons apporté dès 2016 avec Patrice M. MORANÇAIS qui a porté la politique habitat. Cette politique se verra confortée l'an prochain dans une structuration contractuelle, mais multipartenariale : un GIP Habitat. Ce dernier pourrait même préfigurer le portage de compétences à venir dans ce domaine, alors que l'on parle déjà d'un acte III de décentralisation. Merci pour ce sens de l'anticipation, monsieur M. MORANÇAIS !

L'an dernier, Nicolas SIMONNET a initié la mise en place d'une Agence départementale d'ingénierie qui, pour les communes, pallie l'arrêt des instructions des certificats d'urbanisme et permis de construire par la Direction départementale des Territoires. Je sais que, lui aussi, travaille à de nouvelles perspectives, toujours en adéquation avec les élus et leurs besoins.

Je veux aussi saluer Hélène FAIVRE qui a su déployer une ingénierie essentielle et indispensable auprès des intercommunalités, avec l'accompagnement du Directeur de DORSAL, pour la faisabilité à un horizon désormais très proche, 2024, pour un « 100 % fibre » dans notre département.

On parle là de l'avenir de la Creuse, de ses possibilités d'accueillir demain de nouveaux habitants et de nouveaux emplois. Si c'est la priorité parmi toutes les autres, par un travail considérable et fastidieux Mme FAIVRE a su aussi anticiper sur des réalités concrètes, celles du financement. C'est avec beaucoup d'halant qu'elle réserve des moyens budgétaires du Conseil départemental afin d'aider les territoires fragiles, avec une avance remboursable que nous leur proposons.

Je tiens à vous dire ainsi, chers collègues, au travers de ces quelques exemples, que depuis 2015, nous sommes en phase avec les orientations que nous nous étions fixées, tout en ayant eu la sagesse de donner les moyens financiers à notre collectivité de faire et

d'accompagner le développement de notre territoire creusois. Je pense que M. GAUDIN vous le confirmera à l'examen du compte administratif 2018.

Je ne peux que vous dire combien je suis satisfaite du travail rigoureux accompli et des résultats probants nullement contestables, auxquels nombre d'élus creusois rêveraient, me confient-ils.

Faire avec, ne pas faire sans, ne pas faire contre… Voici, telle une maxime, les enseignements qu'il faut savoir tirer de notre époque. C'est probablement l'un des enseignements en ces mois de troubles et d'injonctions qu'aura retenu le Président de la République !

Si les gouvernements successifs nous considéraient uniquement comme des dispendieux et des irresponsables, l'un baissant nos recettes, s'agissant d'une amputation de 6 M€ pour le département de la Creuse au titre de sa DGF, l'autre limitant nos dépenses, il semblerait désormais que le mot d'ordre donné soit de concerter et de travailler avec les départements, en particulier, premiers acteurs des solidarités sur nombre de projets de loi à venir.

Pardonnez-moi, mais pour la petite histoire, puis-je dire que seul notre Premier ministre semble avoir encore un peu de mal et s'il revient avec une amertume clairement affichée sur toute dérogation aux 80 km/heure, mesure, nous le savons, des plus impopulaires qui a été identifiée dans les territoires ruraux comme un déclencheur de la crise des Gilets jaunes, il déclare : « *Je suis prêt à laisser aux départements la responsabilité*. » Je vous rassure, ce sera dans la concertation avec la Préfecture de la Creuse, la gendarmerie, mais aussi les élus locaux que nous proposerons, comme nous l'avons déjà fait, un réseau dérogatoire à 90 km/heure. Nos responsabilités, je l'ai dit aux radios nationales, nous les assumons 24 heures sur 24, et souvent d'ailleurs, chers collègues, pour le compte de l'Etat lorsque, par exemple, nous accueillons des mineurs étrangers.

Le Président de la République parle donc d'un acte III de la décentralisation. C'est donc maintenant plus que jamais qu'il faut faire partager aux membres du Gouvernement le travail que nous réalisons dans nos territoires, les innovations et les expérimentations dont nous sommes à l'initiative.

Quant à travailler avec l'Etat, j'ai la chance de pouvoir, avec l'Assemblée des Départements de France, participer à de nombreuses rencontres et j'ai pu dernièrement participer à une réunion avec Mme Dubos, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Santé et des Solidarité, et M. Olivier Noblecourt, délégué interministériel de prévention à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Nos avis sont requis dans le cadre des travaux qui seront présentés au Parlement à l'automne prochain dans le futur projet de loi relatif à la mise en place du RUA, le Revenu universel d'activité, et du SPI, le Service public de l'insertion.

Ici, notre travail, en réponse à ces stratégies, sera bientôt déposé, qu'il s'agisse des appels à projets « 100 % inclusion », du Plan Pauvreté Retour à l'Emploi ou de l'e-inclusion numérique dans le cadre d'un consortium d'acteurs que nous avons rassemblés, dont les intercommunalités de ce département, et je les en remercie.

J'ai également participé à une rencontre avec le Ministre d'Etat en charge de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, François de Rugy, pour partager notre vision des écueils de la loi NOTRe et de la spécificité induite des collectivités dans leurs compétences. En effet, dans les départements hyper-ruraux, les questions d'énergie, dont les énergies renouvelables bien sûr, de mobilité, d'habitat, de préservation et de sécurisation de la ressource en eau, de GEMAPI semblent devoir être portées à l'échelle départementale, si ce n'est, d'ailleurs à l'échelle interdépartementale. Thierry GAILLARD va étudier prochainement la faisabilité d'un contrat de transition énergétique en Creuse dès que le schéma tant attendu de la préservation de la ressource en eau sera abouti. C'est aussi dans ce contexte d'ailleurs que le Conseil départemental est sollicité sur la définition du périmètre d'un futur SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, sur le bassin versant de la Creuse. Ces outils nous permettront de promouvoir la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau. Chers élus, nous savons que cet objectif sous-tend la pérennité des financements accordés par les Agences de l'eau pour les projets d'investissement des syndicats et autres structures.

Avec Laurent DAULNY, nous allons prochainement rencontrer le Ministre Jean-Michel Blanquer, pour évoquer notre projet concernant la création de nouveaux espaces d'apprentissage des sciences dans le Département, avec le partenariat de Canopé.

La visite du Ministre du Budget, Gérald Darmanin, le 21 mars dernier, si je comprends bien, n'a pas vraiment répondu aux attentes des élus creusois en matière d'organisation présentielle du Trésor public. Là au moins, nous sommes conduits à penser qu'une déconcentration des services de l'Etat et, notamment, du Ministère des Finances en Creuse était possible. Vous imaginez donc que c'est par un courrier des plus polis et très officiel que j'ai immédiatement proposé des espaces, propriétés du Conseil départemental, en capacité d'accueillir autant de fonctionnaires qu'il le souhaitera.

Une nouvelle Préfète de Région, Mme Buccio, a été récemment nommée en Nouvelle-Aquitaine. C'est à l'occasion d'un rendez-vous à Bordeaux, le 30 mars dernier, que j'ai pu lui présenter notre département, notre collectivité et nos projets. L'objectif recherché est avant tout de solliciter le fléchage de la part de la nouvelle dotation DSID, en lieu et place de l'ex-DGE. J'ai insisté, bien évidemment, sur la question des infrastructures routières dans le sud du Département, qui, pour moi, demeure le premier enjeu afin de soutenir l'économie de cette partie de la Creuse.

Concernant nos autres projets, le nouveau Centre culturel Jean Lurçat, le projet de chantier démonstrateur à l'Etang des Landes pour aménager la longère et de nouveaux espaces afin d'accueillir les personnes en situation de dépendance, elle nous a félicités pour les méthodes employées, s'agissant en l'occurrence du schéma des usages participatifs. Cela me permet de vous indiquer que débutera prochainement la mission, confiée après appel d'offre lancé avec mon accord et portée par la Préfecture de la Creuse, d'élaboration du Schéma départemental d'amélioration d'accès aux services au public.

Souvenez-vous, nous avions jugé de façon unanime qu'il n'était pas de notre ressort mais bien de celui de l'Etat de déterminer là où disparaissaient les services publics ou au public, tels que les bureaux de poste et les trésoreries – je reviens là, monsieur AVIZOU sur votre vœu –, que des MSAP viendraient en supplétif. Cependant, je vous l'avoue, devant la

dématérialisation des services, des procédures et d'accès aux droits ou dans le cadre de notre candidature à l'e-inclusion, j'ai dû revenir sur notre décision commune. Cela a fait l'objet d'une décision en Commission permanente et notre collectivité est engagée dans ce processus auprès de la Préfecture.

J'ai cependant souhaité mettre l'accent sur le volet « usages du numérique ». Je souhaite aussi un copilotage des intercommunalités et des ateliers citoyens participatifs. L'équipe qui a été retenue était celle, vous vous en doutez, qui avait le plus de compétences et d'expérience dans ces domaines.

Nous entendons travailler avec l'Etat, mais aussi avec la Région.

Chers collègues, alors que le projet de SRADDET était présenté lors de la récente séance plénière du Conseil régional, je vous rappelle aussi que nous avions adopté à l'unanimité une contribution le 18 mai 2018. Faut-il dire une nouvelle fois combien nous insistions sur la place prépondérante de la mobilité routière dans notre département et l'enjeu que le réseau représente ? De nombreuses réunions techniques autour des contributions des territoires se sont déroulées depuis, mais c'est lors d'un déjeuner de travail, auquel Franck FOULON me représentait, que le Président Rousset a fermement rappelé au Présidents de départements que s'ils concédaient à inscrire un réseau routier d'intérêt régional, « *jamais il ne mettrait un euro sur les routes départementales* ». Fin de la discussion ! Monsieur FOULON, ai-je bien retranscrit les propos du Président ? Vous nous le direz tout à l'heure…

Si le Président Rousset sait combien mon avis diverge du sien sur le sujet des aménagements routiers – nous ne manquons jamais de l'évoquer lors de nos rencontres –, je veux tout de même saluer l'engagement financier important de la Région sur le déploiement de la fibre en Creuse.

Autre sujet, sur lequel nous sommes partenaires avec la Région : la Cité de la Tapisserie à AUBUSSON. J'ai souhaité, alors que le projet d'agrandissement des espaces semblait déjà décidé, que les choses soient remises dans le bon ordre et qu'il soit répondu en premier lieu à la question du déficit de fonctionnement du syndicat mixte. Ni la Région ni le Département ne souhaitent cacher les miettes sous le tapis et arriver à des situations financières telles que nous les avons connues au Syndicat mixte du Lac de Vassivière. Nous avons donc recruté, la Région et le Département via la Cité, des consultants qui vont nous proposer une stratégie juridique pour améliorer le portage de la structure et une stratégie financière afin de stabiliser la Cité sur le long terme.

Autre sujet – peut-être moins crucial mais tout de même…–, nous ajoutons dans la décision modificative 50 000 € sur la ligne budgétaire « Aides aux manifestations culturelles ou sportives » devant, il faut le dire, une recrudescence de demandes qui nous arrivent, alors que la Région vient de réduire, voire de supprimer certaines attributions à des associations creusoises.

Travailler avec les intercommunalités et les communes, quoi de plus naturel ! S'il est aisé, en effet, de reprendre quelques chiffres, nous pourrions afficher, depuis 2015 et jusqu'à ce jour, 13,6 M€ d'aides en faveur des intercommunalités et des communes, accompagnement et ingénierie comptabilisés, bien sûr !

Mais je voudrais plutôt souligner l'intérêt et les enjeux que nous avons partagés en bonne intelligence : « le faire avec ». Ces derniers mois nous ont permis de nous rencontrer très souvent afin de partager bon nombre de visions stratégiques. Si l'élaboration des contrats « Boost'ter » a pris plus de temps que je ne l'aurais souhaité, c'est en premier lieu parce que nous avons voulu qu'ils reflètent les besoins des territoires, qu'ils se construisent au rythme des intercommunalités qui, nous le savons, ont vécu et vivent encore pour certaines des moments complexes.

Ces échanges réguliers et nourris entre les agents de développement du Conseil départemental et ceux des intercommunalités ont permis de dégager des priorités partagées et de faire émerger des besoins en équipements structurants, des soutiens aux événements majeurs et de l'ingénierie. Ces contrats, nous vous les présenterons aujourd'hui.

L'enveloppe mobilisable est scindée par territoire mais comporte aussi un volet « financement de postes d'agents de développement » dans chacune des intercommunalités. C'est un choix délibéré de notre part afin de mieux accompagner le développement des territoires.

Nous avons aussi, à ma demande et alors que l'agglomération du Grand Guéret était déjà lauréate en 2018, répondu ensemble à l'appel à projets « Accueillir de nouveaux habitants » dans un délai d'un mois, d'un mois et demi, ce qui s'appelle être agile ! Ce fut un vrai défi que nous nous sommes lancé de nous mobiliser ensemble aussi rapidement. Je remercie Marie-Christine BUNLON qui a bien voulu porter notre candidature lors d'une audition officielle au cours de laquelle elle a défendu brillamment notre projet « Attractivité ». Si nous attendons le résultat de nos candidatures groupées, je parierai qu'il sera concluant. Le Conseil départemental prendrait à sa charge le volet « marketing territorial » et mettrait l'accent sur l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

Cependant, dans toutes ces collaborations, les communes ont été, tout du moins me semble-t-il, moins présentes que nous l'avions envisagé et peu de projets portés par celles-ci sont remontés dans ces contrats. Pourquoi ? En fait, les intercos ne nous apportent pas de réponses précises, mais c'est peut-être en raison des nouveaux périmètres que les communes se sentent moins impliquées dans les projets de développement local. Il se peut alors que nous entamions de nouvelles démarches pour les remettre au cœur du processus contractuel, réaffirmant que notre vision du couple intercommunalités-communes est essentielle.

Vous voyez donc, chers collègues, le temps passe vite, très vite, trop vite. Nous sommes très engagés à la fois dans le quotidien qu'il faut toujours percevoir comme essentiel, mais aussi dans de nombreuses perspectives nouvelles qui s'offrent à nous et à la Creuse. Nous pouvons avoir bon espoir, si nous continuons à être pragmatiques et sérieux dans notre gestion budgétaire – n'est-ce pas, monsieur GAUDIN ? – que la Creuse devienne un territoire tendanciel et que nos efforts conjugués, nos forces vives rassemblées nous emmènent forcément vers un bel avenir.

Alors, en cette avant-veille de scrutin, alors que nous baptisions, lors d'une très émouvante cérémonie, le collège de CHENERAILLES du nom de l'illustre et si européenne

Simone Veil, je rappellerai simplement, pour moi mais pour vous aussi, j'en suis certaine, les enjeux d'une Europe qui demeure la garantie d'une stabilité confortée par une politique économique, sociale, environnementale et territoriale, qui restera solidaire. Merci de votre écoute !

Chers collègues, certains d'entre vous souhaitent-ils intervenir ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, tout d'abord, à notre tour, nous souhaitons la bienvenue au nouveau Secrétaire général, bientôt Directeur général des Services, ainsi qu'au jeune homme que nous avons salué ce matin, et vous nous direz sans doute quel est son rôle.

Madame la Présidente, nous voulons mettre l'accent sur la proposition que vous avez vous-même évoquée et qui a été faite par le Président de la République à l'issue du Grand Débat national, celle d'un nouvel axe de décentralisation.

Le Président de la République entend donc revoir avec l'ensemble des élus concernés qui fait quoi, à quel niveau et avec quels moyens, et se dit prêt à transférer aux échelons locaux les compétences liées aux politiques de la vie quotidienne. Il a notamment précisé, précision qui nous intéresse directement : « *Quand on décide de la politique sociale de la nation, ce n'est pas au moment où l'on vote pour le Conseil départemental. Or aujourd'hui ce sont des compétences des départements. Il y a une perte de repères et de clarté démocratique dans le système tel qu'il fonctionne aujourd'hui.* »

Basée sur le principe de la différenciation territoriale placé au cœur de la révision constitutionnelle sur laquelle le Parlement aura à se prononcer cet été, « *cette réforme*, disait-il, *cet acte de décentralisation devra aboutir pour le premier trimestre 2020* ».

Je crois que nous devons absolument défendre ici ce principe de différenciation des territoires et adapter les règlements aux spécificités locales. Nous le savons bien, nous ici dans la Creuse, en matière d'urbanisme en particulier, considérant cette loi ALUR comme scélérate et mortifère pour notre département.

Nous proposons que notre Conseil départemental s'ajoute aux 12 collectivités qui ont déjà engagé des réflexions sur la thématique de la différenciation. Ces collectivités ont notamment proposé la possible mise en œuvre d'une Agence départementale des Solidarités, réunissant l'ensemble des partenaires concernés et permettant la création d'un dossier social unique pour les usagers qui, souvent, sont perdus dans le maquis des procédures, des guichets, des intervenants. J'ai ici le rapport élaboré par des parlementaires, plus précisément à l'Assemblée nationale, sur des projets d'expérimentation, en particulier en lien avec les départements. Y sont soumises de multiples propositions, à retenir ou pas. Seront-elles possibles ? Je n'en sais rien ! Sont-elles souhaitables ? Je n'en sais rien ! J'en cite quelques-unes au hasard : « *autoriser les EPCI à déléguer la compétence GEMAPI* »,

« *permettre à un département rural d'intervenir encore dans le domaine de l'agriculture* », « *permettre au Conseil départemental d'intervenir dans le foncier économique* », etc.

Dans beaucoup de pays de l'Union européenne, les expériences de différenciation existent, en particulier en Allemagne ou en Suède. En France, la Bretagne est déjà un laboratoire. Le Premier ministre a d'ailleurs signé un contrat d'action publique en ce sens avec le Conseil régional de Bretagne, notamment au titre de la fiscalité.

Il convient effectivement de pousser les murs du droit commun puisque, ici dans notre département, le Plan Particulier pour la Creuse est, non pas une manne financière supplémentaire pour nos territoires, mais un encouragement à devenir un laboratoire. Alors, expérimentons ce droit à la différenciation appelé à être inscrit dans la Constitution.

C'est aussi une façon de dire « stop » aux réformes territoriales venues d'en haut, une respiration pour des élus locaux épuisés par des chamboulements territoriaux à marche forcée qui, faute de concertation, ne fonctionnent pas et découragent nos élus. Il est dit que nombreux sont les maires qui ne souhaitent pas se représenter pour un prochain mandat. Je constate, en effet, une sorte d'épuisement assez précoce en cette fin de mandat de beaucoup d'élus qui ont été décontenancés et déconcertés par la multiplication de réformes mal préparées, à mon avis.

Toutefois, cette nouvelle donne ne doit pas être le « match retour » entre Etat et collectivités qui voudraient retrouver des compétences perdues dans le cadre de la loi NOTRe. Il s'agirait plutôt de réfléchir à ce qui peut, en vertu de la réglementation, être adapté selon les territoires, en matière d'urbanisme par exemple, et de voir comment une compétence pourrait être entièrement entre les mains d'une collectivité. A titre d'exemple, les Conseils régionaux réclament toute la politique de l'emploi. Le Grand Est veut même les routes, un sujet qui nous parle !

Par ailleurs, le mouvement de délocalisation/déconcentration de services est confirmé. Qui gagnera la Creuse ? Suspens ! Pour le 15 juin, chaque ministère devra faire part au Premier ministre au moins de deux propositions de délocalisation de services. L'idée est simple : installer en province, notamment dans les petites villes, tout ce qui peut l'être. Bercy, bien avancé sur ce sujet, a déjà identifié des services de facturation, de publicité foncière, du cadastre ou encore du contrôle fiscal sur pièces. Nous verrons, sur pièces !

Dans le droit-fil de la conférence présidentielle du 25 avril, le Premier ministre appelle chacun à préparer le nouvel acte de décentralisation annoncé. Cela consiste, d'abord, à faire le tri dans les compétences de l'Etat, des opérateurs, des collectivités locales. C'est notamment le cas dans les domaines du développement économique, de l'urbanisme, de la famille et de l'enfance, de la culture. Là aussi, il s'agit de rationaliser, simplifier et mutualiser dans l'objectif de rendre l'action publique plus efficace, avec un chef d'orchestre : le Préfet. Cette démarche s'annonce pour le cœur des prochains mois.

Mais voilà, le dossier de décentralisation est d'une redoutable complexité, chacun s'en doute. L'Etat est souvent mis en face de ses contradictions, s'agissant notamment de la fiction de l'autonomie fiscale ; fiction, en effet, car en l'absence de vraies ressources, ce principe d'autonomie fiscale n'est pas respecté. Pourtant, les textes stipulent : « *Tout transfert de*

compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. » et précisent aussi : « *Toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales est accompagnée de ressources déterminées par la loi.* »

En réalité, dans les faits, les élus locaux constatent que leur capacité à disposer de ressources dont ils maîtrisent l'évolution s'est effondrée. D'ailleurs, la Région n'en a plus. La part des ressources dont les collectivités peuvent fixer l'assiette, le taux ou le tarif ne cesse de se réduire.

Autre paradoxe, la signature des contrats financiers avec les 322 plus importantes collectivités du pays afin de limiter leurs dépenses de fonctionnement porte atteinte, comme il a été dit ici, à la libre administration des collectivités puisqu'il leur est demandé de présenter leurs comptes au préfet.

Un autre paradoxe encore, le transfert du Fonds européen agricole pour le développement rural, le fameux FEADER, s'est avéré compliqué et c'est le moins que l'on puisse dire ! En principe, les Régions gèrent 90 % des crédits. Dans la réalité, l'Etat, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture, conserve la maîtrise d'importants leviers de gestion. La Cour des Comptes déplore un enchevêtrement de compétences. Résultat, fin 2018, la France a seulement engagé 61 % des fonds européens structurels d'investissement qui lui avaient été attribués.

Toutefois, malgré ces paradoxes qu'il convenait tout de même de relever, sur le principe, qui peut ici être contre le fait de clarifier la chaîne des compétences, des financements, des responsabilités, avec une prise de décisions plus près du terrain ? Personne, je présume, mais encore faut-il éclairer le tapis ! Des territoires sont riches et denses, d'autres le sont moins. Il faut trouver les moyens de corriger ces inégalités territoriales, avec peut-être – enfin ! – une décentralisation corrective par rapport à ces déséquilibres.

Luc Rouban, Directeur de recherche au CNRS, avait écrit, voilà trois mois : « *La dimension territoriale de la crise des Gilets jaunes ouvre la seule voie concrète de réforme envisageable, celle d'une refonte de la décentralisation. C'est seulement au niveau local que la démocratie directe ou participative prend tout son sens, dans un contexte bien circonscrit, là où les enjeux sont clairement maîtrisés. Pour ce faire, il faut que le local redevienne un espace de décisions démocratiques et ne soit pas seulement un échelon de gestion où se déclinent les économies budgétaires. C'est la perte de compétences des maires, notamment des maires des petites communes rurales, qui a exaspéré ce sentiment d'impuissance de la part des administrés qui ont vite compris qu'ils n'avaient plus d'interlocuteurs. C'est sans doute la seule vraie réforme qui permettrait de sortir du dialogue impossible entre les Gilets jaunes et le pouvoir.* »

Il faut donc trouver la voie pour un acte III de décentralisation négocié entre l'Etat et les collectivités, revenir à des principes simples, à savoir se poser souvent et toujours les questions suivantes : tout d'abord, quel est l'échelon le plus pertinent pour assumer de telles compétences ? Ensuite, question simple – sans dire que la réponse est simple à apporter – qui mérite d'être rappelée : quels moyens sont accordés pour assumer les transferts de compétences, en évacuant ce qui mine la confiance, le reste à charge des collectivités ? Nous savons bien,

nous, Conseillers départementaux, ce que cela signifie, en particulier au titre des 3 allocations individuelles de solidarité.

Il peut exister une décentralisation heureuse. J'en veux pour preuve un récent exemple local : les 46,4 M€ mis sur la table par la Région Nouvelle-Aquitaine au profit du lycée des métiers du bâtiment de FELLETIN et son inscription dans la dynamique des travaux de restauration de Notre-Dame. Oui, les Régions ont fait la démonstration qu'elles géraient bien leurs lycées.

Enfin, pour conclure, je tiens, moi aussi, à évoquer les élections européennes de dimanche prochain. Il est prédit une forte abstention à l'issue d'une élection sans campagne. Il est vrai que cette abstention est traditionnellement élevée pour ce type de scrutin. Il est vrai que l'Union européenne est souvent le bouc émissaire facile pour des élus qui ne prennent pas leurs responsabilités. Il est vrai que l'Europe a ses imperfections et que le rêve européen a bien besoin d'être « réenchanté ». Faudrait-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain ? Non, évidemment ! L'Union européenne, c'est aussi la paix, une relative prospérité et une solidarité territoriale. Que serait la Creuse, notamment, sans les fonds LEADER, sans les aides PAC, sans le Fonds social européen ? Nous ne pouvons pas, nous, les élus, nous résoudre à constater dimanche prochain une participation dans les urnes seulement de l'ordre de 40 % ou 45 %.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER, de ce discours très général à l'échelle nationale, tandis que vous avez plus souvent coutume de vous référer à l'échelon local dans cette Assemblée. Vous avez pris de la hauteur ce matin ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Mesdames, messieurs, chers collègues, avant tout, après Mme la Présidente qui a présenté Philippe BOMBARDIER, notre futur DGS, je tiens à mon tour, au nom du groupe, à présenter Yvan GUILLEMET. Ce dernier nous a rejoints jusqu'à la fin de l'année pour travailler au sein du groupe, comme certains autres noms bien connus en Creuse, et nous lui souhaitons la bienvenue.

Franchement, j'avoue, monsieur LEGER, que nous sommes quelque peu interloqués dans les rangs de la majorité, nous demandant si vous n'étiez pas en campagne pour un mandat national !

M. LEGER. – Merci de vos encouragements !

M. FOULON. – Ecoutez, c'est là de votre responsabilité ! *(Sourires.)*

Vous avez actionné le rôle de l'Etat, en parlant notamment de l'acte III de décentralisation. C'est vrai que c'est un beau programme et de belles phrases, mais au-delà, je suis juste surpris que vous n'ayez pas attaqué le Département. Seriez-vous devenu sage ?... *(Sourires dans les rangs de la majorité.)* Je ne sais pas !

M. LEGER. – Je crois l'être depuis longtemps !

M. FOULON. – Je tiens à revenir sur deux documents.

Le premier est la tribune du Groupe de la Gauche, signée par vous-même, dans le dernier magazine *La Creuse*, intitulée : « *La Creuse décroche ? »*. Nous reviendrons durant la journée sur deux points qui y sont évoqués. Toujours est-il que vous écrivez que la majorité départementale communique plus qu'elle n'agit. J'ai ressorti les rapports d'activité de 2014 et 2017. Les frais de communication au niveau du Cabinet, hors personnel, représentaient 245 588 € en 2014 et ils se sont établis à 108 000 € en 2017. Je pense qu'au travers de ces deux chiffres, tout est dit ! La communication est bel et bien calibrée. J'en veux pour preuve que le nombre de magazines est passé de quatre de votre temps à deux aujourd'hui. La communication est assurée, comme la vôtre l'était, mais elle est encadrée. Je précise que ces frais de communication au niveau du Cabinet ont tout de même été réduits de plus de 100 000 € en quelques années.

Le second est un courrier que vous avez envoyé au cours de ce mois d'avril à l'attention des maires du Département et que je n'ai d'ailleurs pas reçu à ma grande surprise. Aurais-je été mis de côté, comme certains maires de mon canton ? C'est d'autant plus surprenant que La Poste à BOUSSAC – le bureau et le centre de distribution – fonctionne très bien, monsieur AVIZOU ! En tout cas, il est certain que ce document a fait du bruit dans le Landerneau politique étant donné qu'il est particulièrement à charge contre la politique de la majorité départementale. Je comprends donc pourquoi vous ne dites rien aujourd'hui sur l'action du Département. Dans ce courrier que vous avez envoyé aux maires, vous avez en quelque sorte décapité la politique de la majorité départementale, avec évidemment des attaques à charge et en guise d'alternative de votre part des « y a », « faut qu'on ». En un mot, c'est ce qui est signifié au travers des possibilités des 13 points que vous développez. Je n'y reviens pas dès à présent car nous en aurons l'occasion au cours de cette journée.

Simplement, il ne faut pas être novice. Nous savons très bien que ce document envoyé aux maires à un an et demi des élections sénatoriales est purement politicien et piloté par vous, monsieur LOZACH, pour vous positionner, ce qui est normal pour un sénateur sortant, sur la future élection. Les maires étant les grands électeurs, ce sont eux qui, l'année prochaine, voteront pour les élections sénatoriales. Ce document ne trompe donc personne, pas moi en tout cas, ni ceux qui sont initiés à la politique et à ces échéances à venir.

Sans entrer plus dans le détail, je tiens juste à évoquer un point souligné dans la fameuse tribune que vous signez en tant que Président du Groupe de la Gauche : *« La Creuse décroche ? »* Vous écrivez, du reste à deux reprises, que le Département a réussi à s'en sortir

grâce à une aide providentielle de l'Etat de 6 M€. Je ne vous donnerai pas des leçons de vertu et de gestion, mais quand même ! Vous savez très bien que ces 6 M€ ne proviennent pas, comme vous l'écrivez, d'un « soutien budgétaire exceptionnel de l'Etat », mais résultent de l'action au niveau de l'ADF, en l'occurrence au titre de la péréquation horizontale. Cette action a permis, avec les 26 départements ruraux au sein de l'ADF, d'arracher cette péréquation dans le cadre d'une négociation menée par Valérie SIMONET et les membres du bureau de l'ADF. Je peux d'ailleurs vous dire que ce ne fut pas une partie de plaisir ! En tout cas, il est faux de dire que nous devons ces 6 M€ à l'Etat. C'est grâce à la péréquation horizontale et donc à la solidarité entre départements. J'espère que la presse en prendra bien note et rectifiera votre propos dans cette tribune. Je préfère le préciser, d'autant que j'ai en face de moi le Président de la com-com Creuse Grand-Sud et le sénateur de la Creuse et que je suis particulièrement surpris d'un tel écrit en termes de mécaniques budgétaires. Loin de moi l'intention de donner des leçons à qui que ce soit, mais je souhaite tout de même que ce soit retranscrit, s'agissant ni plus ni moins que d'une action de solidarité au niveau des départements. Du reste, je remercie Valérie SIMONET et les membres du bureau de l'ADF d'avoir « arraché » ce mécanisme de péréquation horizontale, plus qu'utile !

Par ailleurs, en guise d'information, vous nous accusez dans le courrier auquel je faisais référence à l'instant d'avoir augmenté à un moment donné la fiscalité de 19 %, ce qui a généré une recette de 4 M€ pour le Département. Heureusement que nous avons procédé ainsi car si tel n'avait pas été le cas, je ne sais pas où nous en serions ! Pourquoi ? La Présidente l'a rappelé, nous avons subi 6,5 M€ de baisse de dotations sous François Hollande, ce qui a considérablement impacté les finances du Département. Nous n'avions donc pas le choix et nous ne regrettons pas cette augmentation de fiscalité à laquelle nous avons dû procéder.

Toujours est-il que dans le cadre de nos débats de ce jour, j'aurai toute la journée ce courrier sous les yeux, afin de vous rappeler quelques points que vous y avez fait figurer.

Dans le domaine culturel, je rappelle que vous nous aviez attaqués, en disant que nous sacrifiions les associations en baissant de 5 % les subventions. Oui, peut-être, mais faut-il rappeler la position aujourd'hui de la Région ? La Région au sein de laquelle siège notamment Eric CORREIA a remis en cause les emplois associatifs, si bien que, demain, nous, dans les collectivités, nous allons être obligés – n'est-ce pas, monsieur SIMONNET ? – de suppléer le désengagement de la Région pour pouvoir continuer à assumer l'emploi sur nos territoires, avec ces fameux emplois associatifs dans les domaines du sport et surtout de la culture.

Vous dites que nous sacrifions la culture. Vous m'avez même dit voilà un an et demi, que la culture, ce n'était pas mon « truc » dans le sens où j'étais un peu « cul-terreux » !

M. LEGER. – Oh non, pas moi !

M. FOULON. – Or, monsieur LEGER, la culture est aujourd'hui présente dans cette DM puisque, comme vient de le dire Valérie SIMONET, 50 000 € sont ajoutés sur la ligne budgétaire « Aides aux manifestations culturelles ou sportives ». Ce montant profitera donc bien aux actions et projets culturels du Département, quelle que soit la couverture

géographique. Cela veut bien dire que nous ne sommes pas insensibles à l'animation associative et culturelle et que nous y répondons dans la mesure du possible.

Je n'en dirai pas plus sur ce courrier, mais soyons extrêmement clairs. Tandis que vous dites – et vous le dites régulièrement – que nous n'avons pas de vision, sinon en termes de communication, et que nous ne faisons rien, la Bibliothèque départementale, c'est qui ? Le tourisme, c'est qui ? Dans le domaine social – Patrice MORANÇAIS y reviendra tout à l'heure –, les Creusois éligibles aux dispositifs d'aide sociale du Département, que ce soit au titre de l'APA, du RSA ou de la PCH, ont-ils ressenti un désengagement de notre majorité depuis quatre ans ? La réponse est non ! Aucune politique d'austérité n'est intervenue dans l'application des critères dans le domaine social au niveau du Département.

Je ne reviens pas sur les projets, que ce soit sur le GIP Habitat, la politique de l'eau et de l'assainissement qui fait l'objet d'un amorçage important, comme vous le rappellera Thierry GAILLARD, et la fibre optique que, globalement, vous passez sous silence. Pourtant, heureusement que le Département est là – Hélène FAIVRE y reviendra –, pour déployer le « 100 % fibre » sur l'ensemble du territoire, en solidarité avec tous les EPCI au travers de cette avance remboursable dont vous allez bénéficier cette année, monsieur LEGER, comme d'autres également, en particulier M. LEJEUNE à LA SOUTERRAINE.

Aujourd'hui, on ne peut donc pas dire que le Département n'avance pas, en particulier dans un domaine très important, celui de la fibre optique. Il avance avec la Région, mais il est vrai, comme le disait Mme la Présidente, que c'est un peu compliqué avec la Région, votre ami Alain Rousset étant un « lion » dans les négociations. Soyons clairs, au titre du SRADDET et, en particulier, du PRIR, il nous mène la vie dure. Ses deux chevaux de bataille sont, d'abord et avant tout, le rail et, ensuite, le fluvial. S'agissant du ferroviaire, nous souhaitons tous, monsieur LEJEUNE, que la gare de LA SOUTERRAINE continue d'être desservie par des arrêts réguliers, et ce au nom de la mobilité et de l'aménagement du territoire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle un vœu concernant la ligne POLT a été déposé, le sujet étant très important.

Dans le cadre du SRADDET et, en particulier, s'agissant du PRIR, il n'y aura plus d'investissements de la Région, en collaboration avec nous, à hauteur de 50 %. Je le déplore, étant concerné au premier chef sur mon territoire. Cela étant dit, nous travaillons avec la Région sur la fibre optique et c'est très important.

Je vais conclure là, bien que beaucoup pourrait encore être dit, mais mes collègues interviendront, chacun dans leur domaine de compétence, sur notre action au jour le jour.

En tout cas, je crois vraiment que l'opposition départementale, plurielle, constructive, si tant est qu'elle ait été constructive à un moment donné, laisse place à un duo d'élus quelque peu amers, en mal de reconnaissance, qui sont sortis par la petite porte du Conseil départemental en 2015 et qui ne souhaitent qu'une chose : revenir par la grande porte en 2021 !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je ne tomberai pas dans certaines provocations exprimées par M. FOULON qui s'illustre parfois dans de la mauvaise politique politicienne, ne serait-ce qu'en disant que ce courrier n'a pas été adressé à tous les maires du Département. Je suppose qu'il l'a bien été et à tout le monde. *(Non ! dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. LEGER. – Très précisément, il a été adressé à tous les maires, sauf aux maires Conseillers départementaux pour lesquels ce courrier a été adressé ici !

Mme LA PRESIDENTE. – Précisons, monsieur LEGER et monsieur LOZACH, qu'en effet, nous avions une enveloppe au Cabinet à l'attention de Mme la Président et des Conseillers départementaux. En tout cas, il convient de constater – et vous nous le confirmez ainsi – que certains maires ne l'ont pas reçu puisque ceux qui siègent ici au Conseil départemental n'ont pas été destinataires de votre courrier.

M. LOZACH. – Si !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, puisque vous l'avez adressé au Conseil départemental et non pas dans les mairies ! Vous avez donc exclu les maires Conseillers départementaux de notre majorité !

M. LEGER. – Mais pas du tout ! J'ai même souhaité que vous soyez la première au courant de cette lettre pour éviter que vous puissiez la découvrir par le biais d'un maire, n'étant pas maire vous-même. Ne dites donc pas cela !

Après, ce n'est pas moi qui étais chargé de mettre cette lettre dans les enveloppes. L'important est que vous ayez pu l'avoir, par un biais ou par un autre. En tout cas, nous ne tenons pas de fichier de certains élus, d'un côté, et d'autres élus, de l'autre. D'ailleurs, pourquoi cette lettre aurait-elle été envoyée à des élus déjà plutôt convaincus ?

Non, nous n'acceptons pas ce procès. Ce courrier a bien été envoyé à tout le monde et, *a priori*, ici aux maires Conseillers départementaux. J'ai vraiment souhaité – et Christophe MOREIGNE peut en témoigner – que vous soyez, madame la Présidente, la première au courant parce que nous ne voulions pas procéder de façon masquée. Nous assumons cette lettre. Ce n'est pas la première et ce ne sera pas la dernière. *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)* En tout cas, je constate à votre courroux que nous avons gratté là où ça fait mal ! *(Pas du tout ! des Conseillers départementaux de la majorité.)* Que voulez-vous, ce n'est pas de notre faute et, finalement, cela vous oblige à un travail de pédagogie. J'observe qu'après le reproche de votre désengagement de l'association Urgence Ligne POLT, vous vous êtes sentis obligés de présenter aujourd'hui un vœu pour la modernisation de cette ligne. Eh bien, tant mieux si nous pouvons vous y aider !

M. LOZACH. – Madame la Présidente, vous m'aviez donné la parole, s'il vous plaît !

M. FOULON. – C'est vrai et je tiens à faire remarquer que vous avez été interrompu par M. LEGER et non pas par moi !

Mme LA PRESIDENTE. – Reprenons, s'il vous plaît ! Seul M. LOZACH a la parole !

M. LOZACH. – Si votre position est une incitation à envoyer une nouvelle lettre, nous pouvons vous donner satisfaction bientôt, si vous le souhaitez !

M. FOULON. – Pas de problème !

M. LOZACH. – Honnêtement, la tonalité de ce courrier sur lequel je ne reviendrai pas ensuite est très modérée et très nuancée, notamment en comparaison avec le débat national dans ce pays. Quand le numéro 2 du Gouvernement italien traite Macron « d'incapable », c'est effectivement une charge qui est lourde. Nous, nous n'avons traité personne d'incapable et nous n'avons demandé la démission de personne. La tonalité reste donc très nuancée. Vous ne siégiez pas alors au sein de cette Assemblée, monsieur FOULON, mais je vous invite à comparer la tonalité de ce courrier avec les propos scandaleux et tout à fait odieux tenus par M. AUCLAIR pendant 15 ans !

Personnellement, je suis tout simplement favorable au débat d'idées, au débat démocratique. Je considère que les confusions générales facilitent les extrêmes. Je préfère donc que s'instaure un véritable débat d'idées au sein d'une assemblée élue dans laquelle s'expriment une majorité et une opposition. C'est le fonctionnement démocratique tout à fait normal, et à chacun son rôle !

Le débat était parti tout à l'heure sur de bonnes bases, avec l'allocution de la Présidente et la réplique du Président de groupe qui portaient notamment sur un nouvel acte de décentralisation. Il faut que ce nouvel acte soit vraiment en concordance avec ce que les élus locaux attendent sur le terrain. Il est vrai que très souvent, les revendications exprimées par les maires ruraux, en particulier, au cours de ces dernières semaines étaient liées à la remise en cause d'un certain nombre de transferts obligatoires, qu'il s'agisse de l'eau, de l'assainissement collectif ou du tourisme. Ce sont des remontées exprimées par nombre de maires ruraux.

Un nouvel acte de la décentralisation est demandé par tout le monde, c'est-à-dire par les trois associations nationales d'élus qui se sont rassemblées au travers de cette structure baptisée « Territoires Unis ». Ce trio d'associations nationales demande un nouvel acte de décentralisation. Quelle est la réaction du Gouvernement ? D'ailleurs, des positions sont quelque peu divergentes entre le Président de la République et le Premier ministre.

Le Président de la République a évoqué trois domaines, non pas ceux notamment de l'eau et de l'assainissement, mais du logement, des transports et de la transition écologique. Tels sont les domaines qu'il a mentionnés et dans lesquels on pourrait aller plus loin en matière de transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales. Le Premier ministre a parlé, lui, de culture, de sport, de tourisme, etc. Nous verrons comment ces prises de position vont se décanter dans les semaines et les mois à venir, tout en sachant que reste en suspens un problème de financement et de transfert de financement, avec les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation avant 2022 et donc 2020 ou 2021. Qui plus est, cela vient s'ajouter aux 10 Md€ de mesures sociales qui ont été décidées à la fin de l'année, plus les 5 Md€ d'exonérations fiscales. Il va donc bien falloir trouver l'équivalent de la perte de recettes de plus de 20 Md€ pour l'Etat, avec la suppression de la taxe d'habitation.

Sans entrer ici dans le détail, je tiens tout de même à souligner un point regrettable : dans cette conférence de presse de sortie du Grand Débat national, le Président de la République n'a employé le mot « ruralité » qu'une seule fois en 2 heures d'intervention, soit 1 heure 10 d'exposé magistral et 50 minutes de questions-réponses. Il en a parlé quand il a dit qu'il fallait améliorer les relations entre les métropoles, les villes moyennes et les espaces ruraux. Ne serait-ce qu'en termes d'expression, on pourrait être plus ambitieux qu'on ne l'est aujourd'hui.

Madame la Présidente, vous avez évoqué dans votre allocution l'Agence nationale de Cohésion des Territoires, l'ANCT, en disant que « le texte de loi semble avoir beaucoup de mal à avancer ». Le texte est définitif depuis la semaine dernière et c'est celui de première lecture par l'Assemblée nationale qui a été adopté. C'est donc, en fait, une vision malheureusement centralisée de l'Agence nationale de Cohésion des Territoires qui l'a emporté. Par exemple, le délégué territorial de l'Agence sera exclusivement le Préfet, mais ce ne sera pas un comité de pilotage regroupant les élus aux côtés de l'Etat.

Dans deux domaines aussi, ce qui supposera sans doute également maintes concertations, le Premier ministre souhaite avancer, s'agissant de la relation entre la commune et l'intercommunalité et de la relation entre le département et la région. Allons-nous revenir au grand débat sur le conseiller territorial proposé en 2010 par Sarkozy et balayé en 2012 sous Hollande ? En tout cas, s'il s'agit d'un conseiller territorial, ce ne sera pas celui préconisé par Sarkozy, ce qui nécessiterait 500 places dans l'hémicycle de Bordeaux ! Ce serait simplement une partie des Conseillers départementaux qui siègeraient au sein du Conseil régional.

Par contre, dans le cadre du calendrier, une précision a été apportée : la première décision annoncée serait celle du statut de l'élu, avec des propositions au mois de juin, c'est-à-dire dans quelques jours.

De la venue de Darmanin, les élus creusois ont surtout retenu la nouvelle répartition des trésoreries dans le Département et le transfert dans les permanences, qu'il s'agisse des MSAP ou, demain, des Maisons France Services annoncées.

En revanche, je suis en désaccord avec ce qui a été dit sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics. Ce schéma fait partie de la loi NOTRe qui a été votée au mois de juillet 2015, avec une parution des décrets d'application en août

2015. C'est donc depuis 2015 qu'elle offre la pleine liberté d'élaborer ce schéma copiloté par le Préfet et le Président du Conseil départemental. C'est la raison pour laquelle nous avons tendance à vous « égratigner », en disant que du temps a été perdu, sachant que des territoires l'ont mis en place très rapidement. Cela permettrait de cadrer les choses, y compris par rapport ce qui a été annoncé par Darmanin lors de sa venue. S'appuyer sur un schéma validé par l'Etat et notre Assemblée départementale permet d'avoir un document de référence et de répondre à un certain nombre de menaces.

Telles sont les quelques réflexions dont je souhaitais faire part, mais nous y reviendrons au cours de la séance.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je souhaite simplement revenir sur la phrase malheureuse prononcée par M. LEGER au sujet de l'association Urgence ligne POLT et le désengagement de la majorité, laissant à penser que mon vœu déposé ce jour serait opportuniste en réponse au courrier. Pas du tout ! Samedi dernier, s'est tenu à Brive le conseil d'administration Urgence ligne POLT et j'étais le seul représentant de la collectivité à y assister. C'est pourquoi je pense que le procès quant à nos présences ou non-présences n'est pas vraiment opportun, d'autant plus qu'aux sept dernières réunions en 2018 et 2019, la majorité était présente à quatre d'entre elles.

Un point très important a été soulevé au dernier CA, sachant que la loi LOM est en plein examen à l'Assemblée nationale. Même si c'est un projet de loi d'orientation, donc avec un niveau stratégique, le Président Jean-Claude Sandrier espérait que Urgence ligne POLT figure au moins dans ce texte de loi, d'autant que se pose la question des financements du schéma de modernisation et non pas de régénération. Le Président a émis l'idée que l'Etat, SNCF Réseau, ainsi que les Régions participent à ces travaux de modernisation. Je pense que c'est très important et sachant que Urgence ligne POLT a toujours fait l'objet de consensus dans notre Assemblée, je ne crois pas qu'il soit bien opportun de nous diviser à ce sujet.

Quant aux procès en présence ou en absence, si le point était fait sur les pointages dans toutes les commissions, je ne suis pas sûr que vous en seriez si grandis. Je ne souhaite donc pas entrer dans un tel débat.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Madame la Présidente, je voulais profiter de ce début de séance pour répondre aux points concernant ma délégation sur les politiques sociales visés dans le courrier du groupe de la Gauche du 30 avril dernier.

Le premier point sur lequel vous revenez souvent, monsieur LOZACH, concerne l'évolution du chômage en Creuse. Je serai très précis sur le taux de chômage en 2015, date de

notre accession à la majorité, et 2018, dernière année civile achevée : la moyenne du taux de chômage en Creuse, de 9,7 % en 2015, est de 8,6 % en 2018. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation !

En termes d'évolution, vous fléchez aussi la faiblesse des résultats de nos politiques d'insertion. Voici des chiffres très précis : le nombre de foyers bénéficiaires du RSA, de 2 656 en 2015, est de 2 407 foyers en décembre 2018, soit en baisse de 9,38 %. Si c'est un échec, je veux bien en essuyer d'autres de même nature, même si, je vous l'accorde, notre objectif est encore de faire mieux, d'amener un maximum de personnes vers l'emploi et la formation. Le nombre de personnes bénéficiaires du RSA, de 8 793 en 2015, s'est établi à 5 202 en décembre 2018, mais il est vrai qu'est intervenu un transfert du RSA Activité vers la prime d'activité.

Autre point que vous soulevez dans ces politiques d'insertion, et je souhaite y revenir, concerne le paiement du mois supplémentaire de RSA fin 2015. Je vous rappelle que le compte administratif 2015 laissait apparaître un déficit de 31 760 € – c'est ainsi, ce sont les chiffres ! – et nous devions payer à la CAF et à la MSA un mois de RSA représentant un montant de l'ordre de 1,2 M€. Le choix terrible auquel nous avons été alors confrontés en cette fin d'année 2015, sur proposition des services était le suivant : soit payer ce mois de RSA, soit arrêter de verser le financement pour les établissements en charge des personnes en situation de handicap. Le choix a été vite fait : bien évidemment, nous ne pouvions, eu égard à ces populations les plus fragiles, ce public en situation de handicap et en grande difficulté, ne pas financer la tarification qui est la nôtre. Par ailleurs, le RSA, vous le savez très bien, est bien évidemment une dépense obligatoire dans le budget du Conseil départemental. Ce sont là des données très précises.

Alors oui, et Gérard GAUDIN y reviendra certainement puisque c'est son domaine, nous avons dû avoir recours à une augmentation de la fiscalité en 2016. Je crois bien, madame la Présidente, que ce sera la seule de ce mandat. Sous votre présidence, monsieur LOZACH, le taux de fiscalité était de 12,52 % en 2009 et vous avez achevé votre mandat en 2014 avec un taux de 19,32 % ! Vous me rétorquerez la disparition de certains impôts, mais vous avez alors bénéficié aussi de compensations. Bref, sous votre mandat, la fiscalité a augmenté de 6,87 points, tandis que sous notre mandat, elle aura augmenté de 3,54 points. Voilà la différence ! Ce sont les chiffres et je les tiens à votre disposition. Ils sont clairs, nets, et même, pour ce qui concerne le chômage, détaillés par trimestre. D'ailleurs, en ce début de premier trimestre 2019, et je comprends, monsieur LOZACH, vous qui êtes en campagne pour les sénatoriales, que vous ayez quelques craintes, et ce à juste titre, la Creuse fait même partie des très bons élèves. C'est Pôle Emploi qui nous le dit, s'agissant d'une baisse de 3,6 % sur les trois derniers mois et de 3,8 % sur un an. C'est encore une précision complémentaire, et ce point a même fait l'objet d'un article dans *La Montagne*.

Je tiens également à revenir sur un sujet très sensible : notre service de l'aide sociale à l'enfance. Vous le fléchez comme ayant des problèmes. Je l'ai toujours reconnu devant cette Assemblée et nous y travaillons. Avant de vous annoncer ce que nous avons décidé, je tiens également à vous dire que vous n'êtes pas sans ignorer, monsieur LOZACH, en tant que parlementaire, que tous les services de l'aide sociale à l'enfance de France sont en grande souffrance et sont au bord de l'explosion, et c'est le cas ici en Creuse. Bien sûr, c'est un service en grande tension, mais en même temps, nous éprouvons une certaine fierté de constater que 33 % de la population creusoise est connue de nos services sociaux et de nos UTAS. Grâce à ce

travail et à l'engagement de nos services, ce maillage nous permet d'assurer la meilleure protection de ce qui est le cœur de nos politiques sociales : la protection de l'enfance.

Alors oui, nous avons eu des difficultés, tout d'abord avec l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés. Nous avons créé un poste dès le 1er septembre 2018 pour prendre en charge ces jeunes et les accompagner dans le domaine social et celui de l'insertion professionnelle.

Pour répondre aux besoins de l'ASE, nous venons de prendre un certain nombre de décisions : mise en place d'une supervision et d'une équipe supplémentaire en renfort pour diminuer le nombre de mesures qui, aujourd'hui, par travailleur social, excède les 40. Il s'agit de faire en sorte que ces situations reviennent progressivement à 30, voire 35 par agent. C'est ainsi que nous avons décidé de mettre en place une équipe supplémentaire en renfort, avec deux travailleurs sociaux et un référent administratif.

Nous avons aussi décidé la réalisation d'une étude par un organisme extérieur, visant à nous requestionner sur l'organisation du travail et évaluer les poids de charge.

Concernant ces situations toujours très tendues, voire dramatiques, nous devons y travailler avec les services de la justice, bien entendu. Le rendez-vous est d'ailleurs fixé au 27 juin prochain. Nous allons échanger avec Mme le juge des enfants pour la mise en place d'une démarche de concertation avec les instances judiciaires et associatives afin d'apporter des réponses sur le fond.

Il est facile de dénoncer les choses, mais croyez bien que nous y travaillons ardemment pour soutenir nos personnels qui, je le constate tous les jours, sont sous-tension dans ce domaine.

Puisque vous visez les politiques sociales, et certains élus l'ont dit, sachez que le niveau d'engagement de notre majorité depuis 2015 à cet égard n'a pas été minoré, mais, bien au contraire, renforcé. Je pense à la politique de l'APA que supervise Marie-Christine BUNLON, avec la mise en place de la loi ASV dans notre département parmi les tout premiers, ce qui, pour nous, a engagé des dépenses et des moyens supplémentaires.

Monsieur LOZACH, en 2015, nous avons tout de même trouvé des situations bien particulières et je pense à deux projets que vous connaissez bien et qui concernent aussi Creusalis que j'ai l'honneur de présider. Il a fallu démêler votre projet prétendument innovant de Ti'Hameau à LA SOUTERRAINE, avec des personnes en situation de handicap et en grande difficulté, et cet aspect financier lié à des déplafonnements de la PCH et de l'APA ; bref, un échec cuisant !

Que dire également, et M. LEGER sera d'accord avec moi, des situations des MASPA à SAINT-MARC-A-LOUBAUD et SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES ! Creusalis rembourse aujourd'hui les emprunts, sans aucune recette correspondante. Nous y travaillons, sachant que nous sommes là dans une impasse. Nous pouvons y revenir si vous le souhaitez, s'agissant aussi du choix des implantations !

Que dire encore de l'histoire suivie par la Présidente avec beaucoup d'attention et une grande vigilance du Couvent Saint-Sauveur à LA SOUTERRAINE, sans parler du FAM de GENTIOUX ! Sans entrer dans les détails, un collègue de M. LEGER a dit qu'il fallait le garder en ce sens que c'est une vache à lait pour la communauté de communes. Mais qui paye le lait ? Le Conseil départemental !

Nous avons bien compris que cette lettre que vous avez adressée et qui nous concerne au titre des politiques sociales est, bien sûr, une lettre de campagne du sénateur LOZACH pour sa réélection.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, je me sens quand même dans l'obligation de répondre.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est sans souci, monsieur LOZACH, mais demandez-moi la parole !

M. LOZACH. – D'accord !

Mme LA PRESIDENTE. – Etant donné que M. SIMONNET l'avait demandée avant vous, je l'invite à intervenir.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Merci, madame la Présidente !

Le contexte, suite à cette missive qui a été envoyée, nous oblige à vous adresser et à donner aux Creusois quelques éléments de réponse. C'est à la fois légitime et nécessaire.

Je ne vais pas m'attarder sur l'ensemble du contenu du courrier que vous avez adressé. Je reprends juste une citation souvent employée sur les bancs de l'opposition et notamment par M. LOZACH : « Tout ce qui est excessif est insignifiant ». Cette citation résume bien l'état d'esprit de ce courrier.

Ce que je trouve très détestable, c'est le fait que vous proférez des mensonges et que vous attisiez la peur, le sentiment de repli des maires ruraux, et ce dans un contexte très difficile depuis l'adoption de la loi NOTRe. D'ailleurs, si vous aviez voulu être exhaustifs dans votre courrier, il aurait pu être présenté les excuses des parlementaires de la majorité de l'époque, qui, siégeant à l'Assemblée nationale et au Sénat, ont adopté ce texte de loi. Vous avez voté cette loi proposée par la majorité présidentielle et le Gouvernement d'alors, sur laquelle vous « tapez » ici, en Creuse ! C'est le syndrome du pompier pyromane ! Je pense que personne n'est dupe à ce sujet et quelques mots d'excuse dans ce courrier vous auraient permis d'être un peu plus crédibles dans vos propos.

Concernant le tourisme, vous dites aux maires creusois qu'il est enregistré une baisse de la fréquentation touristique, propos qui figure dans les premières lignes de votre courrier. Oui, il est enregistré une baisse de la fréquentation touristique, mais si l'on s'en tient uniquement aux enquêtes sur les nuitées marchandes. Cette baisse qui peut être jugée comme étant significative est de 6 %, mais elle se justifie et je vais vous l'expliquer en deux mots.

Elle s'explique en référence à une enquête auprès des hôteliers et des hébergeurs creusois. D'abord, ils donnent les chiffres qu'ils souhaitent bien communiquer, sachant qu'il n'existe aucun contrôle à cet égard. Cette baisse s'explique par le fait qu'il y a de moins en moins d'hôtels en Creuse et vous en connaissez les raisons : les mises aux normes des chambres, les normes incendie, les normes d'accessibilité au public, etc. Or beaucoup d'hôtels n'en ont pas les moyens et ferment leurs portes. Il suffirait, monsieur LEGER, que la communauté de communes Creuse Grand-Sud porte un projet immobilier en termes d'hôtellerie à AUBUSSON pour voir le nombre de nuitées marchandes augmenter et, forcément, assister à un sursaut du taux et du pourcentage. Vous voyez, cela ne tient pas à grand-chose.

De façon plus générale, personne ne peut contester le fait que l'on n'ait jamais autant parlé de la Creuse positivement que ces dernières années : la Creuse est tendance. Ne laissez donc pas penser aux maires du département que la Creuse n'est pas une destination touristique. Nous avons besoin de nous entourer de toutes les forces vives et de positiver dans ce département. Nous avons besoin d'y croire et de croire en nous. Déjà, naturellement, le Creusois ne croit pas vraiment en ses capacités, en ses chances, en ses atouts. Par conséquent, si vous jouez sur ce registre, comprenez que nous n'allons pas créer cette cohésion départementale nécessaire à la réussite de la Creuse et à la réussite de ses enfants pour qu'ils restent chez nous afin que nous puissions retrouver un solde naturel positif et gagner ce défi qui vise à enrayer le déclin démographique. Je pense que c'est donc un très mauvais message que vous envoyez. La fréquentation touristique est satisfaisante. Les touristes sont partout, comme en témoignent les commerçants. Des efforts très importants sont accomplis par l'échelon départemental et l'échelon intercommunal, selon nos moyens. Il ne faut donc pas tenir de tels propos parce que c'est néfaste.

A en juger par les sites Internet, que ce soit des offices de tourisme ou de Creuse Tourisme, les chiffres de la fréquentation touristiques ont explosé. Nous savons qu'aujourd'hui, tout se joue sur le net : il faut être connecté. Tel est l'enjeu de demain ! Nous avons une mission collective à assumer à cet égard.

Sans être plus long sur le tourisme, je conclus en disant qu'il suffit de voir le nombre de vidéos au niveau national avec la Vallée des Peintres et cette magnifique exposition à l'Atelier Grognard à Rueil-Malmaison. Madame la Présidente y était encore cette semaine. La Creuse est là ; elle est présente au niveau national et européen. Il ne faut donc pas laisser entendre de telles choses et cela ne va pas dans le bon sens en termes de cohésion départementale.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je tiens justement à rebondir sur ce que vient de nous dire M. SIMONNET sur la question du tourisme.

Monsieur FOULON, vous avez fait référence à une structure départementale du tourisme et à un pilotage départemental du tourisme. D'ailleurs, un article à ce sujet est dans *La Montagne* de ce jour. Monsieur SIMONNET, vous parlez de cohésion territoriale et départementale, mais je pense que ce dossier est bien mal engagé justement du fait du manque de concertation et de transparence.

J'espère donc que vous allez nous donner des éléments parce que je crois que les offices de tourisme auraient aimé avoir été consultés plus en amont et ne pas découvrir, en dernier lieu, qu'il est question d'une structure départementale du tourisme et d'un pilotage départemental du tourisme.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est tout de même le cas puisque telle est la compétence du Conseil départemental. Je vous rappellerai que nous affectons, nous Conseil départemental, près de 1 M€ pour le fonctionnement et afin que soient atteints les objectifs qui sont ceux débattus librement, j'imagine, en conseil d'administration du Comité départemental.

M. SIMONNET va peut-être vous apporter des éléments de réponse avant que M. LOZACH n'intervienne.

Mme PENICAUD. – Excusez-moi, mais j'aurais dû préciser mes questions : quel est le rôle de Creuse Tourisme eu égard à cette cohésion départementale ? Est-ce Creuse Tourisme qui pilote ? Ne conviendrait-il pas d'informer avant de prendre des décisions ? Ne serait-ce pas plutôt au Conseil départemental d'assurer le pilotage départemental du tourisme ? Et quel est le rôle de Creuse Tourisme par rapport aux offices de tourisme ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Merci, madame PENICAUD, de ces questions qui vont me permettre de vous apporter quelques éléments de réponse.

Pourquoi réfléchir à une structure, sachant qu'il est question d'une structure unique départementale, d'un super office de tourisme au niveau départemental ? En fait, le constat a été fait depuis 2017, avec la prise de compétence obligatoire du tourisme par les EPCI, une compétence partagée avec le Département et la Région, que cette compétence se structure bon an mal an au niveau des intercommunalités, avec toutes les difficultés que cela a posées et pose toujours. D'un autre côté, nous avons vu cette grande Région Nouvelle-Aquitaine s'installer, avec douze départements, un nouveau CRT, une politique qui, différente et imposante, ne laisse pas forcément la place à des politiques départementales, en tout cas d'un département comme la Creuse, avec, vous le savez, ses 118 000 habitants.

L'idée était de proposer aux territoires de travailler ensemble. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas déjà le cas, des partenariats étroits ayant été noués avec les offices de tourisme.

L'idée est d'aller plus loin, de travailler tous ensemble, de nous organiser et de communiquer sur la destination « Creuse ».

Vous êtes élue d'un territoire, l'agglomération du Grand Guéret, à la pointe du tourisme en Creuse, notamment avec votre station de pleine nature. Vous êtes un exemple pour de nombreux territoires, avec un appui fort et appuyé de Creuse Tourisme. Ce n'est pas le cas de tous. Des territoires n'ont pas cette chance ; certains ont vécu dernièrement la fusion et n'ont pas eu le temps de s'armer de tout ce qu'il convient pour structurer leur offre touristique. Tandis qu'ils sont quelque peu en décalage et en retrait et alors qu'ils ont du mal à se structurer, il n'est pas question qu'ils soient les laissés-pour-compte.

Je pense à un territoire proche du vôtre, qui, justement, avait proposé à l'agglo et à son office de tourisme une mutualisation pour être accompagné. Je prends l'exemple de la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche qui n'a pas d'office de tourisme et pas de structuration autour du tourisme. Est-il possible pour moi en tant que Président de Creuse Tourisme d'accepter que des territoires soient « en décalage » avec ce qui se passe à l'échelon départemental ? Non ! L'idée est donc de mutualiser les forces, les énergies et les synergies, ainsi que les moyens. Au vu du plan promotionnel de chaque EPCI, avec toutes les difficultés liées aux contraintes budgétaires, il est à constater que, certes, c'est compliqué, mais chez nous, tandis qu'ailleurs, les avancées sont certaines.

C'est pour éviter de nous retrouver en décalage avec ce qui se passe ailleurs que je milite pour ce travail et cette réflexion en faveur d'une structure départementale sur la communication et la promotion. D'ailleurs, le conseil d'administration de Creuse Tourisme a délibéré favorablement en ce sens. Le sentiment de ce besoin sur les territoires est réel.

Je comprends tout à fait que sur l'agglomération du Grand Guéret, vous ne le viviez pas de la même façon. En revanche, d'autres territoires éprouvent un profond souhait de faire et d'avancer ensemble. Hier soir encore, j'étais à SARDENT, sur la communauté de communes Creuse Sud-Ouest, et nous avons eu des échanges constructifs avec les élus et répondu à leurs interrogations légitimes. Le Vice-président en charge du tourisme, qui est bien connu, maire d'une magnifique commune, le MOUTIER-d'AHUN, avec un patrimoine superbe, était présent et il a totalement défendu cette position. Il connaît le tourisme. Voilà des années et des décennies qu'il travaille pour le tourisme en Creuse, avec un véritable œil d'expert, et force est de reconnaître que ce projet a été jugé nécessaire.

La porte n'est pas fermée et rien n'est fait. C'est une réflexion qui est ouverte et qui prendra sûrement du temps. Seulement, nous n'en ayons pas trop puisque le schéma départemental parvient à échéance en 2020. En tout cas, nous ne sommes pas là pour créer une « usine à gaz » ou « absorber » qui que ce soit. Le Conseil départemental n'a l'intention ni d'être hégémonique ni d'imposer sa politique départementale, tel que ce pouvait être le cas auparavant. L'idée est d'associer les EPCI à la co-construction de ce nouveau schéma départemental et de savoir ce que nous voulons pour la Creuse. Quelle destination Creuse voulons-nous afficher et quelle vision voulons-nous afficher à l'extérieur ? Comment changer l'image du Département et l'améliorer davantage ? Nous sommes sur une dynamique de la « destination Creuse ».

Je vous l'ai dit tout à l'heure et vous le constatez aussi à travers les reportages, les vidéos, les quotidiens qui parlent de la Creuse et des spécialistes qui s'y intéressent, nous avons vraiment un atout à jouer. C'est le moment de l'accompagner, en se structurant autour de ce projet que nous proposons à Creuse Tourisme.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J'interviens pour formuler trois ou quatre observations.

Tout d'abord, je constate que c'est vous qui parlez des élections sénatoriales, et pas nous ! Cela étant dit, si vous en connaissez la date, n'hésitez pas à nous la communiquer !

M. FOULON. – Vous le saurez vous-même !

M. LOZACH. – Monsieur MORANÇAIS, je n'ai pas l'intention de me lancer dans une bataille de chiffres avec vous et je vous rappelle que c'est justement à ma demande que vous les avez donnés en séance plénière.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, et ce au sujet du chômage en Creuse.

M. LOZACH. – Je m'étais étonné de ceux que vous aviez vous-même cités. Ce devait être à l'avant-dernière séance plénière…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Avec une correction en cours de séance, monsieur LOZACH, mais vous l'avez sans doute oublié !

M. LOZACH. – Non, puisque je vous avais précisément interpellé à ce sujet. Reprenez donc le compte rendu de ladite séance plénière !

Si vous estimez souhaitable de nous lancer dans une bataille de chiffres au sujet du chômage, catégorie par catégorie, soit ! Cela dit, si vous considérez la situation de l'emploi en Creuse comme étant satisfaisante, ce n'est pas mon cas.

Monsieur MORANÇAIS, sachant que vous êtes dans votre cinquième année de responsabilités départementales, évitez de regarder dans le rétroviseur ! Nous aussi, nous aurions pu et nous pourrions continuer à en faire des tonnes sur plein de sujets, y compris sur celui des emprunts toxiques qu'il nous a fallu régler en 2001.

Par ailleurs, s'il vous plaît, ne nous donnez pas de leçons sur le fonctionnement de l'action sociale ! Nous le connaissons. En revanche, je peux vous dire que nous sommes, nous, opposition, quand même sacrément alimentés par des informations très préoccupantes au sein d'un certain nombre de services et, en particulier, de vos services sociaux. Pour autant, alors que nous pourrions nous y prêter, nous ne souhaitons pas polémiquer à ce sujet en séance plénière. Je tenais tout de même à faire part de cette remarque.

Monsieur SIMONNET, je crois profondément en l'avenir de la Creuse. Si, lorsque nous étions majoritaires, bien des réalisations et des actions ont été menées, si bien des initiatives ont été prises, c'est justement parce que nous croyons à l'avenir de ces territoires et de ce département. Je suis même persuadé que dans quelques années, ils répondront davantage aux attentes, aux aspirations et aux besoins de ceux qui, aujourd'hui, sont hyper concentrés dans les villes. Je crois aussi aux nouvelles générations, notamment à celle qui manifeste aujourd'hui même à propos du réchauffement climatique. Tous ces jeunes, qui ne participent d'ailleurs à aucun autre mouvement social que celui-là, aspirent à bénéficier de tous les atouts et de toutes les qualités qu'un département comme le nôtre peut leur offrir.

En revanche, monsieur SIMONNET, vous êtes ignorant quant à la conclusion des débats sur la loi NOTRe. Rien ne s'est passé comme vous semblez le dire. Compte tenu des différences entre le Sénat et l'Assemblée nationale, ne vous basez pas uniquement sur ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale ! Mon groupe au Sénat n'a pas voté la loi NOTRe, ni en première lecture ni en deuxième lecture. Etant donné que les textes résultant des travaux de chacune des deux chambres étaient différents, cela a donné lieu à une commission mixte paritaire, une CMP de sept députés et sept sénateurs. Dans le cadre de cette CMP qui ponctuait tous ces débats, droite et gauche confondues ont voté la loi NOTRe. Il faut donc faire très attention à ce que l'on avance s'agissant du vote des uns et des autres. Certains qui sont aujourd'hui au Gouvernement avaient même eu un comportement très ambigu au moment de ce vote, sujet sur lequel nous pourrions revenir si vous le souhaitez.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je tiens juste à formuler une remarque sur les emplois associatifs dont Franck FOULON parlait précédemment.

Je rappelle tout le bien que je pensais du dispositif précédent qui permettait à certains d'accéder à ces emplois grâce au soutien à la fois de la Région et du Département. Or c'est bien votre majorité départementale, à son arrivée, qui n'a pas souhaité maintenir la quote-part départementale. Je tiens à le redire et le repréciser. Pour ma part, j'ai toujours considéré au contraire que c'était un dispositif très abouti. J'assiste à de nombreuses assemblées générales. Nous étions précisément l'autre jour, Marie-Christine BUNLON et moi-même, à celle de Musique(s) en Marche et je peux vous dire que grande est l'inquiétude dans toutes les associations de la Creuse. En tout cas, cette inquiétude s'exprime dans toutes ces assemblées générales auxquelles je participe, d'autant que le futur dispositif n'est pas complètement calé aujourd'hui. Je souhaite, particulièrement pour le département de la Creuse, que l'on ne ménage pas nos efforts pour inverser la tendance et maintenir ce type de dispositif.

Il faut reconnaître qu'avec l'arrivée de la nouvelle majorité en 2015, la quote-part départementale qui avait été un engagement de la précédente majorité, n'a pas été maintenue. Il faut dire les choses telles qu'elles sont !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison sur ce point-là, madame MARTIN.

Je rappelle toutefois qu'en 2015, le système mis en place par la Région et le Conseil général à l'époque a été maintenu. Seulement en 2016, nous avons dû procéder à des arbitrages et, notamment, à une augmentation d'impôt. Imaginez ce qu'il en aurait été si nous n'en avions pas décidé ainsi ! Bien plus les emplois associatifs et les baisses de subventions aux associations, c'eût été un drame terrible pour la Creuse et même au sein de notre collectivité dans le cadre des recrutements, des dotations que nous affections et des politiques que nous menions.

En 2015, le dispositif a donc été maintenu. En 2016, compte tenu du déficit de fonctionnement, du déficit de gestion et de clôture de l'exercice, de ce mois de RSA que nous étions dans l'impossibilité de financer, il a bien fallu prendre des décisions et nous avons alors privilégié les compétences obligatoires. Vous étiez là et nous l'avons tous partagé à l'époque.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Madame la Présidente, je tiens à évoquer deux points.

Le premier est une réponse à Mme MARTIN sur la baisse des subventions. Souvenons-nous que dans le rapport définitif de la Chambre régionale des Comptes, la précédente majorité avait annoncé une baisse des subventions vu les contraintes budgétaires de fonctionnement auxquelles il fallait se résoudre à veiller.

Le second est pour regretter – et j'avoue avoir du mal à le digérer – qu'ait été retardée l'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, monsieur le sénateur. Puis-je également vous rappeler que vous avez oublié d'actualiser le schéma sur l'eau et de le soumettre au vote de l'Assemblée départementale ? Il a fallu que la Présidente et le Vice-président compétent en ce domaine se rendent à Orléans pour rencontrer le Directeur général de l'Agence de l'eau, afin que les subventions aux communes et aux intercommunalités ne soient pas purement et simplement supprimées. Que d'oublis !

Dans le courrier auquel il a été fait allusion précédemment, vous parlez de péréquation verticale. La seule péréquation verticale est celle des DMTO et c'est le gouvernement Fillon qui l'a mise en place en 2011. Depuis, elle perdure. Quant aux 6,2 M€ qui étaient prévus, mais dont nous n'avons pas le montant définitif, le Département étant à la fois contributeur et bénéficiaire, c'est le fonds de péréquation ADF, un fonds de péréquation DMTO horizontal.

Enfin, permettez-moi d'évoquer ce que je considère comme un héritage qui a eu tendance à me blesser : le non-respect de la loi de 2005 sur les établissements recevant du public, avec comme date butoir 2015. Rien n'a été fait avant 2015. En 2016, nous avons été obligés d'élaborer un plan qui, du reste, a été adopté à l'unanimité. Estimation en 2016 : 11 M€ ! Qu'en sera-t-il au final? Je m'interroge !

Alors, quand vous nous laissez de tels héritages et lorsque vous oubliez d'appliquer les lois, ayez au moins l'obligeance d'être discrets !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructure, du Transport et du Numérique. – Avant d'aborder l'ordre du jour, je souhaiterais donner une information parce qu'elle ne figure pas dans les rapports et elle a été aussi oubliée dans cette fameuse lettre que, pour ma part, j'ai survolée. Du reste, c'est souvent oublié quand vous vous adressez aux maires, que ce soit au travers d'une lettre ou dans vos EPCI respectifs, certains d'entre vous étant concernés.

Cette information est une bonne nouvelle. Le 28 juin, se tiendra un comité syndical DORSAL, au cours duquel, logiquement, nous devrions délibérer et lancer le marché – un marché tout de même de 112 M€ – pour construire les 50 000 prises qui nous permettront de parvenir aux « 100 % fibre » sur le territoire creusois. Le 10 avril dernier, nous avons convié justement les EPCI avec le syndicat mixte DORSAL et l'AMO financier pour leur présenter un plan de financement raisonnable. C'est en cela que c'est une bonne nouvelle, sachant que c'est, non seulement techniquement faisable, mais financièrement raisonnable.

Nous avions donc effectivement invité les EPCI et j'espère que vous avez eu vent de la teneur de cette réunion. Nous avons dû procéder à un rappel dernièrement faute de retours. L'objectif de cette réunion était de leur expliquer le montage financier concernant ces 112 M€. L'Etat, au-delà des 10 M€ prévus dans le PPC, devrait nous attribuer – c'est une nouvelle – 28 M€, si bien que la Région, dont je salue l'engagement sur ce dossier sans lequel rien ne serait faisable, contribuera à hauteur d'un peu plus de 37 M€. Notre contribution représentera *grosso modo* entre 45 M€ et 50 M€.

Le jour de cette réunion, le point a été fait à l'occasion d'une présentation. Nous avions une estimation de 50 M€ en guise de reste à charge pour les EPCI et le Département, ce qui, à l'horizon 2024, représentait un effort très important. Mais tout cela, c'était sans compter, dans le montage financier, les recettes devant résulter de l'exploitation de ce modèle que nous avons choisi et qui va rapporter. Ces recettes vont permettre à DORSAL de contracter un emprunt et nous aurons, EPCI et Département, à mobiliser des financements sur les premières annuités, sachant que les recettes ne sont pas attendues pendant la construction et ne seront pas suffisantes sur les premières années. Entre 2021 et 2025, ce seront donc 3 M€ à mobiliser respectivement par les EPCI et le Département. C'est ainsi que ce dernier a décidé d'apporter un soutien aux EPCI au travers d'un dispositif d'avance remboursable qui bénéficiera à tous ceux qui le souhaitent. Finalement, le reste à charge pour les EPCI serait de quelques dizaines

de milliers d'euros d'annuités sur 20 ans dans le cadre de cette avance remboursable, ce qu'ils devraient, quelle que soit leur santé financière, pouvoir supporter.

En revanche, je regrette que les élus ne se soient pas spécialement déplacés pour assister à cette réunion et comprendre les explications données par ceux qui, eux-mêmes, s'étaient déplacés depuis Paris et Limoges, pour venir exposer toutes ces précisions. Il a fallu effectivement relancer certains EPCI pour leur demander s'ils étaient d'accord ou non. Les élus qui étaient présents nous ont dit tout de suite qu'ils étaient d'accord pour se lancer. Sachez qu'en termes d'annuités, sur une avance remboursable de 20 ans, ce sera annuellement, selon les EPCI, un montant de 23 000 €, 28 000 €, 20 000 €, 31 000 €, 4 000 € pour Haute-Corrèze Communauté, 32 000 € et 12 000 € par an. A ce titre, il nous a fallu attendre un mois et demi pour avoir des réponses et pouvoir préparer le marché. Heureusement, nous avons pris sur nous de le préparer malgré tout, et ce via DORSAL, pour pouvoir le lancer le 28 juin afin d'éviter toute coupure dans les travaux entre le Jalon 1 et le suivant.

C'est une bonne nouvelle et j'espère que le 28 juin, tout le monde sera présent pour voter le lancement de ce marché du « 100 % fibre » en Creuse et que nous saurons communiquer aussi bien que la Corrèze parce qu'en 2024, tout le territoire creusois sera desservi, et ce quelles que soient les finances des EPCI. Je pense en particulier aux élus de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest qui ne s'étaient pas déplacés et qui ont été longs à répondre, et ce pour 31 000 € chaque année, sur 20 ans.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est important de le préciser lorsque l'on parle de l'avenir du Département, tout le monde le sait. En tout cas, merci, Hélène FAIVRE, de nous préciser de quoi l'on parle et, surtout, de quels montants.

Certes, d'aucuns peuvent dire, et c'est tout à fait démocratique, que depuis 2015, notre majorité ne mène pas une politique budgétaire adéquate, aurait trop augmenté ceci ou cela, trop emprunté, etc. Moi, ce qui m'intéresse, c'est l'endettement de la collectivité et son taux de désendettement, sujet dont M. GAUDIN parlera.

Cette perspective – et il faut l'entendre, mesdames, messieurs – nous permet tout simplement d'offrir à tous les Creusois ce « 100 % fibre », cet accès à Internet et par là même au monde entier. C'est notre sens de la gestion financière parce que vous aurez compris que nous, nous allons emprunter. Etant donné que les banques ne sont pas philanthropes, il faut qu'elles aient l'assurance que nos indicateurs se sont améliorés. C'est ainsi que nous pouvons emprunter et ainsi permettre à tous les Creusois de bénéficier de la fibre via ces avances remboursables.

Quand je dis que je suis plutôt satisfaite – et je ne suis pas du genre à faire de l'autosatisfaction et à m'esclaffer de façon inconsidérée –, oui, je le suis, je puis vous le dire, depuis que nous avons les résultats définitifs du compte administration 2018 !

La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME. – Hélène FAIVRE parlait de la réponse de la communauté de communes de Creuse Sud-Ouest, qui avait tardé, mais elle n'est pas la seule dans ce cas. Hier soir, nous avions un conseil communautaire dans le cadre duquel le plan de financement a été exposé. Ce sont pour les élus de grandes difficultés à prendre des décisions face à ce montage. En effet, notre communauté de communes, issue de la fusion de deux anciennes communautés de communes, se retrouve dans de telles difficultés financières qu'il a été très compliqué hier soir de prendre la décision d'accepter ou pas ce plan de financement.

Malgré le fait que le Département soutienne les EPCI, dont le nôtre, la communauté de communes CIATE – BOURGANEUF-ROYERE – mariage heureux ! – est tellement en difficulté qu'elle ne sait même plus par où aborder les choses, ni comment faire.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, nous sommes conscients des dégâts collatéraux de ces fusions imposées parfois à contrecœur, parfois avec bonheur. Nous les constatons surtout dans le cas de ces communautés de communes qui n'avaient vraiment pas envie de se marier et auxquelles on a forcé la main. A ce sujet, je me souviens des séances en CDCI. Ce sont aujourd'hui des conséquences que subissent des territoires qui, antérieurement, se portaient plutôt bien.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – Je ne reparlerai pas des communautés de communes puisque vous connaissez tous ma position à cet égard, traduite dans le vœu que j'ai déposé. Sans dire qu'il a été rédigé sur le ton de l'humour ou alors un humour qui nous fait plutôt pleurer, le constat est là aujourd'hui pour bon nombre d'EPCI. Même si ce n'est pas le cas, en général, ce sont aussi des discussions que nous entendons au niveau national sur les intercommunalités. La Creuse n'est pas le seul département à être concerné par ces fusions opérées en dépit du bon sens.

Je reviens juste sur ce courrier sur lequel nous sommes obligés de rebondir parce que nous l'avons reçu, nous, les élus. Il est vrai que nous éprouvons, malgré tout, une certaine contrariété lorsque nous avons entendu Jean-Jacques LOZACH parler de « débats d'idées ». Je suis d'accord pour que ce soit, bien entendu, mis en place, mais il faut aussi et surtout parler de « débats de bon sens ». Certes, nous avons baissé de 5 % les subventions aux associations, mais en fin de compte, comme je l'ai dit dernièrement dans la presse, que ce soit la Région ou les intercommunalités, nous nous rendons compte qu'elles ont été confrontées aux mêmes problématiques que le Département.

Quel est aujourd'hui le constat ? Les communautés de communes se désengagent aussi du monde associatif, faute de financement et donc de pouvoir les soutenir. Pour certaines, ce n'est même pas une baisse, mais parfois un désengagement total vis-à-vis de l'aide aux associations.

Vous me direz : « Est-ce aux communautés de communes d'intervenir dans ce domaine ? » Oui, je le pense, s'agissant d'associations d'un territoire qui sont là, avec des bénévoles, pour assurer ces manifestations.

Au-delà des communautés de communes, je tiens à parler aussi et surtout de la Région car là, c'est dramatique et catastrophique. Nous constatons bien que des manifestations événementielles qui ont lieu sur notre territoire, telles que le Critérium cycliste international à DUN-LE-PLESTEL ou le National de pétanque, ont toutes subi une baisse drastique et catastrophique de la part de la Région. Le dernier exemple en date, c'est quand même le festival Coquelicontes qui risquerait de pâtir de l'absence de l'aide dont il bénéficiait de la part de l'ex-Région Limousin.

Alors, certes, nous avons baissé les subventions, mais, et c'est la raison pour laquelle je vous parle de bon sens, nous nous rendons compte en fin de compte que toutes les collectivités ont des difficultés et agissent de même.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit une nouvelle fois de rappeler de quoi l'on parle. La Région Nouvelle-Aquitaine a un budget de plus de 3 Md€. Il paraît donc curieux de se dire que même la Creuse pâtit de la gestion que la Région s'applique. Mais je tiens aussi à rappeler un fait totalement occulté aujourd'hui. Je sais bien qu'il ne faut pas toujours parler du passé, mais il n'empêche qu'il ne s'agit pas de l'oublier, ni d'oublier l'histoire pour justement en tirer des enseignements. Pourquoi les départements de l'ex-Limousin sont-ils dans un système où ils sont moins aidés que lorsqu'ils appartenaient à la Région Limousin ? N'oubliez pas que la Nouvelle-Aquitaine, avec ses 3 Md€, doit résorber ce qui s'est passé en Poitou-Charentes. Ce fait est oublié et comme par miracle, on n'en parle plus ! Or nous en payons la conséquence.

Encore une fois, comme pour les intercommunalités qui ne voulaient pas se « marier », rappelez-vous le sort qui a été réservé à notre petite Région Limousin. On ne savait pas avec qui nous « marier » et on ne nous a jamais demandé notre avis.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Président, d'abord, pour faire suite aux propos de Laurent DAULNY sur les intercommunalités, je dirai, reprenant une expression à laquelle il a été fait allusion précédemment, qu'il ne faut pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain.

Il est vrai que nombre de communautés de communes, en particulier dans notre département, auront connu un mandat blanc, le temps d'absorber la fusion, l'empilement des compétences, etc. En fait, nous n'avons pas eu les projections financières avant de fusionner. « Fusionnez, nous avait-on dit, on verra bien après ! » Eh bien, oui, on voit !

J'ai peur que, demain, il nous soit dit : « Enfin, vous voyez bien, même en vous mariant à deux ou trois, vos intercommunalités sont de taille trop modeste et vous n'y arrivez pas. Allez donc plus loin ! » J'espère me tromper, mais je crains qu'il nous soit proposé demain ce fameux schéma avec finalement deux ou trois intercommunalités creusoises.

Pour autant, malgré ces difficultés, je considère que la communauté de communes ou la communauté d'agglomération reste tout de même l'échelon intéressant pour plusieurs politiques. Concernant le développement économique, je ne vois pas à quel échelon il pourrait

être assuré, sinon à celui de plus d'une commune, en tout cas pas de nos toutes petites communes. S'agissant de la petite enfance, j'ai l'impression, pour le constater sur notre territoire, que c'est plutôt le bon échelon de mise en œuvre de cette politique. Là où il aurait fallu que l'Etat soit à la hauteur, c'est en éclairant le tapis d'un point de vue fiscal et financier sur les conséquences prévisibles des fusions.

Sur la Région, j'aurai là encore une vision peut-être plus modérée en ce sens que cette Région Nouvelle-Aquitaine a tout de même une force de frappe financière que n'avaient pas nos anciennes petites Régions. La Région Limousin n'aurait jamais pu affecter, j'y reviens, 46,4 M€ au lycée des métiers du bâtiment de FELLETIN. Je ne sais plus quel était le budget de la Région Limousin, mais je crois qu'il était plus modeste que celui de la ville de Limoges. Avec la Nouvelle-Aquitaine dotée, comme vous l'évoquiez, d'un budget de 3 Md€, c'est une tout autre envergure.

Enfin, je conclus en remarquant qu'il est question depuis une heure de notre lettre. Plusieurs élus de la majorité y sont revenus, défendant leur bilan pour ce qui est des Vice-présidents. Nous le savions, le scénario était écrit d'avance. En tout cas, je repartirai de cette séance en me disant que si vous avez passé autant de temps à défendre votre bilan, c'est bien parce que nous avons effleuré des questions sensibles. *(Exclamations dans les rangs de la Majorité départementale.)*

M. FOULON. – Normal, vous nous attaquez, nous répondons !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, je suis désolée, mais nous n'avons pas la même interprétation. Pour ma part, je suis surprise de vous entendre dénoncer le fait que l'on communiquerait trop. S'agissant de la communication, j'ai l'impression que vous ne la lisez pas, qu'elle ne vous concerne pas, que ce qui se dit ici en séance, que ce soit les interventions des Vice-présidents ou la teneur même des rapports, vous intéresse peu pour différentes raisons. En tout cas, c'est pour moi un réel paradoxe que de dénoncer une communication trop dense et de ne pas l'entendre.

Monsieur LOZACH, vous souhaitez ajouter quelque observation ?

M. LOZACH. – Très brièvement, et ce en réponse à M. GAUDIN qui compare des choses qui ne sont pas comparables.

Vous savez très bien, monsieur GAUDIN, que des politiques sont obligatoires, tandis que d'autres sont facultatives. Je veux simplement dire que ce schéma départemental qui était en cours d'élaboration ne faisait pas partie des compétences obligatoires d'un Conseil général, ce qui ne nous avait pas empêchés de réaliser une étude. Je ne sais plus d'ailleurs s'il s'agissait, en termes de dénomination, d'une étude départementale, d'un diagnostic ou d'un plan, mais bref, je suis persuadé que vous vous en servez dans le cadre de l'élaboration de votre schéma départemental.

En revanche, la loi NOTRe est une obligation et s'impose à toutes et à tous.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Et la loi sur l'accessibilité des bâtiments recevant du public ?

M. LOZACH. – Ecoutez, voyez ce qui a été réalisé entre 2005 et 2015 ! Je suis persuadé que tout a été fait au titre de l'accessibilité des établissements recevant du public.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Non, je suis désolé !

M. LOZACH. – Nous vous avions même laissé un document concernant tous les bâtiments départementaux.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Vous l'aviez préparé sans prévoir les financements correspondants !

M. LOZACH. – Par contre, ce que je sais, c'est qu'il m'a fallu gérer l'emprunt toxique que vous, vous aviez contracté !

Par ailleurs, je reviens en une phrase sur Traces de Pas. Je suis persuadé que si M. Xavier Emmanuelli, ancien ministre, compte tenu de tout ce qu'il représentait à l'époque, était venu présenter son Centre européen de formation aux métiers d'urgence sociale, tout le monde aurait applaudi à deux mains et je suis convaincu que ce projet ferait partie du Plan Particulier pour la Creuse. C'était l'exemple type d'innovation en termes d'urgence sociale.

Enfin, s'agissant des MAFPA qui, soit dit en passant, concernent, non pas seulement le Conseil départemental, mais aussi Creusalis et les établissements de santé, celle de LA SOUTERRAINE fonctionne, que je sache, parce qu'elle est adossée au centre hospitalier. Je constate simplement que ces deux établissements ont été ouverts sous notre majorité et fermés sous la vôtre. *(Exclamations dans les rangs de la Majorité départementale.)* Le problème étant celui des familles d'accueil dans ces établissements, je me pose la question de savoir ce qu'il en a été en termes de prospection, justement pour rechercher des familles susceptibles de venir travailler dans ces deux établissements.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Je tiens à répondre à M. LOZACH sur ce sujet.

Ce n'est quand même pas nous qui avons décidé de ces projets qui étaient à l'initiative de votre majorité. M. MORIVAL, ex-DGA, avait lui-même, pour dire toute la vérité, émis de sérieuses réserves à cet égard.

Sur les trois structures construites – LA CELLE-DUNOISE, SAINT-MARC-A-LOUBAUD et SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES – si la première, gérée par le centre hospitalier de LA SOUTERRAINE, fonctionne très bien, les deux autres – gérées par le centre hospitalier de BOURGANEUF – n'ont pas été occupées très longtemps. En tant qu'élu d'une petite commune, ce n'est pas moi qui mettrais en cause les communes, mais les situations géographiques de ces deux communes en termes d'éloignement par rapport à l'hôpital et d'isolement, ce qui n'a pas aidé à trouver des accueillants et des remplaçants, ont représenté un frein majeur. C'est l'exemple même des projets que vous avez construits avec, je ne le conteste pas, une finalité intéressante, mais qui n'ont pas été assez travaillés, réfléchis, mûris et, comme toujours, sans mesurer les impacts humains et financiers.

Vous parlez de l'agrément des familles d'accueil. Déjà, nous sommes dans un contexte général de départ en retraite de nos assistants familiaux, nos assistants maternels et nos familles d'accueil pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. Tel est le contexte général et là est toute la difficulté de renouveler ces départs en retraite. Vous en conviendrez, et M. LEGER lui-même ne dira pas le contraire, il n'est pas facile de trouver des familles d'accueil avec agrément susceptibles de s'installer à SAINT-MARC-A-LOUBAUD et à SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES, même si ces communes sont magnifiques !

Monsieur LOZACH, puisque vous reveniez sur le sujet, force est de reconnaître que c'était tout de même des communes très ciblées, s'agissant de deux élus de votre majorité : M. LABORDE et M. LEGER en étaient maires ! *(Très bien ! dans les rangs de la majorité départementale.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant la MAFPA de SAINT-MARC-A-LOUBAUD, je rappelle d'abord que la construction à peine achevée, nous avions une réservation par une famille d'accueil venue de La Réunion et que le projet a parfaitement fonctionné pendant environ un an et demi. Par la suite, ce fut des fâcheries entre cette famille et l'établissement qui gère la MAFPA, à savoir l'hôpital de BOURGANEUF qui continue encore à verser le loyer.

Constatant que nous ne sortions pas de cette impasse, ce qui est terrible parce que des familles d'accueil veulent bien s'y installer et nous ne leur permettons pas, j'ai demandé l'arbitrage du Directeur de l'Agence régionale de Santé qui a la tutelle sur les hôpitaux, pour savoir comment sortir par le haut de cette affaire. Franchement, avoir des personnes qui, potentiellement, veulent bien devenir famille d'accueil à SAINT-MARC-A-LOUBAUD et voir cette maison vide aujourd'hui, j'en ai le cœur brisé et je souhaite vraiment que nous sortions de cette affaire.

Il est encore à constater, dans ce département, des besoins d'accueil dans ce que l'on appelle les logements alternatifs, c'est-à-dire entre le maintien à domicile et l'accueil en EHPAD, qui peuvent tout à fait bien fonctionner. C'est le cas à LA CELLE-DUNOISE, comme pour ce qui est des unités de vie de CROCQ et MERINCHAL.

Toute personne vers l'âge de 80 ans peut ne pas être en mesure de rester chez elle, mais ne pas souhaiter, pour une multitude de raisons, être accueillie en établissement où l'on rentre, je crois, en moyenne à 87 ans aujourd'hui. Il y a un âge intermédiaire où vous pouvez trouver un meilleur accueil, un petit cocon à deux ou trois, et être reçu d'excellente façon dans une très belle maison, par ailleurs, que ce soit à SAINT-PARDOUX, LA CELLE, etc.

Franchement, je souhaite que l'on sorte de cette affaire parce que voir une maison vide sur notre territoire, c'est vraiment terrible.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Monsieur LEGER, vous dites avoir saisi M. Laforcade, Directeur général de l'ARS, mais nous avons déjà les réponses. Concernant le centre hospitalier, la tutelle, vous en conviendrez, c'est l'ARS, laquelle a dénoncé la convention avec SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES. Nous tenons bon pour ce qui est de SAINT-MARC-A-LOUBAUD, mais l'ARS nous presse et veut dénoncer également cette convention. Nous avons donc la réponse. L'ARS est totalement dégagée de cette affaire via le centre hospitalier.

Bien entendu, nous travaillons avec les services et nous avons tenu plusieurs réunions pour essayer de trouver une reconversion de ces deux bâtiments qui, je vous rejoins, sont de beaux bâtiments, mais vides malheureusement aujourd'hui et, je le répète, Creusalis rembourse les emprunts sans aucune recette correspondante.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons donc pouvoir aborder l'ordre du jour de cette séance.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 16 DECEMBRE 2016 AU 8 FEVRIER 2019

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant les procès-verbaux des délibérations de nos séances, de nouvelles modalités ont été mises en place depuis quelques semaines, un système de boîte « archives numériques » vous permettant de les consulter. J'imagine, messieurs les Présidents de groupes, que vos collaborateurs vous en ont tenus informés.

Je présume que vous avez pu prendre connaissance de ces procès-verbaux des délibérations. Appellent-ils de votre part des remarques ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je les mets aux voix. *(Adoptés à l'unanimité.)*

L'objectif, et je m'adresse là au Service des Assemblées, serait de pouvoir également disposer d'une séance sur l'autre des comptes rendus des débats de notre assemblée.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la première commission a eu à connaître.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2019-05/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 8 février 2019, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son attributaire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans ce rapport, il est fait référence à un marché afférent à l'exécution de travaux d'élagage et d'abattage d'arbres en bordure de routes départementales, qui a été confié à une entreprise auvergnate. Ce sujet me fait penser à la question que j'avais posée lors de notre précédente séance, mais je ne sais pas si les services ont eu le temps de vérifier ce qu'il en est. Je veux parler de l'estimation du coût de certains travaux réalisés auparavant en régie par le Parc et de celui des travaux aujourd'hui effectués par délégation au privé, s'agissant notamment du marquage peinture des arbres, de l'élagage et autres travaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour l'instant, ce n'est pas complètement finalisé dans le rapport d'analyse. Nous voulions vous proposer qu'à l'occasion de la prochaine présentation du rapport d'activité des services, ces réponses aux questions que vous avez déjà formulées, monsieur LEGER, soient apportées.

M. LEGER. – C'est ainsi entendu.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je mets aux voix la proposition invitant l'Assemblée départementale à prendre acte du compte rendu des marchés conclus selon une procédure adaptée, et ce depuis l'Assemblée départementale du 8 février 2019. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE

RAPPORT N°CD2019-05/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – En application de l'article L3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales et par délibération n°04/6 du 2 avril 2015, le Conseil départemental a habilité sa Présidente, pour la durée de son mandat, à intenter en toute matière, notamment administrative, sociale, civile, pénale et européenne, au nom du Département, les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui et a également dispensé sa Présidente, en cas d'appel ou de cassation, de revenir devant l'Assemblée ou la Commission permanente pour poursuivre les actions engagées.

Cette délégation est assortie de l'obligation de nous rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Le compte rendu des actions en justice traitées depuis le 14 décembre 2018 est l'objet du tableau annexé au rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens à rappeler, comme nous l'avions précisé l'an dernier, que dans le cadre de ces actions, nous privilégions éminemment la nouvelle façon d'être au plus près, d'ailleurs avec les services de la CAF et de la MSA, des bénéficiaires des minima sociaux, en particulier des allocations RSA.

La commission départementale n'hésite pas à saisir et faire venir dans le cadre d'un dialogue les personnes sorties du système, pour, dans un premier temps, leur rappeler leurs devoirs, ne serait-ce que l'obligation de s'inscrire à Pôle Emploi. M. MORANÇAIS et les services sont très à cheval à cet égard. Le nouveau contrat d'engagement réciproque que nous mettons en place et que vous découvrirez dans quelque temps est orienté encore plus dans ce sens, mais c'est aussi la réponse que nous proposons dans le cadre du Plan stratégique pauvreté et retour à l'emploi.

En tout cas, ces actions en justice sont vraiment celles qui ont bénéficié d'un très long processus d'accompagnent, et une fois ces actions traduites en justice, nous pouvons penser que les intéressés n'ont pas été tout à fait loyaux par rapport aux règles.

Mme GALBRUN. – Cela dépend aussi de la position du Parquet. Le procureur est plus ou moins indulgent ou rapide sur ce genre de procédure.

Mme LA PRESIDENTE. – J'espère que le procureur rend la justice pour tout citoyen français de la même façon. S'il fait preuve d'indulgence, et je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est

précisément parce que nos services, ceux de la CAF et de la MSA lui présentent des arguments lui permettant de statuer en ce sens. En tout cas, j'imagine bien, madame GALBRUN, que la justice de la République est rendue en toute légalité et en toute égalité.

Mme GALBRUN. – Juste une question, si vous me le permettez : concernant le procès afférent à l'ADIAM, je lis : « ordonnance de clôture de l'instruction au 4/12/2018 ». Nous n'avons toujours pas de date d'audience depuis le mois de décembre ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Non !

Mme GALBRUN. – D'accord. C'est long tout de même…

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition invitant l'Assemblée départementale à prendre acte du compte rendu des actions en justice traitées depuis le 14 décembre 2018. *(Adoptée à l'unanimité.)*

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2019-05/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Concernant notre représentation au comité syndical et à l'assemblée générale du syndicat mixte du Conservatoire Emile-Gouée, suite à la décision de Mme Pauline CAZIER de démissionner de ces instances, il s'agit de désigner, en tant que titulaire, Mme MARTIN et, en tant que suppléant, M. Philippe BAYOL.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces propositions de désignation. *(Adoptées à l'unanimité.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Concernant le Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, il convient de désigner un représentant au collège des « élus et services ». M. MORANÇAIS se porte candidat pour assurer cette représentation.

Mme LA PRESIDENTE. – Sans autres candidatures, je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Par courrier du 10 avril dernier, Mme la Préfète de la Creuse a sollicité Mme la Présidente quant à la désignation d'un représentant à la commission de recensement des votes dans le cadre des élections européennes ayant lieu ce 26 mai. Aussi, Mme la Présidente nous informe avoir proposé la désignation de M. Patrice MORANÇAIS en tant que titulaire et de Mme Annie CHAMBERAUD en tant que suppléante.

Mme LA PRESIDENTE. – Sans autres candidatures, je mets aux voix ces propositions de désignation. *(Adoptées à l'unanimité.)*

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT N°CD2019-05/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – M. le Payeur départemental nous a fait parvenir le compte de gestion définitif de l'exercice 2018 du budget principal du Département, des budgets annexes du Laboratoire départemental d'Analyses et du Parc départemental, qui reprend les données de la gestion 2018, ainsi que les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées à son initiative.

Bien entendu, les résultats du compte administratif du Département – budget principal et budgets annexes – sont en concordance avec ceux du compte de gestion. Par ailleurs, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Il s'agit de nous prononcer sur la proposition de Mme la Présidente visant à approuver le compte de gestion établi par M. le Payeur départemental, qui n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT N°CD2019-05/1/5

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, il revient au

Conseil départemental d'arrêter les comptes du Département au titre de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Tel est l'objet du rapport consacré à l'examen du compte administratif de l'année 2018.

L'analyse détaillée du compte administratif intègre une approche dynamique portant sur l'évolution des finances départementales durant la période 2008-2018.

Il convient de rappeler que le budget départemental comporte, d'une part, un budget principal qui retrace l'essentiel des opérations de dépenses et de recettes liées à l'activité des services départementaux et à la mise en œuvre des politiques départementales et, d'autre part, deux budgets annexes concernant, l'un, le Laboratoire départemental d'Analyses dont une partie de l'activité présente un caractère commercial et, l'autre, le Parc départemental intégré au Conseil départemental depuis le 1er janvier 2011.

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)

Les résultats globaux du budget principal sont les suivants : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 197 984 485,75 €, soit 31 722 104,33 € en investissement et 166 262 381,42 € en fonctionnement ; les recettes encaissées au cours de l'exercice se sont établies à 200 407 643,49 € dont 30 041 911,94 € en investissement et 170 365 731,55 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 2 423 157,74 €, un résultat 2017 reporté de fonctionnement de 5 953 076,35 € et d'investissement de 3 230 613,42 €, soit un excédent de clôture 2018 de 11 606 847,51 €. Ce résultat a été intégré par anticipation au budget primitif 2019, soit 1 550 421,03 € en investissement et 10 056 426,48 € en fonctionnement. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

Avec cet excédent de clôture, même si nous n'avions pas bénéficié du fonds de péréquation horizontale de l'ADF dont nous ne connaissions pas le montant précis, rien ne nous empêchait de « basculer » une somme conséquente sur la section d'investissement au budget 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque nous parlons de beaucoup de données parfois imprécises, là, en revanche, figure sur cette page le résultat de gestion en termes de fonctionnement : 4,1 M€. Vous savez tous en tant qu'élus les différences entre les recettes et les dépenses. Finalement, ce résultat correspond seulement à ce qu'a représenté l'effort de fiscalité que nous avions demandé aux Creusois en 2016. Il est important pour nous de pouvoir démontrer aux Creusois que nous n'avons pas jeté l'argent par les fenêtres et de leur rappeler que nous nous en tenons à ce que nous disons : cette fiscalité et donc ces efforts que nous leur avons demandés ont été dédiés à de l'investissement. Hélène FAIVRE le soulignait tout à fait clairement, les préoccupations des Creusois sont la fibre et le réseau routier. C'est ce à quoi nous nous engageons et en voilà l'exemple incontestable par les chiffres, lesquels sont clairs et nets.

M. GAUDIN rappelle que la situation est meilleure, propos qui s'illustrera dans un instant par d'autres chiffres, soulignant aussi ce qui nous donne encore plus d'espoir : ce nouveau fonds de péréquation. Pour 2019, nous avions prévu au budget 6,2 M€ à ce titre et il

s'avère que ce sont 5,9 M€. Ce fonds de péréquation auquel contribuent les départements les plus riches de la Région parisienne et les départements littoraux, ceux de l'Atlantique et du Sud de la France, bénéficie ainsi à 26 départements dont la Lozère, la Creuse, le Cantal, le Lot, l'Aveyron, la Corrèze et l'Allier. Ce fonds nous donne des moyens, d'où les inscriptions budgétaires 2019, sachant que nous avons fléché cette nouvelle dotation sur de l'investissement.

Tous les mois, réunis en commission des finances au sein de l'ADF, nous travaillons sur ce sujet-là puisque rien n'est acquis, même si le député du Cantal, Vincent Descœur, avait, lors du vote de la loi de finances en décembre dernier, fait acter un amendement visant à rendre pérenne ce fonds de péréquation des DMTO pour les trois ans à venir, le temps du contrat dit de Cahors. Des départements n'étaient pas tout à fait satisfaits puisqu'ils n'étaient pas assurés de faire partie de ces 26 éligibles à ce fonds, certains étant aussi confrontés à des difficultés structurelles sur leur territoire et d'autres étant également des territoires ruraux. Nous travaillons donc avec un cabinet d'études, mandaté par l'ADF, pour essayer de rendre pérenne cette dotation.

Voilà une quinzaine de jours, nous en étions, pour la Creuse, à 5 M€ via la globalisation d'un fonds sur les DMTO et d'autres affectations. J'ai encore bon espoir de « récupérer » un peu plus pour le Département, mais il est assez satisfaisant de savoir que nous aurions, tant que les DMTO continueront à bien se porter en France, cette opportunité de bénéficier, sur les réserves d'investissement, au moins de 5 M€ dans les années à venir.

En tout cas, merci, Franck FOULON, de l'avoir évoqué ! Ce fut un vrai travail qui nous a aussi permis de créer de réels liens avec des départements, notamment celui de la Lozère. Ce fut le cas avec Sophie Pantel, alors que c'est une Présidente de gauche et moi, une Présidente de droite. Nous avons travaillé, chacune dans nos groupes respectifs, pour vraiment faire entendre les besoins et les attentes en matière d'aménagement de nos territoires ruraux. C'était un beau défi et nous l'avons quasiment relevé !

Cela n'empêche, et je fais suite à vos propos, monsieur LEGER, qu'en entendant le Président du département des Yvelines expliquer qu'il ne peut plus construire de maisons de retraite, je vous assure que je lui fais des offres très chaleureuses pour accueillir en Creuse des personnes âgées dépendantes de son département ! Cela s'appelle du *lobbying*, du marketing, ce que l'on veut, mais il faut rassurer les Creusois.

Nous nous battons avec le sourire, ce que je crois parfois plus convaincant que des messages extrêmement négatifs et pessimistes. Nous parvenons ainsi à quelques résultats tangibles et mesurables, ce qui nous permet d'inviter les Creusois à redresser la tête.

Veuillez poursuivre, monsieur GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Suit un tableau retraçant l'état d'exécution du budget 2018 par section : le taux de réalisation est, en dépenses, de 93,58 %, soit 88,34 % en investissement et 94,65 % en fonctionnement et, en recettes, de 94,74 %, soit 83,66 % en investissement et 96,99 % en fonctionnement.

La réalisation globale des dépenses est satisfaisante puisqu'elle avoisine les 94 %, contre 95 % en 2015 et 2016 et 94 % en 2017. Quant aux recettes, le taux de réalisation de près de 95 % peut être considéré comme très convenable.

En guise de commentaire, il nous est souvent reproché, en ce qui concerne le fonctionnement, de sous-estimer les recettes et de surestimer les dépenses. Il suffit d'observer les taux de réalisation pour constater que c'est entièrement faux. Nous sommes au plus près de la réalité d'année en année.

Figurent également dans le rapport deux tableaux retraçant, pour l'un, le montant des dépenses d'investissement dans le cadre des comptes administratifs de 2009 à 2018 et, pour l'autre, le montant des dépenses réalisées de 2009 à 2018, ainsi qu'un graphique illustrant l'évolution des dépenses en investissement et en fonctionnement sur cette même période.

Au cours de l'exercice 2018, les dépenses se sont élevées à 31 722 104 € en investissement, représentant près de 16,02 % des dépenses totales de l'exercice, et à 166 262 381 € en fonctionnement, représentant 83,98 % des dépenses totales du budget. Quant aux recettes, elles se sont établies, hors opérations d'ordre, à 187 929 966 €.

Dans les pages suivantes du rapport, sont détaillés tous les éléments du compte administratif 2018 sur lequel nous avons à nous prononcer.

Je tiens à vous faire part d'une donnée particulièrement importante, qu'il appartiendra à chacun d'apprécier ! Je veux parler du ratio de capacité de désendettement, sachant que le seuil limite est fixé à 15 ans et le seuil d'alerte à 10 ans. La Creuse se situait à 16,5 années en 2013, c'est-à-dire bien au dessus du seuil limite, et se situe à 8,3 années en 2018, c'est-à-dire en deçà du seuil d'alerte.

Dans cette synthèse, j'ai veillé à ne pas vous abreuver de chiffres parce que je sais, pour les gérer au quotidien, combien c'est indigeste ! Ce qui est surtout intéressant, c'est non pas tant de les énoncer que de les suivre au jour le jour.

Mme LA PRESIDENTE. – Et d'en faire l'analyse !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Certains d'entre vous ont probablement des remarques ou des questions à formuler sur ce compte administratif synthétisé par M. GAUDIN.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je ne reviendrai pas sur le fonctionnement. Les marges de manœuvre sont si étroites que je n'ai rien de particulier à dire.

En revanche, je tiens à revenir sur l'investissement.

Lors du débat qui a précédé le vote du budget, nous avions, nous, insisté sur l'investissement, en faisant part de nos craintes quant aux crédits votés et la réelle consommation de ces crédits. Nous avions même, vous vous en souvenez sans doute, osé parler d'affichage.

Est-il possible, s'il vous plaît, madame la Présidente, de revenir sur la première diapositive ?

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

M. LEGER. – Merci !

Sur cette diapositive, nous constatons que le résultat en investissement est négatif de l'ordre de 1,6 M€, avec une consommation de près de 88 %. Si cette consommation avait été à la hauteur de ce qu'elle a pu représenter dans le passé, soit de l'ordre de 94 %, ce déficit aurait été évidemment plus important parce que, en investissement, les recettes ne sont jamais à la hauteur des dépenses.

Nous voyons bien, et c'est là une évidence, que si le résultat négatif en investissement avait été plus important, cela aurait considérablement relativisé l'excédent global de l'exercice 2018.

Alors, je me pose une question : la sous-consommation des crédits par rapport à l'inscription budgétaire l'année dernière s'explique-t-elle par des annulations de projets pour de multiples raisons liées, entre autres, à des retards dans les opérations prévues ou à des appels d'offres non concluants, ou s'agit-il d'une stratégie financière en quelque sorte pour pouvoir dégager, au final, un excédent plus confortable ?

Afin d'être très précis, comme je l'ai été lors de notre précédente séance, je ne citerai que cinq chiffres en termes d'investissement sur l'exercice 2018. Au titre des « Equipements départementaux », fonction « Enseignement », vous aviez inscrit une dépense de 2,7 M€. En réalité, sur ce montant, seuls 2,2 M€ ont été dépensés. Toujours en « Equipements départementaux », fonction 6 « Réseaux et infrastructures », 462 000 € n'ont pas été dépensés. Au chapitre « Aménagement et environnement », 60 % des crédits n'ont pas été consommés, ce qui représente un décrochage de 280 000 € par rapport à l'inscription prévue au budget. Au titre des « Equipements non départementaux », fonction « Enseignement », c'est un montant de 200 000 € consommés en moins sur une inscription budgétaire de 325 000 €. Enfin, je termine pour ne pas vous abreuver de chiffres, mais je veux être précis pour que ce soit incontestable : fonction 7 « Aménagement et environnement », sur une inscription de 467 000 € en dépenses d'investissement, c'est une dépense constatée de 228 000 €.

Le tout additionné, c'est évidemment au bout du bout, si je puis dire, un certain nombre de centaines de milliers d'euros et, au total, plus de 1 M€.

Pourquoi donc cette différence ? Stratégie ? Manque de chance ? Annulations de projets ou de chantiers ? N'en connaissant pas les raisons, je vous pose la question, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, il en est souvent question plus sur la section de fonctionnement, mais vous semblez avoir un peu de mal à comprendre : résultat de gestion en investissement : - 1,6 M€. C'est non pas « + », mais « - »!

De façon globale, quand je considère l'ensemble du budget, fonctionnement et investissement, avec les résultats excédentaires cumulés des années précédentes, les premiers chiffres que je regarde – et c'est ce que je demande à M. GAUDIN –, ce sont les résultats de gestion, dépenses / recettes. Lorsque je vois un « - », je m'interroge si je n'y étais pas préparée, mais en général, comme nous suivons cela de très près, j'en connais la raison.

Vous souvenez-vous de deux éléments importants l'an dernier ?

Premier élément, l'Etat a proposé, et ce fut le cas ici, en Creuse, de tester la récupération du FCTVA en année N. Nous nous sommes dit que c'était un effet d'opportunité, mais d'opportunité pour le département de la Creuse ; d'où la décision de forcer un peu les investissements en fin d'année et ainsi avoir plus de dépenses afin de dégager en année N une recette FCTVA plus importante. C'est une tactique, mais une tactique, encore une fois, au service d'échéances de la collectivité. Au final, il n'en a pas été ainsi.

Second élément, et Hélène FAIVRE le précisera si nécessaire, souvenez-vous qu'en décision modificative, en septembre l'année dernière, nous avions voté près de 1 M€ de crédits supplémentaires, encore une fois pour répondre à cette même logique. Au fil de l'année, et M. TUOT vous l'expliquerait parfaitement, des inscriptions, souhaitées comme étant nécessaires, ont été votées, mais certains programmes nécessitant des études n'ont pas été réalisés. Je pense à certains programmes routiers car là aussi, nous attendions la réponse de la Région quant à son cofinancement, mais aussi à d'autres chantiers qui devaient être lancés. Il en a été de même concernant certains bâtiments, en particulier les collèges. Vous le savez et j'imagine que rien n'a changé sous cet angle.

Notre fil rouge de conduite consiste, chaque mois, à savoir où en sont les dépenses et les recettes sur l'exercice en cours, certes plus sur le fonctionnement, mais aussi sur l'investissement.

Telle est, de façon très globale et générale, la réponse que je puis vous apporter. Je le répète une nouvelle fois, nous sommes loin d'être en sous-consommation des prévisions budgétaires, s'agissant, en investissement, d'un résultat de gestion en déficit l'année dernière.

M. LEGER. – D'où ma question, madame la Présidente : stratégie ou manque de chance quant à des marchés déclarés infructueux, par exemple ? S'agissant des études, nous savons tous qu'elles sont incontournables pour certains projets, si bien qu'elles ne s'imposent pas comme une découverte en cours de réalisation de tel ou tel projet programmé !

Mme LA PRESIDENTE. – C'était vraiment, comme je vous le disais, une stratégie à appliquer par rapport au FCVA.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – La stratégie visait à récupérer en 2019 le FCTVA sur les opérations réalisées en 2018.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ainsi que nous avons forcé sur l'investissement !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Tout à fait.

En revanche, certaines opérations ont été retardées. Ce fut le cas de l'aménagement de La Clide en raison de la présence d'espèces protégées, ce qui nous a valu, comme vous le savez, d'être soumis à certaines contraintes.

Nous avons également rencontré des problèmes sur le collège de FELLETIN. Les travaux ont été achevés, non pas avant la fin de l'année 2018, mais en 2019. Il en a été de même de la mise en accessibilité au collège de BONNAT pour les personnes à mobilité réduite. Bref, quelques opérations ainsi programmées n'ont pas pu être réalisées, soit faute de certitude de financements et donc de recettes, soit faute de prévisions budgétaires réalistes correspondantes. Notamment, pour équiper le collègue de BONNAT d'un ascenseur, une subvention nous a fait défaut, d'où le retard occasionné. De mémoire, c'était de l'ordre de 250 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs, dans vos cantons, des opérations que vous attendiez ne se sont peut-être pas déroulées comme prévu et peut-être avez-vous des interrogations à cet égard. Ont-elles été inscrites et le seront-elles en 2019 ? Tel est peut-être le fond de votre question…

M. LEGER. – Concernant le collège de FELLETIN, j'avais déjà la réponse !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous étiez évidemment aux premières loges pour constater ce qui s'est malencontreusement produit, nous faisant même perdre des recettes, ce que j'ai un peu plus de mal à accepter. Le retard est une chose, mais perdre des recettes en raison d'un décalage en termes de réalisation ne me plaît pas, comme vous l'imaginez.

Souhaitez-vous avoir d'autres précisions sur ces réalisations en termes d'investissement ou formuler éventuellement des interrogations sur le fonctionnement ?...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Je tiens juste à préciser que toutes les non-réalisations ont fait l'objet, soit de retraits, soit de redéploiements de crédits. Ce fut le cas, au chapitre « Aménagement et environnement », des travaux de construction des ouvrages hydrauliques sur l'Etang des Landes, reportés à début 2019, sachant qu'il avait été inscrit en 2018 des crédits pour la réfection du déversoir existant et la création d'un deuxième déversoir.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, des opérations qui étaient programmées ont été différées.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – D'ailleurs, nous avons déprogrammé certains travaux sur les bâtiments lors de notre DM 2 de septembre 2018 et les crédits inscrits à ce titre ont été réaffectés sur le programme routier, ce qui montre que nous suivons de très près l'évolution des dépenses d'investissement.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Des données m'auront peut-être échappé, mais concernant les dotations de l'Etat, tandis que certaines se maintiennent, comme la DGF, ce sont parfois des diminutions et donc de mauvaises surprises comme pour la DGE, parfois des augmentations et donc de bonnes surprises comme pour le Fonds de mobilisation départementale pour l'Insertion. Mais au total, qu'en est-il des attributions de l'Etat mises bout à bout, si je puis dire ?

Mme LA PRESIDENTE. – Péréquation comprise ?

M. LEGER. – Péréquation comprise !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pourrons vous en établir une synthèse.

M. LEGER. – Tous autant que nous sommes, nous adorons dire que l'Etat ne nous accompagne pas suffisamment, mais sur les chiffres très précisément, que dire, en définitive, de ces accompagnements financiers de l'Etat ? Nous avons bien compris que la DGF, compte tenu de la signature du contrat, avait été stabilisée, mais quid de ces dotations mises bout à bout ?

Vous n'êtes sans doute pas en mesure de nous donner la réponse aujourd'hui, mais peut-être pourrez-vous nous en faire part ultérieurement.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Le total des recettes au CA 2017 était de 188,787 M€. Les prévisions étaient de 188,918 M€ et il s'est agi en réalisé de 187,927 M€.

M. LEGER. – Je ne parle que de la part Etat ! Ma question n'a pas du tout pour objet de vous mettre mal à l'aise et si vous n'avez pas aujourd'hui la réponse, vous nous la communiquerez ultérieurement.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vous la communiquerons lors de la prochaine séance de façon plus claire. Ayant là sous les yeux les chiffres des CA 2013 à 2018, je peux vous dire que nous avions 63,882 M€ en 2013 et que le réalisé 2018 s'est établi à 58,539 M€.

Le fonds de soutien exceptionnel a représenté 398 793 € en 2017 et 485 430 € en 2018. La DGF a baissé de 50 M€ à 43,5 M€ sur la période considérée. La DGD s'est élevée à 1 758 917 € comme les années précédentes. Le FMDI a généré une recette en baisse, passant, en chiffres arrondis, de 830 000 € à 799 000 €, comme la DGE qui est passée de 3 M€ à 2,148 M€. Le FCTVA est une dotation de l'Etat mais fluctuante car calculée sur nos dépenses d'investissement. Or lorsque nous sommes dans l'impossibilité de dégager de capacité d'autofinancement et quand nous pouvons moins emprunter, il est vrai que l'on investit moins. C'est toujours le même sujet ! La DDEC est identique depuis l'exercice 2008, soit 729 274 €. Le produit des amendes de police est de 730 695 €. Enfin, le fonds pour le financement des 3 AIS voté en 2014 a été porté de 4 M€ à 6,7 M€.

En fait, vous retrouvez tous ces chiffres dans les tableaux qui vous sont communiqués lors de la présentation du budget.

Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément au Code général des collectivités territoriales, je vais me retirer, laissant le soin à l'Assemblée de délibérer sur ce compte administratif 2018, sous la présidence du Premier Vice-président.

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, se retire de la salle des délibérations à l'occasion du vote du compte administratif.)

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Mme la Présidente s'étant retirée, nous allons donc procéder au vote de ce compte administratif 2018.

Je le mets aux voix. *(Adopté par 15 voix pour et 14 voix contre.)*

En attendant que Mme la Présidente regagne la salle des délibérations, je vous invite à poursuivre nos travaux.

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT N°CD2019-05/1/6

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de chaque section, en considérant les éléments suivants au 31 décembre 2018 :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élevant à - 1 680 192,39 € et le résultat d'investissement antérieur reporté à 3 230 613,42 €, le solde d'exécution cumulé s'établit à 1 550 421,03 € ;
- Le solde d'exécution de la section de fonctionnement ressortant, quant à lui, à 4 103 350,13 € et le résultat de fonctionnement antérieur reporté à 5 953 076,35 €, le solde d'exécution cumulé s'établit à 10 056 426,48 €.

Mme la Présidente nous propose d'affecter le résultat excédentaire d'investissement, soit 1 550 421,03 €, et le résultat excédentaire de fonctionnement, soit 10 056 426,48 €, au financement du budget primitif de l'exercice 2019. Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote de ce budget primitif le 8 février 2019.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées par 15 voix pour et 14 abstentions.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N°CD2019-05/1/7

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Les résultats du compte administratif du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses se présentent comme suit : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 2 753 673,27 €, soit 65 645,20 € en investissement et 2 688 028,07 € en fonctionnement ; les recettes réalisées au cours de l'exercice se sont établies à 2 804 865,35 € dont 116 837,28 € en investissement et 2 688 028,07 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 51 192,08 €, un résultat 2017 reporté d'investissement de 132 080,01 €, soit un excédent de clôture en investissement de 183 272,09 €. Ce résultat excédentaire a été intégré lors du budget primitif 2019 par anticipation. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

Suivent dans le rapport tous les éléments de ce compte administratif 2018 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses, étant précisé qu'à la clôture de l'exercice 2018, la section de fonctionnement est équilibrée avec une dotation de service public d'un montant de 237 091,05 €.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – C'est une question plus générale qui porte sur le fonctionnement et l'avenir du Laboratoire. Sans procéder à un rappel de l'historique, il est vrai qu'en 2015, le Conseil départemental s'orientait vers un GIP qui devait regrouper un certain nombre de laboratoires départementaux, ceux de la Creuse, de la Corrèze, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Loire et de la Haute-Loire.

Vous avez remis en cause cette perspective et vous en avez ouvert une autre, s'agissant d'une fusion avec le Laboratoire départemental de la Haute-Vienne. Vous avez même instauré une direction partagée entre les deux laboratoires. Concernant M. BARREAUD, il s'agit bien d'une direction partagée, sur la base d'un CDD, n'est-ce pas ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Oui !

M. LOZACH. – Je souhaiterais savoir ce qu'il en est à ce sujet. Son CDD sera-t-il renouvelé ? Les conventions seront-elles également renouvelées avec le laboratoire de la Haute-Vienne ? Bref, quelle orientation avez-vous retenue pour l'avenir de ce laboratoire ? Quel choix avez-vous opéré ?

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Monsieur LOZACH, merci pour cette question qui permet de préciser certains points sur le fonctionnement et l'actualité de la vie du Laboratoire départemental.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous sommes allés, le Directeur Jean-Pierre BARREAUD, le futur Directeur général des Services Philippe BOMBARDIER, Mme LALANDE et moi-même, rencontrer les personnels comme c'est le cas très régulièrement, justement pour les informer de l'avancée de nos réflexions sur l'actualité du Laboratoire et répondre également à leurs questions relevant des ressources humaines.

Nous continuons aujourd'hui de travailler et nous nous interrogeons sur de possibles rapprochements. Je n'emploierai pas le terme de « fusion », s'agissant pour nos deux départements, la Haute-Vienne et la Creuse, d'une convention d'objectifs partagés et d'une mutualisation de direction. Malheureusement, je le dis tel que je le pense, le Conseil

départemental de la Haute-Vienne n'a pas souhaité renouveler la mutualisation de la fonction du Directeur du Laboratoire, Jean-Pierre BARREAUD. Il lui a été envoyé un courrier, voilà maintenant quelques mois, lui signifiant que ne serait pas renouvelé son contrat qui arrive à échéance au 31 mai prochain. Cela veut donc dire qu'au 1er juin, le Directeur, Jean-Pierre BARREAUD, est remercié par le Conseil départemental de la Haute-Vienne, sans même que la Présidente n'en ait été informée, ce qui est plutôt cavalier et révélateur d'un manque de politesse.

La Présidente m'a demandé, en accord avec l'ensemble de nos collègues, de proposer à M. Jean-Pierre BARREAUD un contrat à plein temps sur le Laboratoire départemental d'AJAIN puisque, pour notre part, nous sommes tout à fait satisfaits de sa prestation, ainsi que de sa manière de manager le personnel. C'est un homme très humain, à l'écoute et qui a ramené une certaine stabilité au sein du Laboratoire. Les personnels travaillent aujourd'hui dans un climat plus apaisé que ce que nous avons pu connaître ces dernières années. C'est un point à la fois rassurant et important.

M. BARREAUD a également la mission de travailler toujours sur la recherche de nouveaux marchés. Nous sommes bien d'accord, pour pérenniser l'activité économique du Laboratoire, il faut aller chercher de nouveaux marchés. Vous le savez, le monde de l'analyse des laboratoires est très concurrentiel. De nouvelles structures privées sont très intéressées par certains marchés exercés dans le cadre des missions des laboratoires départementaux publics, concernant notamment tout ce qui a trait à la santé animale. Nous savons pertinemment que dans un laboratoire, la santé animale est l'un des postes qui engendrent des retombées économiques et c'est donc très recherché par la concurrence.

Il est vrai qu'en 2015, nous n'avons pas souhaité nous orienter vers un GIP. Ce choix a été mûrement réfléchi et nous ne le regrettons pas car les différents laboratoires qui se sont engagés dans le GIP ont, chacun, fait l'objet de spécialisations.

Bref, nous sommes en cours de réflexion et pour le moment, rien n'est acté. Par contre, nous avons des pistes, mais je ne peux pas en parler car avant que les marchés ne soient signés, il est préférable de respecter une certaine confidentialité, sans rien n'ébruiter.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets donc aux voix le compte administratif 2018 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses. *(Adopté par 29 voix pour – Mme la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT N°CD2019-05/1/8

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Il est proposé d'affecter le solde excédentaire d'investissement d'un montant de 183 272,09 € au financement du budget primitif 2019. Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du budget primitif le 8 février 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition dont vient de vous faire part M. GAUDIN. *(Adoptée par 29 voix pour – Mme la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU PARC DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2019-05/1/9

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Les résultats du compte administratif du budget annexe du Parc départemental se présentent comme suit : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 7 750 990,61 €, soit 1 149 178,02 € en investissement et 6 601 812,59 € en fonctionnement ; les recettes réalisées au cours de l'exercice se sont établies à 7 917 629,96 € dont 1 385 643,38 € en investissement et 6 531 986,58 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 166 639,35 € dont 236 465,36 € en investissement et - 69 826,01 € en fonctionnement, un résultat 2017 reporté d'investissement de - 609 233,60 € et un résultat 2017 reporté de fonctionnement de 2 271 232,09 €, soit un excédent global de clôture de 1 828 637,84 €, soit - 372 768,24 € en investissement et 2 201 406,08 €.

Ce résultat, après couverture du besoin de financement d'investissement, ressort à 1 828 637,84 € et a été intégré lors du budget primitif 2019 par anticipation. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

Suivent dans le rapport tous les éléments de ce compte administratif 2018 du budget annexe du Parc départemental, que Mme la Présidente vous propose d'adopter.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Mon intervention ne concerne pas à proprement parler les comptes du Parc. Il s'agit, en fait, plus largement d'une question. Dans votre esprit, qu'entendez-vous conserver au sein du Parc et que voulez continuer à déléguer à des entreprises privées ? Pour vous, que

devrait être le corps du Parc ? Quel but vous êtes-vous fixé par rapport à ce Parc départemental ?

Mme LA PRESIDENTE. – La question ne se pose pas en ces termes, c'est-à-dire en termes de but, d'objectif ou de vision. Nous nous appuyons plutôt que ce nous font remonter les agents et les directeurs d'encadrement en termes de risques, d'avantages, de coûts, de possibilités, de perspectives.

Je vous rappellerai que l'on ne peut pas mesurer une décision à l'instant t avec un coût 2019. Toute décision s'inscrit dans des perspectives, avec des agents qui travaillent pour le Département tout au long de leur carrière. Nous mesurons aussi tout au long du parcours de vie d'un agent, certes peut-être pas parfaitement et pas assez finement, mais tel n'est pas non plus l'objectif recherché, les risques, s'agissant en particulier des travaux routiers, qui, en termes de prévention, occasionnent des troubles musculo-squelettiques, entre autres.

Une multitude de paramètres entrent en ligne de compte pour prendre ces décisions. C'est donc aussi un travail vraiment transversal entre les directeurs qui est attendu.

Sur le Parc, c'est une vraie interrogation, sachant que le transfert date de plus de dix ans et nous avons conservé ce qui était en place. Il est important de nous poser les questions sur le service rendu aux usagers. Le Parc est aujourd'hui plus sur des prestations apportées aux communes puisque nous essayons au fil des années de nous insérer dans un champ concurrentiel, ce qui était moins le cas auparavant.

Tous ces paramètres sont, j'imagine, broyés dans une grande moulinette au sein des services, sous la houlette de M. TUOT et du Directeur du Parc, et nous attendons plus d'éléments probants – M. BOMBARBIER s'inscrit dans cette mission – pour décider de ce qui serait souhaitable et de ce que nous pourrions mettre en place au niveau de notre Conseil départemental.

En tout cas, dans ce cadre, et je me tourne là vers Hélène FAIVRE, il est prévu, me semble-t-il, la mise en place d'un logiciel spécifique, n'est-ce pas ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructure, du Transport et du Numérique. – En fait, deux points différents sont à distinguer.

D'abord, le budget annexe constitue une lourdeur administrative et il n'est absolument pas obligatoire, contrairement à d'autres budgets annexes dans nos collectivités. Nous avons travaillé sur un principe coût/avantage et donc mis au point, avec les équipes, un calendrier pour sortir de ce budget annexe raisonnablement. Pour autant, afin de ne pas occasionner de perturbations liées à une éventuelle précipitation, nous avons prévu, déjà depuis quelque temps, en tout cas durant l'année 2018, d'en sortir au 1er janvier 2020. 2019 est donc une année de préparation, avec toujours ce système de budget annexe, mais parallèlement, la mise en place d'un logiciel de comptabilité analytique. Ce logiciel doit, à terme, fonctionner en parallèle, une

fois les agents formés et le tout paramétré pour que tout soit assuré correctement. C'est là un premier point qui, à mon sens, n'impacte pas le fonctionnement global du Parc.

Ensuite, nous expérimentons le transfert ou l'externalisation progressive de certaines missions au privé pour diverses raisons : le coût, la flexibilité, la dangerosité de certaines tâches, comme la peinture, par exemple, la difficulté à trouver des agents qui veulent bien compléter les équipes, etc. En fait, le Parc était constitué d'agents issus de l'Etat dont certains, au fil des années, partent à la retraite ou mutent dans la collectivité, si bien qu'au final, les équipes sont loin d'être au complet. Ces agents ont indéniablement une technicité et il est difficile d'en trouver ayant ces compétences pour compléter ces équipes, d'où ces expérimentations. Par exemple, concernant les curages des fossés, le compte rendu des services conclut qu'en s'adressant au privé, pour l'avoir expérimenté en partie sur le territoire, les coûts sont moindres. En revanche, pour l'élagage, nous l'avons expérimenté sur AUZANCES et LA SOUTERRAINE et là, en termes de coûts, ce n'est pas aussi probant. Ce sont des contraintes, une connaissance bien moins fine du territoire, ce qui constitue un frein dans l'intervention d'entreprises privées car c'est plus de travail pour les agents qui accompagnent ou préparent les chantiers. Nul doute que les entreprises privées sont moins performantes que des équipes en roulement parce que les agents se forment les uns, les autres et savent très bien les travaux à effectuer et où il faut les effectuer.

Bref, nous avons des éléments et en fonction de ces analyses, en concertation, nous décidons ou pas de confier au privé, partiellement ou en totalité, certaines activités, voire de continuer avec le Parc.

Par exemple, nous avons décidé de transférer les activités peinture et glissières. C'est en cours, mais pour des raisons liées à la mise en place des marchés, cette année encore, le Parc continue à effectuer des travaux de peinture sur les routes. Nous savons que des entreprises réalisent cette activité, ce qui permettra de l'assurer plus facilement et d'arrêter pour le Parc de l'assurer dans des conditions qui, en termes de sécurité, ne sont peut-être pas satisfaisantes. De plus, cela coûte à certains agents de continuer à l'exercer, si bien que c'est compliqué de constituer des équipes peinture.

L'idée est donc d'expérimenter, d'analyser et de décider, mais ce n'est jamais non plus définitif. En tout cas, s'agissant du Parc, il ne s'agit pas de raisonner en termes d'idéologie. *(Exclamations dans les rangs du Groupe de la Gauche.)*

M. LEGER. – Personne n'y aurait pensé !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructure, du Transport et du Numérique. – Je peux quand même le dire, surtout en vous entendant nous demander quelle est notre orientation et quel est notre objectif s'agissant du Parc ! C'est ainsi que je l'ai interprété, mais je me trompe peut-être et, si c'est le cas, tant mieux ! Tout ce qui est réalisé en termes d'activité par le Parc a un coût et si ce sont des avantages en termes de fonctionnement, ce sont aussi beaucoup de contraintes. Nous réfléchissons donc à la façon dont nous pourrions procéder

autrement et nous expérimentons. C'est de la gestion en termes de personnel et sur le plan économique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Arrêtez-moi si j'ai mal compris ! L'externalisation de certaines missions du Parc serait demandée par les agents eux-mêmes. C'est bien ce que vous avez dit, madame la Présidente, n'est-ce pas ? *(Non ! des Conseillers départementaux de la majorité.)*

Si ! C'est ce qui a été dit tout à l'heure !

Mme LA PRESIDENTE. – Poursuivez, monsieur BAYOL, et je reprendrai !

M. BAYOL. – Nous pourrons aussi reprendre le compte rendu ! En tout cas, c'est ce que j'ai cru comprendre de votre part et aussi de celle de Mme la Vice-présidente.

En revanche, je ne comprends pas que des missions soient réputées dangereuses pour les agents du public et apparemment pas pour les agents du privé. Il est fait appel à des entreprises privées en raison d'un problème de dangerosité pour nos agents qui ne seraient donc peut-être pas suffisamment formés pour telle ou telle mission, mais ces éventuelles carences se règlent par de la formation.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous déjà vu nos équipes peinture travailler, par exemple, sur l'un des grands axes routiers du Département ? Moi, je les ai vues et je les ai entendues dire que c'était dangereux, ce qui m'a vraiment interpellée.

M. BAYOL. – C'est donc dangereux pour les agents du public, mais pas pour les agents du privé. D'accord ! *(Exclamations dans les rangs du groupe de la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Les agents du privé ne sont pas sous ma responsabilité ! L'entreprise privée, comme celle qui se voit confier des travaux de toitures ou des poses de fenêtres, répond à des normes et à des obligations et, du reste, elle s'en prévaut.

Il est vrai aussi que nous avons eu quelques exemples d'agents qui ont subi des accidents, ce qui arrive et, malheureusement, arrivera toujours, mais nous mesurons les risques. Par ailleurs, concernant toujours nos équipes peinture, l'un des éléments qui nous a été communiqué a motivé cette décision : le matériel ne répondait plus aux besoins des équipes, aux normes, au fonctionnement, etc. Or ce matériel représentait, m'avait-il été dit, entre 400 000 € et 500 000 € d'investissement !

Encore une fois, il ne s'agit nullement d'une quelconque position dogmatique, mais j'entends les agents me dire que c'est dangereux parce que les automobilistes ne sont pas sérieux, malgré les panneaux les invitant à ralentir et toute la sécurité mise en place par l'encadrement, bien évidemment. Je l'ai vu une fois en arrivant sur AUBUSSON : il est vrai, et nous ne pouvons pas le nier, que les automobilistes sont parfois inconscients et mettent potentiellement en danger nos agents qui travaillent au milieu sur la route, malgré toutes les précautions qu'ils prennent et qui leur sont demandées de prendre.

N'oublions pas que ce sont des travaux qui n'occupent pas toute l'année les équipes, lesquelles doivent donc être spécialisées sur un temps très spécifique, ce qui, comme dans bien d'autres professions, nécessite des rappels en termes de méthode et, en tout cas, de sécurité. Par ailleurs, lorsqu'il vous est dit qu'un matériel est à changer pour un coût de près de 0,5 M€, pourquoi ne pas envisager de procéder différemment pendant un an ou deux ? Voyons déjà si des entreprises bien installées dans le Département répondent à nos appels d'offres car ce sont là aussi de vraies questions. Certaines nous interrogent sur des marchés que nous serions susceptibles de lancer, dont celui-ci qui, je présume, a dû faire l'objet d'une discussion. Ont-elles soumissionné ? Je ne saurais vous le dire car je ne m'en occupe pas ! En tout cas, nous laissons une fenêtre ouverte et à nous, dans deux ou trois ans, de faire un bilan, avec des éléments-clés : « Voilà ce que cela a coûté ! Voilà ce que cela aurait pu coûter ! Voilà ce que cela coûterait si on réinternalisait ! »

C'est de la gestion à laquelle nous devons, me semble-t-il, procéder dans toute collectivité. Après, ce n'est pas de notre ressort ; c'est le directeur et ses collaborateurs qui s'en occupent, bien évidemment. Nous, nous nous contentons de leur demander de nous apporter des éléments et ce sont ces éléments qui nous permettent d'expérimenter d'autres façons de procéder. C'est tout simplement cela, sans s'imaginer mille autres choses.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le compte administratif 2018 du budget annexe du Parc départemental, tel qu'il vous est présenté. *(Adopté par 15 voix pour et 14 abstentions – Mme la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

PARC DEPARTEMENTAL
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT N°CD2019-05/1/10

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Parc départemental, en considérant les éléments suivants au 31 décembre 2018 : le solde d'exécution de la section d'investissement s'établissant à - 372 768,24 €, le besoin de financement de la section d'investissement ressort donc à 372 768,24 € ; la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 2 201 406,08 €.

Mme la Présidente nous propose d'affecter ce résultat excédentaire de fonctionnement, soit 2 201 406,08 €, comme suit : 372 768,24 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé – et 1 828 637,84 € au financement du budget primitif 2019. Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du budget primitif le 8 février 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition dont M. GAUDIN vient de vous faire part. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N°CD2019-05/1/11

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Ce rapport vise à proposer d'adopter des transformations de postes relatives, soit à la prise en compte de l'évolution de situations individuelles, soit à la mise en conformité du calibrage de postes avec la classification du CNFPT, soit à la volonté d'adapter l'organisation de l'administration à la marge.

Toutes ces propositions vous sont soumises dans une logique d'effectifs constants et sans impact sur les conditions de travail.

Comme vous avez pu le constater dans les tableaux des emplois, des transformations de postes passent obligatoirement par des suppressions d'emplois actuels pour des créations d'emplois nouveaux. Interviennent aussi des requalifications qui font suite à des ouvertures dans le cadre d'emplois, ainsi que dans la catégorie.

Parmi ces propositions, figure la création d'un nouvel emploi fonctionnel afin de créer une fonction de Directeur général adjoint des Services en charge des Ressources et de la Modernisation de l'Administration. Ses missions principales seront la maîtrise des dépenses dans une logique d'optimisation, c'est-à-dire sans dégradation des conditions de travail des agents et sans remise en cause de l'offre de service. La dématérialisation, le développement des téléprocédures, la simplification administrative, la massification des achats et la chasse au gaspillage seront au rang de ses priorités.

Par ailleurs, le PST sera désormais organisé en deux directions : la Direction de l'Intervention territoriale chargée de l'expertise et la Direction de l'Animation territoriale chargée de l'ingénierie de projets. Cette adaptation traduit notre volonté de renforcer l'appui que le Conseil départemental apporte aux territoires de la Creuse.

Pour information, ces propositions présentées en CHSCT et en Comité technique ont été validées par ces deux instances.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Le Conseil départemental comptait trois DGA jusqu'à présent, n'est-ce pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – Trois, en effet jusqu'à ce que M. Vincent CARRE, qui était DGA sur le Pôle Développement, nous quitte à la fin de son contrat. Restent parmi nous, en tant que DGA, M. TUOT, ici présent, pour le Pôle Aménagement du Territoire et Mme FOURNIER, qui a d'ailleurs fait valoir ses droits à la retraite, pour le Pôle Cohésion sociale.

M. LEGER. – D'accord !

Mme FOURNIER est toujours DGA en titre pour l'instant, même si elle a fait valoir ses droits à la retraite, n'est-ce pas ? Du reste, je croyais qu'elle n'était pas tout à fait en droit de demander sa retraite.

Mme LA PRESIDENTE. – Elle en avait déjà parlé l'année dernière !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – En effet, elle en avait déjà parlé l'an dernier et elle avait repoussé sa demande.

M. LEGER. – Ce départ n'est donc pas lié à ce qui a pu se passer à l'ASE, j'imagine…

C'est un sujet sur lequel je veux tout de même revenir. M. MORANÇAIS nous a expliqué ce matin que le malaise ressenti à l'ASE venait en particulier, si j'ai bien compris, d'événements extérieurs, notamment du problème des MNA, ainsi que de la surcharge de travail. Nous savons aussi que se posent des problèmes internes et j'aurai une question très directe à poser à M. MORANÇAIS : est-ce à cause de cette affaire de l'ASE, qui fait beaucoup parler d'elle, y compris via un clip et des écrits de plusieurs syndicats, problème maintenant récurrent, que voilà un mois, vous avez proposé à la Présidente du Conseil départemental votre démission de Vice-président ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Non, pas du tout et, qui plus est, vous m'en apprenez !

Vous faisiez également allusion au départ en retraite de Mme FOURNIER par rapport aux problèmes de l'ASE. J'ai essayé d'y répondre ce matin puisque ces problèmes sont fléchés dans votre courrier du Groupe de la Gauche. Il est clair que ces problèmes sont bien plus larges que ceux auxquels vous vous référiez à l'instant.

Depuis 2015, ce service connaît un *turnover* important, avec des départs en retraite de chefs de service, de cadres. Nous pouvons comprendre que les intéressés ne déroulent pas toute leur carrière au sein de l'ASE tant ces situations sont humainement de plus en plus difficiles. L'accueil croissant de MNA est l'un des problèmes. Certes, il est important, mais il n'est pas le seul. C'est aussi une surcharge de travail avec l'augmentation du nombre d'enfants qui nous sont confiés, le nombre de mesures administratives et éducatives. C'est tout un ensemble, mais il est à constater aujourd'hui que les services de l'ASE sont en grande difficulté dans tous les départements.

Bref, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé du recrutement d'une équipe supplémentaire, constituée de deux travailleurs sociaux et d'un référent administratif, pour atténuer le nombre de mesures à traiter par travailleur social.

Quant à ce que vous prétendez supposer, sachez que je suis totalement investi dans les missions qui me sont déléguées par la Présidente au niveau du Pôle Cohésion sociale, s'agissant de domaines très sensibles et passionnants, et j'ai bien l'intention de poursuivre ma tâche.

Mme LA PRESIDENTE. – Encore une histoire de lettre ! Je ne l'ai pas reçue, monsieur M. MORANÇAIS, mais c'est peut-être aussi un problème de courrier à La Poste de CHENERAILLES ! *(Sourires.)*

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Juste une précision, madame la Présidente ! Mme FOURNIER a fait valoir, dites-vous, ses droits à la retraite. Très bien ! A quel moment sera-t-elle à la retraite ? Je pose la question car j'avais plutôt compris qu'elle était actuellement en arrêt-maladie.

Mme LA PRESIDENTE. – Non ! Ce sont ses périodes de congés qu'elle fait valoir et il m'a été dit qu'elle serait officiellement en retraite à la suite de ses congés épuisés, c'est-à-dire au 1er octobre prochain.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Madame la Présidente, compte tenu des évolutions et des changements très importants au sein de la collectivité, quand pourrions-nous disposer d'un organigramme actualisé ? Je crois d'ailleurs que nous l'avions déjà demandé. Je sais que l'organigramme est sur la tablette, mais quid de sa mise à jour en termes de modifications, des nouvelles dénominations, des nouveaux recrutements ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pourrions l'envisager lors de la présentation du rapport d'activité des services. La commande est prise auprès de Mme LALANDE.

Mme MARTIN. – Ce serait intéressant y compris pour les élus des communes que nous sommes aussi et qui ont besoin de se retrouver dans l'organisation de la collectivité.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Il ne peut être procédé à la mise à jour de l'organigramme que lorsque le dossier est voté.

Mme MARTIN. – Nous sommes d'accord…

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Il y sera donc procédé après le vote du dossier.

Mme MARTIN… mais il serait bien que nous ayons un organigramme précis.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – En tout cas, tous les organigrammes sont visibles sur l'intranet.

Mme MARTIN. – Oui, je sais pour les avoir vus figurer !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées dans le rapport et relatives à la transformation de postes – suppression/création – au sein des services du Conseil départemental de la Creuse. Ces propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois et du tableau des effectifs de la collectivité, ainsi que sur la modification de l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées à l'unanimité.)*

MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA MDPH

RAPPORT N°CD2019-05/1/12

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – La MDPH va procéder au recrutement direct d'un informaticien chargé de la mise en place du système d'information exigé par la CNSA.

Le Conseil départemental pourrait mettre à sa disposition l'environnement de travail nécessaire à ses missions : hébergement dans les locaux de la DSIC, outillage informatique, infrastructures. Cela permettrait à ce professionnel de ne pas être isolé, de bénéficier du conseil technique du Directeur de la DSIC et de temps d'échanges avec ses pairs.

Les termes de cet accord feront, dans ce cas, l'objet d'un avenant à la convention liant le GIP au Conseil départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être êtes-vous aussi informé, monsieur LEGER, des difficultés rencontrées au sein du service de la DSIC, en termes de management… Vous n'en parlez pas et c'est parfait, d'autant que c'est en passe de se régler.

Nous avons demandé qu'un processus soit mis en place pour éviter, sur un service aussi important que celui-ci, que des agents soient en difficulté.

M. LEGER. – J'imagine qu'une allusion m'échappe…

Mme LA PRESIDENTE. – Non, pas du tout !

M. LEGER… et je réfléchis… Aurais-je loupé un épisode ?

Mme LA PRESIDENTE. – Non, mais puisque vous parliez de l'ASE, des difficultés des agents, de choses que vous saviez jusqu'à des démissions de Vice-présidents, j'imaginais que vous feriez peut-être une allusion, sachant qu'il est fait référence à la DSIC dans ce rapport et aux systèmes informatiques, à quelques difficultés qui se produisent depuis quelque temps. Je devançais tout simplement une éventuelle intervention de votre part.

M. LEGER. – Laissez-moi vous renvoyer cette amabilité ! Effectivement, j'aurais pu parler de la DSIC, mais de tous les services en règle générale. Vous me permettez de rappeler que trois manifestations ont eu lieu en un an ici, ce qui prouve que l'ambiance générale est quand même bien dégradée. Oui, la DSIC ! Oui, l'ASE ! Oui, d'autres services !

Je n'avais pas prévu d'en parler, mais puisque vous me tendez si gentiment la perche, je la saisis pour redire que oui, le personnel est en souffrance.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous le savons tous et nous le partageons complètement. Quand un Premier ministre, Manuel Valls, annonce la disparition des Conseils départementaux, vous imaginez bien que depuis ce temps, alors qu'il en est question de façon récurrente, nos agents aient quelques raisons d'être inquiets ! Comment ne le seraient-ils pas ? Nous ne cachons rien et

nos agents connaissent la vie de la collectivité, les directives lors de la préparation des orientations budgétaires et savent dans quelle situation nous sommes depuis quatre ans.

Il est aussi un vrai questionnement par rapport aux usagers qui ont beaucoup changé et ne sont plus dans les mêmes postures, en particulier à l'égard des missions de nos services sociaux. Les agents s'interrogent sur leurs missions, la façon d'être face à des usagers qu'ils entendent continuer à accompagner et qui ne l'entendent pas ainsi, ayant parfois d'autres exigences.

C'est un tout que nous percevons très bien et dont nous sommes conscients. Vous avez raison de rappeler les grèves qui ont émaillé la vie de notre collectivité, mais vous auriez aussi raison de vous référer au dialogue social instauré au sein de notre collectivité. Des élections ont eu lieu l'année dernière, avec un nouveau syndicat représenté au sein des instances paritaires et un autre qui n'en fait plus partie. C'est la vie démocratique aussi, en tout cas représentative, au sein de laquelle les temps de dialogue sont bien présents, même s'ils ne seront jamais de nature à satisfaire tout le monde !

M. LEGER. – En tout cas, Manuel Valls a fait véritablement acte de contrition car il est parti pour meilleure fortune à l'étranger ! Pour autant, lui devons-nous le malaise des agents ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pourquoi l'annonce d'un Premier ministre évoquant la disparition de la collectivité départementale créerait-elle des soucis à nos agents ? Vous avez raison, ils savent bien que les politiques en racontent tant, sans jamais aucune mise en application !

Personne ne demande plus la parole ?...

Concernant cette importante stratégie, vous l'aurez compris, la numérisation des procédures autour de l'accompagnement des bénéficiaires, en tout cas des usagers de la MDPH, nous engage à proposer cette solution en partenariat avec la MDPH et validée par la CNSA.

Je mets donc aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer l'avenant à la convention avec la MDPH, annexé au rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS

RAPPORT N°CD2019-05/1/13

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Il est d'actualité de modifier le barème de remboursement des frais professionnels des agents, suite au décret publié le 26 février 2019.

Les principales évolutions sont les suivantes : augmentation générale du remboursement des frais kilométriques et des nuitées, application d'un tarif unique – 120 € dans toutes les villes sans distinction – pour les personnes reconnues RQTH et en situation de mobilité réduite.

Les nouveaux barèmes de remboursement sont plus favorables que les dérogations précédemment votées par l'Assemblée départementale. En vertu du principe de faveur, ils annulent et remplacent les précédents, sachant qu'ils figurent annexés au rapport, s'agissant des indemnités de missions et des indemnités kilométriques.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous essayons de nous adapter au mieux, sachant que les frais de déplacement et d'hébergement sont de plus en plus onéreux.

Personne ne demande la parole ?...

Je vous propose donc, en matière d'indemnités kilométriques et d'indemnités de mission des agents du Département, d'appliquer les barèmes prévus par le décret n°2019-139 du 26 février 2019 paru au JO du 28 février 2019, à l'exception de l'indemnité de nuitée concernant les déplacements à Bordeaux, pour laquelle il est décidé, à titre dérogatoire et pour cette ville uniquement, d'adopter un montant de 110 € au lieu de 90 €, dans la limite des frais réels engagés.

Les barèmes que je vous invite à adopter sont détaillés en annexe.

Je vous propose également d'appliquer ces dispositions, de manière identique, au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des Conseillers départementaux, pris en charge par le Département dans le cadre fixé par les délibérations n°11/1/44 du Conseil général du 6 juin 2011 et n°CD2016-12/1/4 du Conseil départemental du 16 décembre 2016, à savoir :

* lorsque les Conseillers départementaux sont appelés à représenter l'institution suite à une désignation par l'Assemblée ou la Commission permanente,

* à l'occasion de réunions ou manifestations devant se tenir sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec des problématiques régionales.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la deuxième commission « Solidarités ».

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2019

RAPPORT N°CD2019-05/2/14

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce rapport vise à examiner les orientations et objectifs pour l'année 2019 au titre du Programme départemental d'Insertion.

Auparavant, je vous présente une synthèse du bilan 2018, sachant que le Conseil départemental a mobilisé 1 416 137 € pour le Programme départemental d'Insertion.

Parmi les projets achevés en 2018, la Fabrique à initiatives portée par France Active Limousin et financée via l'appel à projets « Territoire d'Innovation Sociale » a conduit à l'émergence de plusieurs pistes dont la création d'un groupement itinérant de santé et la consolidation de la filière déchets, portée notamment par Sol à Sol, mais qui pourrait se structurer davantage avec une ingénierie supplémentaire et ce groupement itinérant de santé.

Autre programme achevé en 2018, celui visant à accompagner les personnes en situation de fragilité grâce à l'action santé menée par ISBA, l'Institut de Santé Bourgogne Auvergne. En 2018, sur 146 personnes suivies par des infirmiers, 50 % concernaient des bénéficiaires du RSA, avec un soutien du Conseil départemental de 57 000 € et de l'ARS de 153 240 €. Pour répondre à la demande d'accompagnement et en tenant compte de la complexification des situations des publics bénéficiaires de cette action, l'ARS a accepté de financer un troisième poste d'infirmier au cours de l'année 2018.

Dans le cadre de la nouvelle convention « Accompagnement Global », il a été convenu avec Pôle Emploi que chaque institution reprenne exclusivement l'accompagnement des personnes relevant administrativement de son intervention. Il est à noter que depuis la réorganisation des UTAS, deux CIP ont été dédiés à l'accompagnement des travailleurs non-salariés. Pour consolider leur expertise, une action expérimentale est actuellement menée avec France Active Limousin. Par ailleurs, il a été décidé de recréer une seule instance d'études de dossiers individuels, à l'échelle départementale. Cela permettra également de développer davantage la dimension développement social territorial au sein des conseils territoriaux de développement social qui succéderont aux commissions territoriales de suivi des publics.

L'année 2018 a également été marquée par la mise en place d'actions innovantes. Ainsi, le département de la Creuse est devenu l'un des dix territoires pilotes du plan national pour un numérique inclusif, notamment grâce à la capacité de notre territoire à se fédérer autour de cette thématique. En ce sens, le consortium d'acteurs emporté par le Conseil départemental devrait, dans les prochaines semaines, proposer une réponse à l'appel à projets publié par l'Etat pour le déploiement du Pass'numérique. Ce dispositif donne aux personnes vulnérables le droit d'accéder dans des lieux préalablement qualifiés à des services d'accompagnement numérique, avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers payeur, et favorise ainsi l'accès au numérique des publics les plus vulnérables.

De même, une action expérimentale menée dans le domaine de l'aide à domicile a été conçue, dans le cadre d'un appel à projets FSE. Le chantier école cherche à compléter l'offre de formation du droit commun, en proposant une pédagogie nouvelle en faveur de publics ne pouvant accéder aux dispositifs existants. Les personnes retenues dans le cadre de ce chantier école ont toutes reçu une promesse d'embauche de l'une des associations d'aide à domicile et suivront un parcours de formation adapté. Pour information, nous avons eu 9 stagiaires réparties dans 5 associations, avec 15 jours de formation à l'AFPA et 15 jours sur le terrain avec un tuteur formé. Un travail est en cours pour la prochaine session qui débutera en septembre. Il est à noter également la revalorisation des indemnités kilométriques pour les aides à domicile de 0,35 € à 0,40 €/kilomètre, ce qui représente un engagement financier supplémentaire de 110 688 €.

J'en viens aux perspectives 2019.

Ce rapport vise à proposer de mobiliser 1 381 131 € pour le PDI, sachant que nous avons voté 1 528 060 € lors de l'examen du BP 2019, le 8 février dernier, et ce pour le déploiement de deux projets, en particulier : l'e-inclusion et le réseau citoyen de services.

Si le FSE permet d'expérimenter de nouveaux dispositifs, il ressort de ces expérimentations la nécessité de les enserrer dans un projet plus global et, surtout, de développer une « ingénierie de parcours », c'est-à-dire une ressource dédiée à la déclinaison très concrète d'un parcours adapté, à l'issue d'un travail sur le projet professionnel et d'un premier positionnement de la personne accompagnée.

C'est l'objectif qu'il a été proposé de fixer en soumettant une candidature à l'appel à projets « 100 % inclusion ». En s'impliquant dans ces deux projets, le Département souhaite renforcer encore l'offre d'insertion proposée aux publics du Pacte territorial d'Insertion. La candidature au 100 % inclusion pourrait être l'occasion de structurer et d'étoffer une filière innovante d'apprentissages, ancrée sur le territoire.

Par ailleurs, depuis sa reconnaissance par l'Agence nationale du Numérique comme « territoire pilote » le Conseil départemental a réuni les acteurs locaux en capacité de se mobiliser sur le déploiement du Pass'numérique. A titre expérimental, ce consortium d'acteurs va collectivement assurer un travail autour du repérage du public et la distribution de ce Pass'numérique pour lutter contre l'illectronisme.

Concernant le réseau citoyen de services, cette action fait également l'objet d'un appel à projets en cours de consultation, dans le cadre des cofinancements du FSE. Il s'agit de créer sur les territoires couverts par les anciens pôles d'accompagnement et de remobilisation individualisée, dits PARI vers l'insertion, un outil de lien social ouvert à l'ensemble de la population, l'objectif étant de faciliter l'échange de services bénévoles sur un territoire, mais également de promouvoir son animation et son fonctionnement par les utilisateurs eux-mêmes.

Concrètement, il s'agit de créer un réseau de services permettant à tous les habitants, dont le public cible du PTI, de s'inscrire bénévolement dans cette démarche citoyenne pour apporter une aide ou bénéficier d'une aide, par exemple pour du bricolage ou à l'occasion d'un déménagement, mais également pour animer le réseau, en organisant des temps collectifs d'activités.

Les principaux montants en évolution concernent les contrats uniques d'insertion : parcours emploi compétences et contrats à durée déterminée d'insertion. Cette année, il a été proposé que la convention annuelle d'objectifs et de moyens se décline en 28 PEC et 46 Cddi. Concernant les subventions versées aux différents chantiers, conséquemment au nombre de Cddi retenu pour chaque structure, il s'agit d'une enveloppe de 280 000 €, contre 262 958 € l'an dernier, allouée pour 83,81 ETP, soit 3 340,89 €/ETP. Dans le rapport figure, pour chacun des chantiers, le montant attribué en fonction du nombre d'ETP.

Concernant les passeports culture, il a été proposé de simplifier le fonctionnement de ce dispositif en formalisant les partenariats avec les lieux concernés par l'intermédiaire d'un courrier de leur part, stipulant leur acceptation des passeports, en lieu et place de la convention bilatérale signée jusqu'alors avec chaque lieu.

Par ailleurs, il a été proposé de maintenir la subvention allouée à l'UDAF, au titre de l'accompagnement social lié au logement, soit 61 600 €, et celle attribuée à la Mission Locale, soit 54 000 €.

Telles sont, madame la Présidente, les propositions soumises à notre assemblée.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous me permettrez de vous taquiner, monsieur MORANÇAIS, en vous disant, pour quelqu'un qui aurait démissionné, bravo pour le travail réalisé avec les services !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – En tout cas, je n'ai pas le sentiment d'avoir baissé les bras. Je pensais même, en début de séance ce matin, avoir fait preuve d'un certain dynamisme !

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait !

M. FOULON. – C'est vrai !

Mme LA PRESIDENTE. – Toujours est-il que nous sommes ravis quand tout le monde, chacun dans son domaine de compétence, travaille à bon escient et en accord avec les politiques qui nous sont confiées. C'est important de le souligner, mais je pense que, chacun, vous procédez ainsi dans vos collectivités, notamment lors de la présentation d'actions dans vos communes et communautés de communes.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Monsieur MORANÇAIS, ce rapport comporte des chapitres relativement techniques. Profitant de votre dynamisme matinal *(sourires)*, je souhaite vous demander quelques éclaircissements. N'y voyez aucune mauvaise intention de ma part, s'agissant, très concrètement, de savoir en quoi consiste ce Pass'numérique et à quoi renvoie ce dispositif.

Je reconnais aussi que le terme « illectronisme » m'interpelle : contre quoi s'agit-il de lutter en référence à ce terme ? J'avoue ne pas être, malgré mon jeune âge, un éminent spécialiste, même si j'ai quelque idée !

Merci de votre réponse !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Comme je vous en ai fait part, dix départements ont été retenus au titre du plan national pour cet objectif fixé par l'Etat et les pouvoirs publics : « Zéro papier dans l'administration d'ici à 2022 ».

La Creuse a été retenue parmi ces 10 territoires pilotes. Les services se sont très impliqués dans cette démarche. A l'échelle de notre département, il est apparu que le Conseil départemental était le bon échelon pour porter ce projet, avec un consortium d'acteurs que sont les partenaires institutionnels : la CAF, la MSA et les chambres consulaires. Je pense aussi tout particulièrement aux communautés de communes, sachant que la richesse de notre partenariat dans ce consortium nous permet d'obtenir un abondement financier. Je rappelle que ces Pass'numériques sont des chèques permettant aux publics vulnérables, pour certains, de s'approprier l'outil numérique et d'acquérir quelques compétences. Pour d'autres, il s'agira de se substituer à eux pour entreprendre des démarches administratives, que ce soit pour la déclaration d'impôt ou auprès des différentes caisses de retraite, de la CAF, etc.

Pour être très précis, nous avons décidé d'engager, sur 2019-2020, une enveloppe de 150 000 €. Vu les lettres d'engagement et le retour de nos partenaires dans ce consortium, nous pouvons espérer un abondement de l'Etat de 300 000 € maximum. Nous pourrons ainsi, sachant que c'est un projet que nous sommes en train de « ficeler », acquérir ces Pass'numérique, disons à l'automne prochain, organiser leur distribution et commencer à mettre en place cette formation.

Les réseaux fléchés, s'agissant d'être très pragmatique – étant comme vous un élu de terrain, c'est donc souvent que l'on échange, avec quand même cette vision commune – sont en particulier les tiers-lieux, les centres sociaux, les maisons de services au public, des lieux de proximité permettant à ces publics de venir bénéficier de cette formation et de cet accès au numérique. Toute cette mise en place est en cours, avec un soutien financier qui devrait permettre à ces publics de n'avoir que très peu de reste à charge, voire aucun. De plus amples précisions vous seront apportées quant au fonctionnement et une communication importante, vraiment bien ciblée à l'attention de ces publics, sera diffusée.

Comme dans tous les projets que nous présentons dans le cadre du Programme départemental d'Insertion, l'enjeu est ô combien important et essentiel compte tenu de l'objectif « Zéro papier dans l'administration d'ici à 2022 », ne serait-ce que pour la déclaration de revenus. Il fallait, déjà cette année, voir l'affolement des populations les plus fragiles par rapport à la déclaration par Internet en cours de généralisation !

Un comité de pilotage du consortium s'est tenu début mai, à l'occasion duquel j'ai rappelé ma vision d'élu, du reste partagée par une grande majorité de nos partenaires. Nombre de personnes seront accompagnées pour acquérir les compétences et s'approprier l'outil informatique, Internet et le tout dématérialisé, mais pour bon nombre d'autres, il faudra prévoir

de se substituer à elles pour, en toute confidentialité et sécurité, entreprendre ces démarches. Pour d'autres encore, il faudra envisager de se rendre à leur domicile.

Tout n'est pas non plus totalement « ficelé », mais notre volonté est, bien entendu, celle d'un traitement uniforme sur le Département. Ce réseau de ces différents lieux où les publics pourront se rendre va s'étoffer d'autres sites. C'est vraiment un projet d'ampleur et d'envergure qui, je l'espère, sera de nature à rassurer nos personnes âgés, mais pas seulement ! Les jeunes sont souvent scotchés à leur téléphone portable ou aux réseaux sociaux, mais ils peuvent rencontrer des difficultés pour entreprendre des démarches administratives sur les sites des différentes institutions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – J'aurais une question car moi aussi, je suis quelque peu hermétique à ce langage du « nouveau monde » !

Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris ce que l'on appelait, concrètement, réseau citoyen de services, en lieu et place des PARI vers l'insertion.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – En fait, le réseau citoyen de services succède aux PARI vers l'insertion qui étaient mis œuvre par l'UDAF, le centre social AGIR et le centre social MJC de LA SOUTERRAINE. Cette action s'essoufflait en raison des difficultés à mobiliser les publics. De plus, des actions comparables sont financées dans le cadre du Plan « Santé 23 » mené par l'ARS.

L'idée du réseau citoyen de services est d'allier insertion sociale et professionnelle, mais aussi inclusion et solidarité, de manière générale.

L'action s'adresse à l'ensemble de la population des territoires visés, même si, nous sommes d'accord, le financement PTI vise bien les publics en insertion.

En fait, il s'agit de recréer un lieu d'échanges de services gratuits entre habitants d'un territoire, un espace de socialisation et d'entraide. Il doit permettre aux personnes en insertion de proposer ou de recevoir des services et, ainsi, de renouer du lien social de proximité. Il est vrai que cela peut paraître abstrait et, comme vous, madame MARTIN, j'attends concrètement la transposition de ce projet sur le terrain parce que c'est ce qui nous importe, à nous élus. Je connais votre engagement à l'égard des problématiques formation/insertion et votre assiduité en termes de participation à la Commission départementale de suivi des publics. Il nous faudra être vigilant et veiller à ce que ces échanges de services puissent apporter un « plus ».

L'idée est aussi d'entamer un travail d'identification et de reconnaissance des savoir-faire, ce qui me paraît également très important, sachant que l'on parle souvent des savoir-être des personnes. L'opérateur auquel seront confiées ces missions aura pour vocation

de développer les systèmes de reconnaissance de compétences par l'intermédiaire d'un outil informatique selon trois niveaux de reconnaissance, de pair-à-pair, par un organisme intérieur ou par une certification.

Ce travail n'a de sens qu'en lien avec les besoins locaux et donc une reconnaissance de l'outil par les employeurs. Cela rejoindra à terme nos commissions territoriales qui seront mises en place dans le cadre de notre suivi des bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi, avec les communautés de communes, nos partenaires et le monde de l'entreprise. C'est ce que l'on appelle le système des *open badges* reconnu par l'Union européenne et qui a été proposé par plusieurs lauréats de l'appel à projets « 100 % inclusion ». Ces actions du programme départemental d'insertion doivent, pour être pertinentes, s'inscrire bien entendu dans le cadre des appels à projets auxquels nous répondons, comme le « 100 % inclusion », le plan de lutte contre la pauvreté et le retour à l'emploi.

Mme MARTIN. – Je suppose que cela a trait à des dispositifs de type RAE, en référence à la démarche de reconnaissance des savoir-faire et des compétences et à la validation des acquis de l'expérience qui seraient transférables dans une recherche d'emploi, et à des dispositifs plutôt anciens de réseaux d'échanges de savoirs, par exemple. Suis-je dans le vrai ? Je ne sais pas !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Mme la Directrice de l'Insertion et du Logement va vous répondre sur ce point.

Mme TIJERAS, Directrice de l'Insertion et du logement. – Concernant la RAE, c'est ce que nous essayons d'impulser notamment dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, sachant que les salariés des chantiers d'insertion n'ont pas de reconnaissance évidente des savoir-faire qu'ils ont appris et des diverses compétences qu'ils ont acquises. C'est une opération qui va d'ailleurs se renouveler pour la deuxième fois au mois de juin.

Nous sommes là quasiment dans le même type de démarche, s'agissant de valoriser tout ce qui a été accompli et acquis pendant un parcours d'insertion pour accéder *in fine* au marché du travail.

Avec le réseau citoyen, disons que nous partons de plus loin : dans une circonstance non professionnelle qui n'a rien à voir avec une situation d'emploi, il s'agit d'identifier et de reconnaître les savoir-faire et les savoir-être des personnes pour les engager ensuite dans un parcours. L'idée est de retravailler sur la socialisation, comme le soulignait M. MORANÇAIS, mais avec des supports quelque peu différents des ateliers collectifs, sachant que les groupes de personnes en insertion ne font pas forcément recette auprès des publics, et d'avoir une action plus insérée dans la société, permettant à ces personnes en difficulté et quelque peu désocialisées de renouer du lien social dans une dimension d'échanges de services et de solidarité horizontale sur un territoire.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Merci, madame TIJERAS, d'avoir apporté ces précisions à Mme MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens un instant sur la question du numérique et de la dématérialisation des services, des pratiques, des démarches administratives, etc.

Nous le savons, et Mme FAIVRE en a parlé précédemment, parallèlement à la question du déploiement des équipements en termes de numérique, le défi à relever est celui des usages : comment attirer les populations vers le numérique ? Mais, et c'est aussi ce que nous devons avoir présent à l'esprit, il s'agit de les attirer vers le numérique, y compris sur notre déploiement régional pour des raisons financières. Avec ce réseau d'initiative publique, nous nous sommes lancés dans un système, le système DORSAL, fondé sur un pré-investissement, lequel est lourd. Les chiffres sont incontournables et parlent d'eux-mêmes. Or qui dit pré-investissement dit, à un certain moment, retour sur ce pré-investissement, avec une augmentation importante du nombre d'abonnés. C'est aussi un pari à relever, sans être simplement un problème économique, social, de vie quotidienne, d'insertion, etc. La prestation à apporter aux bénéficiaires et l'enjeu financier sont absolument indissociables.

Enfin, j'ai constaté que, notamment pour les personnes les plus isolées, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes, des initiatives étaient prises dans l'Orne ou le Cher : des bus numériques vont à leur rencontre, en complément de ce qui est mis en place dans les tiers-lieux, les MSAP, etc.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Assez brièvement, je vais répondre à votre question en deux points.

Il est évident qu'il faut se soucier des usages, mais il est tout aussi évident que les populations et les acteurs économiques vont s'en emparer. C'est par la force des choses que tout un chacun est et sera obligé de s'y intéresser et de s'approprier le numérique.

Aujourd'hui, nous répondons plus à la problématique en déployant, après y avoir travaillé pendant des années, le très haut débit, quelle que soit la technologie. Nous sommes plus effectivement en réponse à un besoin que dans l'idée de créer un besoin.

En revanche, s'agissant de votre inquiétude, je ne nie pas, bien entendu, le souci des usages.

Second point, je tiens à vous expliquer sommairement comment est fondé le modèle de perspective de recettes sur lequel se base l'emprunt DORSAL.

Plusieurs hypothèses se présentent : l'hypothèse pessimiste, l'hypothèse moyenne et l'hypothèse optimiste.

Nous nous fondons sur l'hypothèse moyenne, qui est celle de l'ARCEP. En fait, une donnée est de nature vraiment à rassurer tout le monde : aujourd'hui, une proportion certaine de la population, même si en est exclue en partie une certaine tranche assez âgée, dispose d'un accès Internet via l'ADSL de bonne, de moyenne ou de médiocre qualité.

Comme je l'ai déjà dit, notre réseau est exploité via la SPL Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit avec l'ensemble des départements ruraux de la Nouvelle-Aquitaine. En fait, c'est un opérateur d'opérateurs qui cherche des opérateurs sur ce réseau et qui, *in fine*, va vendre des abonnements sur ce réseau public.

Il se trouve que les plus grands ont signé et le dernier, c'est Orange dont la première des actions, quand il veut récupérer des abonnés sur la fibre publique dans laquelle il s'engage, est d'inciter tous ses clients ADSL à basculer sur la fibre. C'est ainsi et pas seulement sur notre territoire. En tout cas, à ce moment-là, tout va très rapidement se concrétiser.

L'exemple de la plaque de BOURGANEUF/MASBARAUD, la seule en service et c'est normal puisque c'était celle de la phase pilote, n'est pas effectivement un bon exemple en ce sens que ce n'est pas un succès. Mais comme je l'ai déjà dit, les habitants n'ont pas un besoin fondamental de passer à la fibre puisqu'ils n'ont pas, pour la plupart, un mauvais débit ADSL. En revanche, ceux pour lesquels c'était le cas, ils ont opté pour la fibre. Très prochainement, Orange sera présent sur le réseau et entreprendra les démarches habituelles, en proposant à leurs clients de basculer sur la fibre et pas pour 1 € de plus. C'est alors que notre réseau va rapporter, mais pas vraiment pour 1 500 prises. En revanche, une fois réalisé le Jalon 1 et le reste, Orange ne sera pas le seul opérateur présent sur le réseau ; Bouygues le sera également et tous les autres opérateurs bien connus, y compris peut-être de plus petits opérateurs qui se positionneront là où les plus grands ne s'engageront pas forcément.

Nous constatons encore des réticences, que ce soit des entreprises ou des particuliers, à quitter cet opérateur historique, comme c'est aussi d'ailleurs le cas dans le domaine de l'électricité. La concurrence est là, mais certains rechignent à quitter Orange, comme ils rechignent à quitter EDF, même si les propositions par ailleurs sont alléchantes. C'est le cas d'entreprises qui ont aujourd'hui des difficultés en termes de desserte numérique. Nous avons beau leur dire qu'il existe un réseau public, offrant des solutions, mais sur lequel l'opérateur Orange n'est pas encore présent, elles préfèrent attendre l'arrivée d'Orange.

Enfin, sans entrer dans les détails, nous pouvons vous rassurer en vous disant que nous avons opté pour un modèle de financement plutôt raisonnable, ni pessimiste ni trop optimiste. Je ne sais pas si cela fait écho à votre question, mais sachez que l'ARCEP se fonde sur le fonctionnement de l'opérateur historique parce que c'est tout de même le principal acteur qui bascule son ADSL sur la fibre. Nous en reparlerons en 2025-2026, sachant qu'en 2026, en principe, les recettes suffiront à rembourser les annuités.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans le rapport, il est fait état de la signature de 28 Parcours Emploi Compétences, tandis que l'année dernière, il s'agissait de 39 PEC. D'ailleurs, je me demande si le texte à la fin de la page 94 ne fait pas l'objet d'une coquille puisqu'il est question de la convention annuelle d'objectifs et de moyens faisant état des objectifs pour l'année 2018 ! Pourquoi 2018, alors que le rapport concerne l'année 2019 ? Bref, c'est un détail !

En fait, voici le fond de ma question : pourquoi ce décrochage par rapport à l'an dernier ? Le public concerné est-il moindre ? Avons-nous déjà un premier bilan des PEC ? Vous savez que nous avions tous fait part de nos craintes par rapport à la nouvelle politique d'accompagnement des contrats aidés.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – L'an dernier, nous n'avons pas atteint l'objectif fixé de 39 PEC. Donc, oui, le succès attendu est moindre et il nous a paru plus raisonnable pour cette année de faire figurer ce nombre de 28. Le succès est peut-être encore à confirmer, mais il est clair que, l'année dernière, les objectifs ont été en deçà de nos prévisions.

Mme LA PRESIDENTE. – Patrice MORANÇAIS suit le programme porté par l'agglomération du Grand Guéret et j'ai participé à une présentation de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » en cours sur les dix territoires pilotes à l'échelle nationale.

Madame MARTIN, je pense que vous devez suivre ce projet d'expérimentation sur votre agglomération. Avez-vous, non pas des résultats car il est prématuré de parler de résultats, mais des pistes, sachant que votre candidature s'inscrit dans la deuxième vague d'expérimentation ? Quelles sont vos attentes et quel lien feriez-vous éventuellement avec le Plan territorial d'Insertion ?

Mme MARTIN. – En fait, nous avons quelques informations puisque nous étions à l'assemblée générale de l'association à Paris, la semaine dernière.

Il faut savoir que la deuxième vague d'expérimentation n'est pas assurée puisque la proposition de loi n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour du Parlement. Laurent Grandguillaume fait donc du forcing avec tous les parlementaires et tous les élus qui pourront soutenir cette démarche pour que ce texte le soit.

Nous sommes donc pour l'instant dans l'incertitude. Quoi qu'il en soit, nous commençons à préparer notre candidature et nous continuons à travailler. Bien sûr, nous solliciterons les services du Département pour voir quelles actions et quelles modalités de coopération nous pourrions envisager à travers cela.

Actuellement, nous sommes en train de définir notre périmètre avec les communes qui vont se porter réellement volontaires au sein de l'agglo et de la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche, sachant que la mise en œuvre du projet d'expérimentation s'inscrit dans des territoires bien définis – communes ou groupement de communes – ne dépassant pas 10 000, voire 15 000 habitants. Jusqu'à 15 000 habitants, le territoire est considéré comme étant susceptible d'être efficient. Au-delà, cela semble difficile pour l'installation d'entreprises à but d'emploi, les EBE. Mais Louis Gallois nous a fait part de quelques nouveautés dans la future proposition de loi, notamment sur la question de l'installation des EBE, avec un siège de fonctions transverses et diverses EBE disséminées sur le territoire de projet, une sorte d'organisation en étoile qui n'existait pas précédemment.

Une multitude d'autres questions sont évoquées, en particulier celles liées à l'investissement de départ qui n'a pas été jugé tout à fait suffisant puisqu'il faut effectivement, pour pouvoir installer ces EBE, à la fois des locaux et du matériel. Par ailleurs, initialement, le coût de la création d'emplois au sein des EBE avait été chiffré à environ 18 000 € par an et par ETP. Mais nous pensons que ce montant promis dans ce cadre-là est quelque peu sous-évalué et que ce sera au-delà de 18 000 €, c'est-à-dire de l'ordre de 19 000 € ou 20 000 €, à condition évidemment que l'Etat n'impose pas une dégressivité au fil des années.

Il est à préciser que tous ceux qui se présenteront en tant que chômeurs de longue durée seront acceptés, sans distinction, sans aucun préjugé et sans modalités de recrutement. Toutefois, des souhaits seront émis en termes de compétences, de domaines d'activité, voire de modalités d'exercice de leur travail. Certains voudront peut-être travailler à temps partiel et d'autres changer d'activité. Nous devons donc travailler tous ces aspects au sein d'un comité local très élargi, dans lequel le Département aura, bien sûr, sa place.

Nous nous le disions encore hier avec Margaux GRAVIER, chargée de mission insertion par l'activité économique de l'agglo, il nous faudrait peut-être rencontrer Patrice MORANÇAIS pour envisager des modalités de coopération avec le Département, sachant que tous ces publics sont des chômeurs de longue durée et, bien souvent, bénéficiaires du RSA.

Tels sont les éléments d'actualité. Pour conclure, je précise qu'une grande manifestation est organisée à Paris, le 18 juin prochain, à laquelle tous les élus sont conviés pour soutenir cette future proposition de loi. Aujourd'hui, 180 parlementaires ont signé la lettre de soutien et tous les élus qui la signeront sont, bien entendu, les bienvenus, Laurent Grandguillaume souhaitant 300 signatures.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous nous intéressons, bien sûr, à cette nouvelle démarche. Sur certaines communautés de communes, il a été établi un diagnostic partagé sur des territoires. Celui auquel je fais référence met aussi en avant le fait que le périmètre d'une petite communauté de communes chez nous, et vous le rappeliez tout à fait justement, est vraiment restreint, si bien que c'est quasiment du « cousu main » très délicat en termes de connaissance du territoire et de relation. Les communes et l'intercommunalité sont vraiment à même de dessiner ce type de projet.

Nous serons, sans aucun souci, à vos côtés à ce sujet et Patrice MORANÇAIS m'en a déjà parlé.

Mme MARTIN. – D'autant que prime aussi la question de la mobilisation des bénéficiaires ! Il s'agit d'une co-construction, c'est-à-dire que les salariés privés d'emploi vont construire le projet avec le territoire de projet en lui-même. Je pense que c'est également la raison pour laquelle le nombre d'habitants par lieu d'expérimentation est aussi restreint. Sur des territoires très élargis, sachant que nous avons eu des bilans, comme sur Lille, par exemple, cela paraît assez compliqué.

Mme LA PRESIDENTE. – Sujet des plus intéressants !

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons donc procéder au vote.

M. JEANSANNETAS. – Concernant la Mission Locale, je ne participe pas au vote.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix les propositions visant à valider les orientations et les objectifs présentés pour l'année 2019 au titre du Programme départemental d'Insertion et à attribuer les subventions aux différentes structures et associations détaillées dans le rapport, avec les montants correspondants. *(La proposition concernant la Mission locale est adoptée par 29 voix pour, M. JEANSANNETAS, ne prenant pas part au vote – Toutes les autres propositions sont adoptées à l'unanimité.)*

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

RAPPORT N°CD2019-05/2/15

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce rapport a pour objet l'examen d'un protocole d'accord et de coordination relatif à l'accueil des mineurs non accompagnés, problématique que nous avons évoquée ce matin.

Depuis le 1er avril 2019, les préfectures peuvent contribuer à l'évaluation de minorité des MNA par le biais d'un traitement biométrique appelé AEM. Ce procédé permet au Conseil départemental d'identifier les mineurs non accompagnés et de s'assurer qu'ils ne se présentent pas successivement dans plusieurs départements.

Cette évolution de la procédure permettra à la Présidente du Conseil départemental de statuer très rapidement dès lors qu'elle sera informée que la personne est connue comme majeure.

Ce protocole prévoit également le rôle de l'Education nationale dans la prise en charge des MNA, notamment le passage d'un bilan de compétences afin d'orienter au mieux le mineur dans son parcours scolaire et professionnel.

Par la signature de ce protocole, le Département s'engage à solliciter l'aide de l'Etat et le recours au dispositif « AEM », et à informer les services de la Préfecture lorsque l'évaluation conclut à la majorité afin de renseigner le fichier AEM et ainsi permettre la transmission de l'information aux autres départements vers lesquels la personne serait de nouveau amenée à se présenter en tant que mineur.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Cette évaluation permettant de connaître l'âge du jeune m'inquiète quelque peu au regard de ces très jeunes majeurs diagnostiqués comme tels et qui seront finalement renvoyés dans le circuit classique des personnes étrangères sans-papiers. Il nous est dit qu'ils seront ensuite orientés pour faire une demande d'asile ou d'un titre de séjour et qu'ils auront accès à l'aide médicale, etc. Toutefois, nous savons que ce sera très difficile, d'autant plus qu'ils sont jeunes, âgés de 19 ans, voire 20 ans maximum. La frontière est très mince. A 18 ans et demi, le jeune peut être arrivé en France, alors qu'il était encore mineur, et se retrouver à la préfecture sans avoir droit ni à un titre de séjour ni à une demande d'asile.

C'est juste une remarque d'ordre général que je formule, tout en sachant que telle est bien la réglementation…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Tout à fait !

Mme GALBRUN… mais je ne peux m'empêcher d'exprimer une inquiétude !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce dispositif a notamment pour finalité d'améliorer la fiabilité de l'évaluation, laquelle avait un coût, d'en raccourcir les délais et d'éviter que ces jeunes se présentent successivement dans plusieurs départements, avec la même démarche.

Après, pour le jeune détecté majeur à deux ou trois mois près, nous sommes bien d'accord, la problématique sera la même.

Il est toutefois spécifié dans le rapport que « l'information est communiquée aux services de l'Etat lorsqu'une personne est déclarée majeure, afin de permettre son accès à l'ensemble des droits reconnus aux personnes majeures, notamment l'hébergement et l'accès aux soins ».

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer le protocole d'accord et de coordination relatif à l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés dans le département de la Creuse, lequel est annexé au rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons achevé l'examen des rapports dont la deuxième commission « Solidarités » a eu à connaître.

Je vous propose d'interrompre là nos travaux de la matinée et de les reprendre à 14 heures 30. Si avant la reprise de notre séance, vous pouviez faire en sorte que les commissions se soient concertées sur les motions et vœux déposés, ce serait parfait !

La séance est suspendue.

(Suspendue à treize heures cinq, la séance est reprise à quatorze heures quarante-cinq.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

M. Etienne LEJEUNE a donné pouvoir à Mme Marie-France GALBRUN.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la troisième commission « Education – Culture ».

FINANCEMENT DE LA MISSION VALLEE DES PEINTRES ENTRE BERRY ET LIMOUSIN – 2019-2020

RAPPORT N°CD2019-05/3/16

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Pour conforter le déploiement du projet «Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin», il est proposé de mobiliser des financements européens au titre du FEDER Plan Loire pour la période comprise entre les mois de mai 2019 et d'avril 2020.

Dans le cadre de la démarche interrégionale « Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin », qui tend à la redynamisation culturelle et économique, pilotée par le Conseil départemental depuis 2010, notre collectivité s'est dotée d'un chef de projet. Son travail a

notamment permis de rendre visible la vallée sur la région parisienne entre le 1er février et ce 26 mai prochain à l'occasion de l'exposition « Peindre la vallée de la Creuse – 1830-1930 ».

Pour assurer un financement partiel de ce poste, il est possible d'activer les crédits du programme opérationnel plurirégional FEDER « Plan Loire Grandeur Nature ». Ces crédits constituent, depuis 2015, la seule source de financement externe à hauteur de 30 %. Il conviendrait d'explorer de nouveau cette voie pour la période comprise entre les mois de mai 2019 et d'avril 2020.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait à 65 000 € dont 45 500 € incomberaient au département de la Creuse et 19 500 € proviendrait de ce programme opérationnel plurirégional FEDER « Plan Loire Grandeur Nature ».

Une vidéo, avec des photos de l'exposition organisée à Rueil-Malmaison, va vous être diffusée. Je précise que cette exposition a déjà accueilli plus de 12 000 visiteurs, ce qui est assez remarquable, avec, qui plus est, un intérêt particulier pour le catalogue. C'est donc une bonne publicité pour les tableaux des grands maîtres de la Vallée des Peintres.

(Il est procédé à la projection d'une vidéo de ladite exposition.)

Je sais que des élus communautaires sont allés voir cette exposition, ainsi que vous-même, madame la Présidente, et ce tout dernièrement, n'est-ce pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, mercredi dernier, à l'occasion d'un voyage organisé par une dizaine d'agents du Pôle Stratégies territoriales qui étaient eux-mêmes présents mercredi après-midi à Rueil-Malmaison. Nous avons bien évidemment bénéficié d'un accueil formidable. Je sais que Nicolas SIMONNET s'y est également rendu à l'occasion de l'ouverture de cette exposition, en janvier dernier.

Fait extrêmement marquant pour nous à l'issue de deux heures de visite, deux personnes qui avaient compris que nous étions de la Creuse sont venues nous voir : l'une nous a montré des photos qu'elle avait sur son téléphone portable et l'autre nous a dit avoir connu ces tableaux quand il était enfant. En fait, leur famille avait eu des liens forts avec la Vallée, en particulier avec Crozant, et même, pour l'une, une résidence de famille. Justement, ils demandaient quand aurait lieu la prochaine exposition car ils souhaitaient prêter leurs tableaux. C'était d'ailleurs le cas pour cette exposition puisque les œuvres étaient prêtées par une cinquantaine de propriétaires, bien sûr les grands musées, mais également des privés.

C'est un bonheur et vous savez bien que l'on dit toujours que la reconnaissance vient, d'abord, de l'extérieur. Toujours est-il que tout le monde était enchanté par ces paysages. Le Premier adjoint en charge de la culture qui m'a reçue a eu ces mots si simples : « Devant tant de beauté, je n'ai qu'une envie : prendre ma voiture et vite découvrir par moi-même vos paysages ! »

Pour rebondir sur ce que disait Nicolas SIMONNET ce matin, il est important de communiquer sur de tels sites et de promouvoir leur image. La Mission Vallée des Peintres est

lancée depuis de nombreuses années, monsieur LOZACH. Elle continue son chemin, même si nous avions eu quelques interrogations avec nos voisins de l'Indre en 2015. Nous avons su les convaincre de l'intérêt de la démarche pour le site de Gargilesse comme pour celui de Crozant, même si Gargilesse a tendance à assurer seul sa publicité.

En tout cas, cette exposition est un très bel événement et nous souhaiterions l'accueillir en Creuse. Elle mériterait de l'être aussi ailleurs et pourquoi pas dans un musée à l'étranger ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Je pense que Guy AVIZOU doit se rappeler de l'exposition qui, organisée voilà une vingtaine d'années à l'Apollo, avait été un réel succès.

M. AVIZOU. – Oui, et ce sur toute la période estivale, je m'en souviens très bien. Ce type d'événement est fédérateur et c'est bien de continuer ce travail. Ce sont d'heureuses initiatives à la fois en termes de retombées touristiques et pour la connaissance artistique.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais aussi la connaissance historique de notre département et de cette vallée, avec l'empreinte sur les paysages et les conséquences de la disparition des jeunes Poilus creusois.

Nous allons d'ailleurs en parler aussi avec les pâturages dans la Vallée des Peintres, thème qui a sans doute inspiré les peintres, mais aujourd'hui des pâturages sur les berges de la Creuse à AUBUSSON ont vocation à essayer de résorber l'avancée extrêmement sauvage et difficile à maîtriser de ces fameuses pentes sur les rives de la Creuse.

Toutes ces initiatives présentent un réel intérêt parfois à petite échelle et leur effet est indéniable sur la saison touristique qui approche.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Le succès de cette exposition nous invite, si possible, à aller encore plus loin. Dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, une fiche action est inscrite afin qu'en 2022, après la réouverture du musée de GUERET, nous puissions accueillir une grande exposition sur l'impressionnisme, en lien avec les peintres de la Vallée de la Creuse. Je suis convaincu que nous pourrions attirer nombre de visiteurs sur notre département grâce à une exposition de renommée nationale, voire plus, nous l'espérons !

Mme LA PRESIDENTE. – Il est important de souligner l'engagement de la ville de GUERET. La nouvelle conservatrice est extrêmement dynamique, comme le sont souvent d'ailleurs les conservateurs de musée. Elle entretient des liens particuliers avec nos services pour vraiment aller de l'avant sur cette thématique.

Bien évidemment, une fois les travaux du musée de GUERET achevés, il sera d'autant plus important, comme vous le dites, monsieur LEGER, d'envisager un événement remarquable et remarqué à grande échelle.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Juste un mot pour rappeler le rôle irremplaçable, joué par Christophe RAMEIX pour faire connaître l'école de CROZANT à travers ses écrits et son travail de recherche. Nous n'en serions pas là aujourd'hui sans son travail qu'il a mené pendant des dizaines et des dizaines d'années.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Un travail reconnu, en effet !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter le plan de financement de la Mission Vallée des Peintres, pour la période comprise entre les mois de mai 2019 et d'avril 2020, à m'autoriser à réaliser les démarches en vue de l'obtention des subventions, notamment au titre du programme opérationnel plurirégional FEDER « Plan Loire Grandeur Nature » et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce dossier. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ DONATION AU PROFIT DU DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2019-05/3/17

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Par convention du 14 septembre 2011, le Département a confié la gestion, la conservation, la préservation et l'accroissement de l'ensemble des collections du Musée départemental de la Tapisserie au Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé.

En application de l'article 7 de cette convention, les œuvres et objets constituant ces collections, mis à disposition du Syndicat, demeurent la propriété du Département. Le service des Musées de France, responsable du label « Musée de France » a souhaité que les collections restent indivisibles.

Aussi, toutes les acquisitions nouvelles effectuées par le Syndicat mixte font-elles l'objet d'une donation au profit du Département, lequel les remet immédiatement à la disposition du Syndicat. Sont concernés, d'une part, les œuvres, objets et mobiliers ayant fait l'objet d'une donation en 2017, et dont le Département deviendrait propriétaire, et, d'autre part, les œuvres acquises en 2018, excepté la toile peinte en trompe-l'oeil pour le décor XVIIIe de la Nef des

tentures, acquise le 15 janvier 2018 auprès de M. Frédéric Heurlier, au prix de 1 100 €. Cette toile est retirée des acquisitions. Nous en avons parlé en commission et cet élément était à communiquer à l'Assemblée.

En conséquence, la proposition de Mme la Présidente est modifiée, s'agissant d'accepter la donation au profit du Département, étant précisé qu'elle nécessite, au chapitre 925, des inscriptions budgétaire d'ordre en dépenses et en recettes à hauteur, non pas de 87 737,15 €, mais de 86 637,15 € du fait du retrait de cette toile.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à accepter ladite donation, laquelle nécessite, comme vient de vous en faire part Laurent DAULNY, au chapitre 925, des inscriptions budgétaire d'ordre en dépenses et en recettes à hauteur, non pas de 87 737,15 €, mais de 86 637,15 € et à mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie et de l'Art Tissé *(Adoptée à l'unanimité.)*

Ayant achevé l'examen des rapports relevant de la troisième commission, nous en venons à celui dont la quatrième commission « Infrastructures – Transports » a eu à connaître.

PLAN D'INTERVENTION VEGETATION 2019-2020

RAPPORT N°CD2019-05/4/18

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Le Plan d'intervention végétation 2018-2019 a fait l'objet d'un bilan et, pour mémoire, il avait été reconduit à l'identique de l'année précédente : pour ce qui concerne le fauchage, une première coupe dite de sécurité et une seconde à l'identique, en substitution de la coupe précédemment dite de propreté ; pour ce qui est du débroussaillage, de septembre à avril, la non-réalisation de la taille sommitale des haies riveraines privées ; enfin, concernant l'élagage, la généralisation à l'ensemble des UTT de la procédure de récupération et de valorisation par broyage des branches.

Il est à préciser que ce bilan a été approuvé à l'unanimité en CHSCT et en CT.

Il est donc proposé d'approuver le Plan d'Intervention Végétation 2019-2020 qui, compte tenu du bilan de la saison passée, reconduit les mêmes dispositions que le PIV 2018-2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter ce Plan d'Intervention Végétation 2019-2020, dont le document est annexé au rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des dossiers relevant de la cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

POLITIQUE TERRITORIALE 2019-2023

RAPPORT N°CD2019-05/5/19

M. SIMONNET, en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Ce rapport concerne la politique territoriale sur la période 2019-2023, soit sur cinq ans.

Voilà un an que la majorité départementale, sous l'égide de la Présidente, a passé commande auprès des services pour lancer cette réflexion auprès des territoires, en l'occurrence les EPCI qui sont concernés. Madame la Présidente, vous vous êtes déplacée sur tous les territoires pour expliquer la démarche du Département, ainsi que le rôle et la finalité de ces contrats. Ces contrats sont bien là pour accompagner les territoires, donc les EPCI, à porter des projets structurants, sachant que les projets de territoire des EPCI ont été inscrits en 2018 dans les statuts que tout EPCI avait obligation de rédiger avant la fin de l'année dernière. A travers ces statuts, ont également été déclinés les grandes priorités et les choix opérés pour ces projets de territoire.

Ces contrats Boost'ter sont nés d'une réflexion et d'un travail engagés voilà presque un an. Après des échanges avec nos équipes, ici avec nos agents, et les élus des EPCI, nous sommes aujourd'hui en capacité de vous proposer un rapport, avec, en annexe, l'ensemble des modalités d'intervention du Département.

Encore une fois, ces contrats de territoire se veulent être un acte fort du Département envers les EPCI. Je m'explique. La Présidente a voulu réaffirmer le rôle d'aménageur et de développeur du Conseil départemental, bien sûr dans le champ de ses compétences, ce qui paraît tout à fait cohérent. Cette démarche permettra aux territoires de pouvoir accompagner financièrement, techniquement et humainement leurs projets. Ce n'est pas qu'un montant financier qui est accordé, s'agissant, en toile de fond, de tout un travail de réflexion : que voulons-nous développer comme services sur le territoire, correspondant aux usages et aux besoins des habitants, toujours dans un esprit d'attractivité du territoire ? Nous sommes bien conscients du travail conséquent à réaliser tous ensemble, visant à promouvoir l'attractivité et l'image du Département, afin de répondre aux attentes des habitants et de ceux qui souhaitent s'y installer.

Parlons chiffres ! Souvenez-vous que nous avions inscrit au budget en AP un montant de 3 M€ en faveur des politiques contractuelles, auquel s'ajoute une enveloppe supplémentaire de 400 000 € en provenance du Fonds de péréquation des départements, en vertu du principe adopté par l'ADF, enveloppe que nous avons décidé de dédier à l'aide aux territoires. Ce sont ainsi 3,4 M€ qui seront injectés sur l'ensemble des territoires pour les accompagner, et ce sur la période 2019-2023.

L'enveloppe proposée sur cinq ans pour la communauté d'agglomération et chacune des communautés de communes est de 455 000 €, excepté – et telle est la particularité – pour la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté. Pour cette dernière, l'enveloppe est de 215 000 €, montant proratisé en fonction du nombre de communes creusoises appartenant à cette communauté de communes. Sur cette enveloppe de 455 000 €, 355 000 € sont destinés à l'accompagnement des projets et donc à de l'investissement et 100 000 € à de l'ingénierie territoriale. Chaque intercommunalité a indéniablement besoin d'ingénierie, d'où ces chargés de mission pour accompagner les projets, animer et faire vivre les contrats de territoire, être en lien avec nos agents pour instaurer une certaine fluidité et des échanges. Des conseils de territoire seront mis en place avec des élus référents à la fois du Département et des intercommunalités et, bien sûr, nos agents veilleront à la fluidité pour faire en sorte que tout se passe bien.

Tel est, en synthèse, ce que je tenais à vous préciser. J'en oublie sûrement, mais je répondrai à toutes vos questions.

Dans un premier temps, il vous est proposé cette convention-cadre concernant l'application de cette politique territoriale. La mission de nos agents consiste à prendre rendez-vous, ce qui est déjà le cas, avec les EPCI pour installer les premiers COPIL, les premiers conseils de territoire, afin d'expliquer la convention-cadre et le fonctionnement des contrats Boost'ter. Nous les avons appelés ainsi parce que c'est ce que nous souhaitons : booster les territoires et leur apporter du carburant !

L'organisation de ces conseils de territoire pour élaborer collectivement les programmes d'actions sera étalée sur juin et juillet. Pour leur part, les conseils communautaires et d'agglomération ne se réuniront pas pendant la pause estivale, mais ils seront saisis, bien entendu, pour approbation du contrat qui les concerne. L'idée est de vous présenter, lors de la séance du 27 septembre prochain, un rapport dans lequel figurera l'ensemble des projets qui auront été partagés avec le Département et les EPCI, avec les montants correspondants.

Vous l'aurez constaté, il n'y a pas de cadre d'intervention rigide et préétabli. Il s'agit d'aller vers les territoires, d'entendre et de recenser leurs besoins, et à partir de là, de leur dire : « Comment peut-on vous accompagner ? Les montants sont là ! » Quant au soutien financier des projets, l'intensité de l'aide départementale sera comprise entre 10 % et 60 %, ce qui est large et signifie que l'on s'adaptera aux besoins des territoires. Encore une fois, le principe est celui de la souplesse et de la flexibilité. Cela se veut être un outil de développement simple et facile d'utilisation.

Voilà ce qu'il en est, madame la Président, en guise de synthèse ! J'ai sûrement omis une multitude de points !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, mais je rappellerai peut-être une précision. Nous avons parlé précédemment de l'appel à projets « Accueillir de nouvelles populations ». Les fonds du Massif central cofinancent – pour l'agglo, c'est déjà le cas – à hauteur de 50 % les postes de chargé d'animation de la politique d'accueil. Dans la démarche en faveur de laquelle les communautés de communes se sont engagées, nous sommes sur les mêmes montants, mais nous avons souhaité flécher, ce qui a été aussi l'objet de discussions très rapides, une aide supplémentaire

de 20 %. L'agglo ne pourra prétendre, quant à elle, qu'à une aide supplémentaire de 10 %. Nous allons donc accompagner ces postes de chargé de mission à hauteur de 60 % ou à 70 % pour les autres intercommunalités, afin qu'elles aient un chargé de mission « accueil » sur leur territoire.

De la même façon, sachant que Nicolas SIMONNET parlait de développement territorial, nous nous engageons, dans ces contrats et pour chaque intercommunalité, à financer à hauteur de 50 % un poste d'agent de développement. Je parle, c'est clair, non pas d'un poste administratif, mais bien d'un poste d'agent de développement, s'agissant d'un format spécifique. Certaines d'entre elles en sont peut-être déjà pourvues et, dans ce cas, il ne leur sera pas demandé de recruter en plus. En fait, l'esprit est celui de la souplesse et de la compréhension des situations de chacune des intercommunalités. Nous sommes là, non pas pour leur demander de dépenser plus, mais au contraire, pour les aider, s'agissant notamment de celles qui sont le plus en difficulté, à continuer à s'engager en faveur du développement de leur territoire. Ce soutien à l'ingénierie territoriale représentera un montant de l'ordre de 750 000 € sur la période des contrats. Nous avons bien entendu les difficultés pour certains territoires et donc ce manque que nous nous engageons à pallier.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN – Les documents, qui sont présentés dans le dossier et qui ont été discutés entre le Département et l'agglo notamment, constituent, je suppose, un premier jet. Certaines actions ont, en effet, déjà évolué, comme c'est le cas, par exemple, de la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche qui dit avoir fait évoluer le volet « petite enfance ». C'est pourquoi je suppose que c'est là un premier jet des contrats et que nous pourrons donc les modifier pour leur présentation et validation en Conseil communautaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Les deux intercommunalités, la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche et l'agglo, font l'objet, chacune, d'un contrat.

Pour faire suite à vos propos, oui, c'est tout à fait le sens que nous souhaitions donner à ces contrats : une grande souplesse. Il s'agit aussi de comprendre en effet que ce qui a été discuté au cours des mois précédents est censé peut-être d'évoluer pour de multiples raisons, mais peu importe ! Vous n'êtes pas obligés non plus de flécher toutes les actions que vous souhaitez réaliser dans les années à venir. Vous connaissez le montant de l'enveloppe, avec, là aussi, cette souplesse qui vous est offerte de privilégier quelques projets ou plutôt davantage de projets plus modestes. Peu importe et cette discussion vous appartient ! Les services s'arrogent simplement le droit d'en discuter avec vous, pour bien valider ensemble les processus.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Juste une précision parce qu'il existe déjà des contrats de ruralité qui sont passés entre l'Etat et les territoires et accompagnés par toutes les collectivités volontaires. Un

projet pourra-t-il être financé à la fois par le Département dans le cadre de ce contrat spécifique et le contrat de ruralité ? En d'autres termes, pourra-t-il bénéficier du cumul des deux ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Sans aucun problème, pourvu que ce soit dans la limite des 80 % d'aides publiques.

Mme LA PRESIDENTE. – Voire de la DETR ou de tout autre dispositif d'accompagnement !

En fait, nous n'avons pas pu, malgré ce que je n'ai pas manqué de rappeler, recréer ce qui existait jadis, avec les fameux contrats de Pays. Des axes stratégiques étaient définis, avec des actions correspondantes auxquelles tous les partenaires étaient associés. Certains y prenaient part à hauteur de 5 %, d'autres à hauteur de 30 %, tandis que d'autres encore n'y prenaient pas part. C'était une vraie discussion autour d'un réel projet de développement multipartenarial.

J'ai cru, à un moment donné, que le Plan particulier servirait à remettre au goût du jour cette vision, avec la participation de chacun des partenaires, l'Etat, la Région, le Département, et la contribution de fonds, peu suffisamment mobilisés, tels les fonds LEADER évoqués ce matin.

L'agent de développement dans les intercommunalités, en tout cas telle est l'idée, portera aussi cette vision sur les financements, en relation avec nous-mêmes, dans le cadre de notre soutien à l'ingénierie, s'agissant d'une équipe stratégique sur le volet « ingénierie financière ». Malheureusement, nous le savons pour le constater, nous ne sollicitons pas suffisamment d'autres financements qui sont à notre portée ou à notre disposition. Sans rouvrir ce débat entre la mise à disposition de la DETR et le fait de savoir si le Département fait, ne fait pas, n'en fait pas assez ou en fait trop – peu importe ! –, il est dommage en tout cas que nous ne soyons pas en capacité d'aller mobiliser ces autres financements.

Je regrette vivement la mise en place de ces contrats de ruralité, telle que prévue par l'Etat. A qui s'adressent-ils, sachant que tous les EPCI ne sont pas concernés ? J'observe au sein de ma com-com que des maires sont initiés à la démarche, d'autres pas. En fait, c'est quelque peu particulier en ce sens que c'est créateur plus de tensions que de cohésion. Qui plus est, la Région, pour sa part, a d'autres stratégies, en tout cas en termes de périmètres, pour mettre en place ses contrats. Bref, c'est extrêmement compliqué pour les élus, en particulier pour les maires dans le cadre de l'espace communautaire.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous en avons déjà parlé, mais j'y reviens car à mon sens, il ne serait pas très compliqué de mettre en place une conférence des territoires au niveau départemental, à laquelle tout le monde serait associé autour de la table. Il existe, en effet, une multitude de plans, de contrats, chacun avec leurs avantages – les contrats de ruralité, les contrats du Département –,

telle ou telle dotation comme la DETR, le PPC aujourd'hui, les liens avec le PNR pour ceux qui sont concernés, les liens avec les Pays, etc. Il manque une initiative tendant à mettre tout le monde autour de la table, afin de savoir qui solliciter et pour quoi, bref donner un peu de cohérence dans tous ces dispositifs.

Je mets au défi un maire qui n'est pas Conseiller départemental ou Président d'EPCI de s'y retrouver dans ce maquis d'aides. Le tout, c'est qu'elles lui parviennent au bout du compte, me direz-vous, mais je lui souhaite bon courage et une ingénierie pointue qu'il n'a pas nécessairement à sa disposition ! Heureusement, les EPCI sont là pour le lui apporter.

Mme LA PRESIDENTE. – Je reviens sur l'idée de cet agent de développement dont nous parlions. Les intercommunalités ne sont pas gigantesques et ne sortent pas des projets toutes les semaines. Je ne l'ai pas précisé, mais j'imagine que cet agent de développement sera aussi au service des projets des communes dans le périmètre de l'intercommunalité. Ce devrait être le cas, en toute logique, si une commune a un projet spécifique.

M. FOULON. – Oui, évidemment !

Mme LA PRESIDENTE. – Quant à ce que vous dites, monsieur LEGER, il est vrai que nous avions réfléchi à une, voire deux ou trois rencontres spécifiques avec les EPCI par an. Mais c'est finalement souvent le cas sur des thèmes importants, que ce soit les politiques sociales, l'habitat, le numérique, l'eau, les politiques stratégiques autour du développement touristique, etc. Certes, ce n'est pas sous le format d'une journée ou d'une grand-messe, une, deux ou trois fois par an, mais à l'occasion de multiples rencontres. Ainsi, pour répondre à ce que vous disiez, monsieur LEGER, nous rencontrons, non pas seulement le Président de l'EPCI, mais plein d'élus. Souvent, dans vos intercommunalités, vous avez un élu dédié au numérique, un élu dédié aux politiques de l'habitat, etc. En somme, nous nous enrichissons tous, les uns les autres, de ces rencontres.

Après, il est vrai que dans certains départements, comme en Corrèze par exemple, l'Assemblée des Maires se déroule à l'Hôtel du Département, avec des visites, la présentation des services, comme le disait Mme MARTIN, etc. Malheureusement, le Conseil départemental de la Creuse n'est pas en capacité d'accueillir l'Assemblée des Maires. Mais peut-être pourrions-nous envisager pour l'automne prochain, lorsque se tiendra l'Assemblée des Maires ici à GUERET, de consacrer l'après-midi à ces rencontres, au lieu de donner la parole à la Présidente du Département pour un discours !

Enfin, pour rebondir sur ce que disait M. LOZACH sur les usages du numérique, je suis allée voilà deux ans au salon RuraliTIC à Aurillac. Mon idée était vraiment d'organiser une journée ou une demi-journée sur les usages du numérique et, à cette occasion, de solliciter aussi des communes. Sans doute serait-il intéressant à ce titre de nous rapprocher de l'AMAC, l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse.

Nous pourrions l'envisager – pourquoi pas ? – pour l'automne prochain ! Ce pourrait être une bonne idée.

Personne ne demande plus la parole ?...

En guise de conclusion, je dirais que ces contrats visent à booster les territoires, avec des projets d'intercommunalité, mais aussi des projets portés par les communes, sachant que, pour nous, la commune fait partie d'un périmètre.

Je mets aux voix les propositions visant :

• à adopter les projets de contrats Boost'ter 2019-2023, tels qu'ils figurent en annexes 1, 2 et 3 du rapport ;

• à fixer, pour la durée des contrats, à 455 000 € l'enveloppe pour chacun des territoires suivants : communauté d'agglomération du Grand Guéret, communauté de communes Creuse Confluence, communauté de communes Creuse Grand-Sud, communauté de communes Creuse Sud-Ouest, communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, communauté de communes Monts et Vallées Ouest-Creuse, communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, et à 215 000 € pour la communauté de communes Haute Corrèze Communauté ;

• à construire, dans les mois à venir, avec chaque territoire le programme opérationnel du contrat qui le concerne, dans la perspective d'une validation définitive lors de l'Assemblée départementale du 27 septembre 2019 ;

• à donner délégation à la Commission permanente pour toute décision relevant de la mise en œuvre de ces contrats ;

• à m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE LA CREUSE

RAPPORT N°CD2019-05/5/20

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – En préambule, je voudrais juste revenir sur les dernières conclusions du comité sécheresse, sachant que la situation concernant la ressource en eau dans le Département est assez préoccupante. En effet, depuis plusieurs mois, il est enregistré un déficit pluviométrique, et ce tous les mois, sauf celui de décembre qui était, disons à la normale. Le nord-est du Département est, malheureusement, le plus touché et les ressources propres du SIAEP du bassin de Gouzon sont en déficit. Nous savons aussi que les débits des cours d'eau sont identiques à ceux d'un mois de juillet, alors que nous sommes en mai.

Tous ces faits nous interrogent, surtout par rapport à l'ensemble de ces derniers mois, ce qui légitime complètement le maintien de l'arrêté de restriction d'eau qui avait été pris par Mme la Préfète de la Creuse.

Pour en venir au dossier qui nous occupe, l'avis du Département est sollicité sur la définition du périmètre du futur SAGE, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, sur le bassin versant de la Creuse.

C'est une initiative qui relève de l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne, l'EPTB Vienne, lequel a proposé que soit établi un périmètre nécessaire à la mise en place de ce SAGE. Plusieurs possibilités s'offrent à nous. Aujourd'hui, le Département est couvert par quatre SAGE, mais qui concernent des secteurs vraiment très limités. Le projet de SAGE proposé serait l'un des plus importants de France.

Je rappelle brièvement que, par sa portée réglementaire, le SAGE constitue un outil mis à disposition des acteurs locaux pour promouvoir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, en intégrant les différents usages de l'eau. C'est essentiel car c'est bien ce qui prédomine.

Au sein de la CLE, la Commission locale de l'eau, qui préside aux travaux destinés à la mise en œuvre du document réglementaire, 50 % des sièges sont attribués aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Ce projet de SAGE Creuse constitue vraiment un enjeu majeur, d'autant plus que nous sommes dans un contexte de changement climatique bien avéré et nous savons que ces sujets revêtiront une importance croissante dans les années à venir.

Il convient aussi de bien noter que le Département devra s'impliquer dans l'élaboration de ce document et prendre toute sa place, notamment en participant de façon active aux travaux de la future CLE.

Ce projet de SAGE, tel qu'il semble se dessiner, concernerait deux régions, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, et cinq départements dont celui de la Creuse qui a vraiment une position géographique stratégique, étant situé sur l'ensemble des têtes des bassins versants, avec plus de 30 % de la superficie totale du futur SAGE, plus de 35 % du linéaire des cours d'eau, 40 % des communes et 37 % de la population. Le département de la Creuse serait donc un contributeur important sur l'ensemble de ce bassin.

L'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne a réalisé une étude comparative portant sur trois périmètres potentiels :

- option 1 : le bassin versant de la Creuse dans son ensemble ;
- option 2 : les bassins versants de la Creuse, d'une part, et de la Gartempe, d'autre part ;
- option 3 : les bassins versants de la Creuse amont, de la Creuse aval et de la Gartempe.

Cette dernière option portant sur trois sous-bassins donnant lieu potentiellement à la réalisation de trois SAGE distincts doit être écartée dans la mesure où elle va à l'encontre d'une nécessaire solidarité entre l'amont et l'aval pour la gestion de l'eau. En effet, ce qui se passe en aval est largement tributaire de ce qui se passe en amont. Nous estimons donc qu'il est cohérent d'avoir une réflexion intégrant à la fois l'amont et l'aval.

L'option intermédiaire – option 2 – excluant le bassin versant de la Gartempe du périmètre du futur SAGE Creuse permettrait peut-être de réduire le délai nécessaire à l'élaboration de ce document et de faciliter ensuite la mise en œuvre du schéma. Elle affaiblit cependant la cohérence du projet car les bassins versants de la Creuse et de la Gartempe présentent des enjeux assez proches. Par ailleurs, les principaux acteurs interviennent sur ces deux bassins versants.

La réalisation d'un SAGE pour l'ensemble du bassin versant de la Creuse – option 1 – présente plusieurs atouts : la cohérence hydrographique, une meilleure prise en compte des enjeux globaux, une rationalisation des coûts directs et indirects d'animation du territoire et de fonctionnement de la CLE. Les inconvénients liés à l'étendue du territoire concerné – risque de dilution des enjeux locaux au sein d'un périmètre trop vaste et démobilisation des élus membres de la CLE, allongement des délais d'élaboration du SAGE – pourront être compensés par la mise en place de commissions thématiques ou géographiques, ainsi que de groupes de travail spécifiques susceptibles d'assister la CLE dans son travail.

Compte tenu de ces éléments, le choix d'un périmètre englobant l'ensemble du bassin versant de la Creuse apparaît comme l'option présentant le plus d'avantages pour la réalisation d'un SAGE. Le territoire de notre département serait couvert majoritairement par le SAGE Creuse. Notre situation géographique, à l'amont du bassin versant, constitue un enjeu important. Par conséquent, il paraît légitime que les représentants du Département puissent prendre part de manière significative à la gouvernance du futur SAGE Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions tendant :

- à approuver la réalisation d'un SAGE pour l'ensemble du bassin versant de la Creuse ;

- à soutenir la participation active du Département à ce projet, notamment pour pouvoir en assurer la gouvernance, et en contribuant aux travaux de la future Commission locale de l'eau, des commissions thématiques et géographiques, ainsi que des groupes techniques qui seront installés prochainement ;

- à m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet. *(Adoptée à l'unanimité.)*

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT 2019-2021

RAPPORT N°CD2019-05/5/21

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – L'Agence de l'eau Loire-Bretagne étant entrée dans le cadre du 11e programme, nous sommes amenés à renégocier notre convention de partenariat avec ladite Agence de l'eau qui couvre 99 % des territoires

creusois. Ce partenariat permet au Département de bénéficier d'un appui technique et financier pour la mise en œuvre de l'ensemble de cette politique de l'eau.

Les deux objectifs principaux définis par l'Agence sont l'atteinte du bon état des masses d'eau en prenant en compte les usages locaux de l'eau et la solidarité urbain-rural.

A ce titre, le projet de convention définit quatre axes de coopération entre le Département et l'Agence.

Le premier est la mise en œuvre cohérente et efficiente des politiques publiques, en parfaite cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne.

Le deuxième a trait à la structuration de la maîtrise d'ouvrage. Le Département et l'Agence proposeront une assistance technique et financière aux communes et à leurs groupements ou syndicats pour anticiper les transferts de compétences prévus dans les prochaines années.

Le troisième réside dans la solidarité financière et technique. Cette solidarité se traduit pour l'Agence par l'application de dispositifs d'aides plus avantageux pour les maîtres d'ouvrages situés en zone de revitalisation rurale. Quant au Département, chef de file en matière de solidarité territoriale, il leur apportera une assistance technique, notamment pour remplir leurs obligations réglementaires.

Enfin, le quatrième axe concerne le réseau départemental de suivi de la qualité des eaux. Pour mettre en œuvre cette coopération, l'Agence de l'eau s'engage à financer les actions définies annuellement par le comité de pilotage selon les modalités d'intervention du 11e programme. Il s'agira principalement d'une prise en charge à 50 % de postes financés par le Département.

Il vous a été déposé sur table un correctif à la marge en ce sens qu'il ne modifie pas la répartition entre les postes du soutien financier de l'Agence. Le nombre maximum d'ETP susceptibles de bénéficier de ce soutien reste fixé à 9. Ce correctif repose uniquement sur la ventilation du soutien financier de l'Agence entre les quatre axes d'intervention retenus par la convention, ainsi que les quatre volets de la politique départementale : eau potable, assainissement, milieux aquatiques, observatoire de l'eau.

En tout cas, il semblerait, d'après ce que nous savons aujourd'hui de façon officieuse, que notre demande concernant le cofinancement à 50 % de 9 ETP soit accordée, ce qui va plutôt dans le bon sens. Il est vrai que nos relations de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont devenues assez saines.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le projet de convention de partenariat départemental 2019-2021 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et à m'autoriser à signer cette

convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2019

RAPPORT N°CD2019-05/5/22

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Le premier volet de ce rapport a trait à la modification du règlement d'aide départemental Eau et Assainissement.

Il est proposé de le modifier pour nous adapter aux évolutions réglementaires, la loi NOTRe ayant imposé le transfert des compétences d'alimentation en eau potable et d'assainissement aux communautés d'agglomération le 1er janvier 2020 et aux communautés de communes le 1er janvier 2026.

Ces transferts de compétences nécessitent des études préalables portant sur les volets technique, administratif et financier afin d'assurer la continuité du service public. Pour la communauté d'agglomération, si je ne m'abuse, le coût de l'étude est de 200 000 € et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne la finance à hauteur de 50 %. Toutefois, en parfaite cohérence avec les politiques de l'eau que nous souhaitons mener dans le Département, nous proposons une modification de ce règlement visant à soutenir financièrement les études de transfert des compétences AEP et assainissement au taux de 25 % de la dépense éligible hors taxes. Ce serait ainsi pour la communauté d'agglomération un financement à hauteur de 50 000 € sur cette étude de transfert qui est absolument indispensable pour faire les choses correctement à plus grande échelle. C'est toutefois assez long et lourd à digérer !

Le second volet de ce rapport concerne la proposition de programmation pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, un premier projet de programmation est proposé à hauteur 158 388,25 €, sachant que d'autres dossiers concernant les périmètres de protection des captages seront probablement déposés au cours de l'année. Les dossiers n'étant pas finalisés pour l'instant, nous aurons la possibilité de les intégrer par la suite compte tenu de l'AP prévue de 300 000 €.

Un gros dossier est celui du projet de pose de canalisations porté par le SIAEP GARTEMPE-SÉDELLE, s'agissant d'une seconde tranche, la première ayant déjà été anticipée l'année dernière. Sur un montant de travaux de plus de 500 000 €, il serait apporté un financement de 151 500 €.

Les autres dossiers sont deux projets de pose de compteurs de sectorisation portés par les communes de NOTH et de SAGNAT, un projet d'étude patrimoniale et de numérisation de plans porté par la commune de GIOUX et deux projets de numérisation de plans portés par le SIAEP

de MALVAL-LINARD-CHÉNIERS, d'une part, et la commune de BOURGANEUF, d'autre part.

Je tiens à préciser en toute transparence que nous n'avons pas retenu cette année un dossier qui avait été déposé, bien qu'il s'agisse d'un projet qui serait susceptible d'être pris en compte en raison de sa cohérence. Ce dossier est présenté par le syndicat intercommunal des eaux de l'Ardour et concerne une interconnexion avec la commune de BOSMOREAU-LES-MINES. Le projet est chiffré à plus de 500 000 €, mais l'Agence ne s'engage pas pour le moment, tant que nous n'avons pas les résultats de l'étude du schéma départemental. Ce dossier semble *a priori* cohérent, mais l'Agence ne souhaitant pas y donner suite pour l'instant, même si le Département décidait d'intervenir, les taux étant moins attractifs que ceux proposés par l'Agence de l'eau, la collectivité ne serait pas à même de le porter.

Dieu merci, la phase 2 de l'étude du schéma est quasiment achevée et sera présentée au Comité technique dans le courant de ce mois de juin. Par conséquent, d'ici à la fin de l'année, nous y verrons un peu plus clair et l'Agence de l'eau suivra peut-être ce projet qui semble avoir du sens, en tout cas d'un point de vue technique. C'est le seul dossier qui, dans le cadre du projet de programmation, n'est pas retenu.

Concernant l'assainissement collectif, la programmation des aides proposée s'élève à 240 273,85 €, avec un ensemble de projets.

Le dossier le plus important concerne la commune de SAINTE-FEYRE, s'agissant du raccordement de son réseau d'assainissement au réseau et à la station de GUERET. Comme chaque fois, des aides accordées par le Conseil départemental interviennent en complément de celles de l'Agence de l'eau.

Je citerai d'autres projets dont divers travaux sur la ville de GUERET, l'équipement du bypass d'entrée de la station d'épuration pour réaliser l'autosurveillance réglementaire sur la commune de FELLETIN, l'étude de transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales concernant la communauté d'agglomération du Grand-Guéret, dont j'ai parlé précédemment, le remplacement de la station d'épuration au bourg de la commune de SAVENNES, la réalisation d'un diagnostic assainissement sur la commune de BLESSAC et un diagnostic du réseau d'assainissement sur la commune de GIOUX.

Quelques dossiers ne sont pas retenus, dont celui déposé trois ans de suite et concernant la commune de SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES. S'agissant d'un potentiel en nombre d'habitants de 50 équivalent-habitants sur le village de MOTEROLLES, l'Agence ne s'engage pas sur ce type de dossier. De plus, le coût étant de 1 600 € par branchement, la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif s'avère nettement plus judicieuse et, en tout cas, bien moins onéreuse.

Un autre dossier que nous avions d'ailleurs évoqué avec Armelle MARTIN concerne SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS, vaste dossier pour lequel la commune avait fait le choix de le scinder en quatre tranches. Ce dossier est assez cohérent et loin d'être illogique sur le plan technique, sauf que l'Agence de l'eau ne veut pas s'engager sur cette quatrième tranche. Vu le montant, s'agissant quasiment de 400 000 €, même si le Département intervenait, la commune

ne pourrait pas porter ce dossier. Nous lui avons donc conseillé, le dossier étant éligible, de le présenter en DETR. En effet, dès lors que le Département ne s'engage pas, ce dossier est éligible en DETR à hauteur de 35 %. C'est l'option qui sera prise.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de toutes ces précisions, monsieur GAILLARD.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

• à adopter le projet de règlement d'aide modifié Eau et Assainissement – fiche n°6/1/1 – annexé au rapport ;

• à adopter le projet de programmation, d'une part, des aides à l'alimentation en eau potable, d'un montant de 158 388,25 € et, d'autre part, des aides à l'assainissement collectif, qui s'élève à 240 273,85 € ;

• à accorder les subventions correspondantes ;

• à m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette programmation. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Quittant à l'instant la séance, M. Laurent DAULNY donne pouvoir à Mme Hélène FAIVRE.

Nous en revenons aux dossiers relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT N°CD2019-05/1/23

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Cette DM 1 intègre principalement des redéploiements de crédits, ainsi que des inscriptions nouvelles en mouvements réels et en mouvements d'ordre. Son montant ressort à 273 611 € dont 163 239 € en investissement et 110 372 € en fonctionnement. Le détail de ces virements de crédits et inscriptions nouvelles déclinés par fonction figure dans le rapport.

Je précise que sur l'ensemble des fonctions, des réajustements sur les lignes « frais de personnel » sont prévus.

(Les inscriptions sur chacune des lignes de la fonction 0 « Services généraux » et fonction 1 « Sécurité » sont présentées par M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur.

Les inscriptions sur chacune des lignes de la fonction 2 « Enseignement »
sont présentées par Mme la Présidente.)

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PALLIER.

Mme PALLIER. – Concernant cette fonction 2 « Enseignement », j'aimerais avoir des renseignements sur le redéploiement d'une partie des crédits qui étaient prévus en faveur de Marouzeau à GUERET et du collège de SAINT-VAURY au profit, est-il écrit dans le rapport, des besoins identifiés sur d'autres opérations d'investissement. Quelles sont-elles ? Je pose la question en raison des problèmes de sécurité décelés sur le collège de SAINT-VAURY.

Mme LA PRESIDENTE. – D'abord, je précise que ces crédits que nous réorientons étaient affectés à des opérations, non pas d'aménagement et de sécurité sur ces deux collèges, mais de remplacement de menuiseries.

M. DAULNY ayant quitté la séance, je vais essayer, madame PALLIER, de vous apporter des éléments de réponse en fonction d'une note que me transmettent les services.

S'agissant du retrait de 109 333 € sur l'opération de remplacement des menuiseries extérieures au collège de SAINT-VAURY, il a été procédé, m'est-il dit, à un arbitrage afin d'équilibrer la section d'investissement, notamment pour financer des achats de matériels informatiques et d'équipements de visioconférence, et à des annulations de titres sur l'exercice antérieur par redéploiement de crédits sur les bâtiments et collèges.

L'élaboration du DCE, le dossier de consultation des entreprises, afférent à l'opération de remplacement des menuiseries au collège de SAINT-VAURY ne pouvant se réaliser cette année par manque de moyens humains disponibles, il a été proposé de redéployer lesdits crédits. En fait, la note qui m'a été transmise est particulièrement technique, mais j'en déduis que l'élaboration du DCE n'a pas pris suffisamment d'avance pour pouvoir engager les démarches comme il était prévu.

Concernant le collège Marouzeau qui devait faire également l'objet de travaux de remplacement de menuiseries, il en est apparemment de même. La Direction des Bâtiments ne peut élaborer un DCE complet cette année. C'est ainsi qu'une simple consultation inférieure à 25 000 € sera lancée pour achever les travaux commencés l'année dernière sur une façade. C'est ainsi qu'il est également proposé de redéployer 160 000 € sur les 200 000 € initialement prévus.

En fait, je ne dispose pas dans cette note d'éléments me permettant de vous répondre précisément aujourd'hui. Vous m'interrogiez sur les problèmes de sécurité identifiés au collège de SAINT-VAURY, n'est-ce pas ?

Mme PALLIER. – Tout à fait. J'avais d'ailleurs posé la question en commission Culture et Laurent DAULNY devait se renseigner à ce sujet, mais il a quitté la séance, en effet.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous notons donc votre question concernant des travaux de sécurité au collège de SAINT-VAURY, à laquelle il sera donné suite.

Mme MARTIN. – En fait, nous parlons de sécurité car par les fenêtres du rez-de-chaussée du collège, il a été constaté des intrusions. C'est ainsi qu'il a été demandé le changement de ces fenêtres, et ce par sécurité. Mais ce n'est peut-être pas sous le vocable de sécurité qu'il convient de qualifier cette opération.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Non, en effet…

Mme MARTIN. – Il n'en demeure pas moins que c'est un problème de sécurité.

Mme LA PRESIDENTE. – D'accord ! C'est ainsi entendu.

(Les inscriptions sur chacune des lignes de la fonction 3 « Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs» sont présentées par Mme la Présidente.

Les inscriptions sur chacune des lignes de la fonction 5 « Action sociale » sont présentées par M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance.

Les inscriptions sur chacune des lignes de la fonction 6 « Réseaux et Infrastructures » sont présentées :

-pour ce qui concerne, en investissement, la voirie et les bâtiments par Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique,

-pour ce qui concerne, en investissement, l'environnement par M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets,

-pour ce qui concerne, en fonctionnement, l'entretien de la voirie et la participation complémentaire au Syndicat mixte DORSAL par Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique.)

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Concernant, au titre des ouvrages d'art, la réfection de la digue de l'étang de BLESSAC sur la RD 17, il est indiqué que « les travaux sont incertains en 2019

compte tenu du positionnement du propriétaire ». Malgré tout, je tiens à rappeler combien il est important que les travaux aient lieu le plus rapidement possible.

Je ne mets nullement en cause le Département, bien au contraire parce que le travail de concertation a été très bien mené et les services ont été, chaque fois, très prompts dès qu'il s'est agi de procéder à des aménagements pour assurer la sécurité des lieux. Seulement, la route, en principe à double sens, ne fait plus l'objet aujourd'hui que d'une seule voie. Par ailleurs, plus le temps passe et plus le petit muret de l'étang s'affaisse. La route étant relativement fréquentée, avec un passage assez important de camions, les habitants s'inquiètent.

Je m'en suis donc entretenu tout à l'heure avec M. TUOT pour lui faire part, sans parler d'urgence, de la vigilance à porter à cette opération et de l'importance à trouver une solution. Bien entendu, la meilleure serait une solution à l'amiable avec le propriétaire avec lequel il convient de discuter parce que nous n'allons pas pouvoir continuer à attendre bien longtemps un dénouement éventuel. En tout cas, c'est le sujet majeur de conversation des habitants sur le secteur, lesquels sont extrêmement inquiets. J'espère donc qu'une conciliation pourra aboutir, même si je sais que c'est compliqué.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Nos services ont l'habitude des discussions avec les différents propriétaires ou riverains et j'ose espérer que celle-ci aboutira. Je ne peux pas en dire davantage aujourd'hui, mais en principe, nos services parviennent toujours, d'une manière ou d'une autre, à trouver une solution.

M. BAYOL. – Sur SAINT-VAURY, voilà 8 ans que cela dure et que la route qui constitue l'une des entrées de la commune est « en provisoire » ! Nous avons beau le dire, c'est ainsi !

M. DUMONTANT. – Voilà qui ne me rassure pas ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Il me semble avoir vu une note à ce sujet. En tout cas, nous vous tiendrons informé de la suite de ce dossier, monsieur DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je vous en remercie.

(Les inscriptions sur chacune des lignes de la fonction 7 « Aménagement et Environnement » sont présentées par M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets.

Les inscriptions sur chacune des lignes de la fonction 9 « Développement », sont présentées par M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme,

lequel fait part également des opérations non ventilées, des opérations d'ordre budgétaires et des opérations sans réalisation.)

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur ces inscriptions et redéploiements de crédits prévus aux fonctions 7 et 9, ainsi que sur ces différentes opérations ?...

Je donne donc de nouveau la parole à M. SIMONNET, pour nous présenter le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – La décision modificative n°1 du Laboratoire départemental s'élève à 27 300 € et consiste en des virements de crédits. Tous les détails, tant en investissement qu'en fonctionnement, figurent dans le rapport. Une recette supplémentaire sur les taxes d'analyses est également apportée.

Personne ne demande la parole ?...

La parole est à M. GAILLARD pour nous dire ce qu'il en est de la décision modificative n°1 du budget annexe Energies renouvelables.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Il est prévu un retrait de 1 015 € au titre des dépenses imprévues et une inscription du même montant au titre de la maintenance. Il s'agit d'une régularisation sur le montant des dépenses imprévues votées au budget primitif, qui ne doit pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous procédons donc aux différents votes des crédits inscrits en décision modificative n°1 de l'exercice 2019.

Je mets aux voix la proposition visant à affecter au Syndicat Mixte DORSAL un montant de 11 855 € correspondant à la participation statutaire du Département. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à affecter au Syndicat Mixte Millevaches en Limousin un montant de 4 530 € correspondant à la participation statutaire du Département. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'affecter au Syndicat Mixte Forteresse de Crozant un montant de 12 757 € correspondant à la participation statutaire du Département. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à allouer à l'APAC, l'Association pour la Promotion de l'Agriculture Creusoise, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € pour le transport de fourrages. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à octroyer au Comité d'organisation des Assises nationales des Sapeurs-pompiers une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 €. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Je mets aux voix la décision modificative n°1 du Laboratoire départemental d'analyses. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la décision modificative n°1 du budget annexe Energies Renouvelables. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget principal, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
90 – Equipements départementaux				
Chapitre 900 : Services généraux	40 418 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 902 : Enseignement	- 143 418 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*	-	
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	31 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	2 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	16 453 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	80 000 €			
91 – Equipements non départementaux				
Chapitre 913 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	- 10 000 €			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	- 16 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	- 453 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
92 – Opérations non ventilées				
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	89 258 €	*Adopté à l'unanimité*	89 258 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	73 981	*Adopté à l'unanimité*	-	
95 – Chapitres de prévision sans réalisation				
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-	*Adopté à l'unanimité*	73 981 €	*Adopté à l'unanimité*
TOTAL	**163 239**	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*	**163 239**	*Adopté à l'unanimité*

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
93 – Services individualisés				
Chapitre 930 : Services généraux	- 51 067 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 931 : Sécurité	50 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*		
Chapitre 933 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	62 545 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	13 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	-	
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	54 113 €	*Adopté à l'unanimité*	36 391 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 770 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 939 : Développement	149 512 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*	-	
94 – Services communs non ventilés				
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	100 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 946 : Transfert entre les sections	-		73 981 €	*Adopté à l'unanimité*
95 – Chapitres de prévision sans réalisation				
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	- 241 042 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	73 981 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
TOTAL	**110 372 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**110 372 €**	*Adopté à l'unanimité*

TOTAL GENERAL	**273 611 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**273 611 €**	*Adopté à l'unanimité*

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N°CD2019-05/1/24

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Il s'agit de se prononcer sur l'actualisation des programmations et sur l'inscription de nouvelles autorisations de programme pour 2019, contenues dans le fascicule spécial « Autorisations de programme / Crédits de paiement ».

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?…

Je mets donc aux voix, actualisé depuis le budget primitif 2019, le projet de tableau des autorisations de programme / crédits de paiement, tenant compte des inscriptions nouvelles de la décision modificative n°1. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux vœux et motions d'urgence examinés par les commissions concernées.

EXAMEN DES VŒUX ET MOTIONS D'URGENCE

Mme LA PRESIDENTE. – La deuxième commission « Solidarités » a eu à examiner un vœu et une motion d'urgence.

Groupement Hospitalier de Territoire départemental

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission, rapporteur. – La deuxième commission vous invite à adopter sans aucune modification le vœu déposé par Mme Marie-Christine BUNLON, au nom du Groupe de la Majorité.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant que les 6 établissements hospitaliers de la Creuse sont intégrés à un groupement à l'échelle de l'ex-Région Limousin regroupant 18 établissements ;

« Considérant qu'aucun autre GHT en Nouvelle-Aquitaine n'a une ampleur supérieure à l'échelle d'un département, ce qui fait du GHT Limousin le plus étendu des GHT de Nouvelle-Aquitaine et donc celui aux prises de décisions les plus éloignées des particularités locales des établissements ;

« Considérant que le rapport intermédiaire de mai 2015 de la Mission GHT initiée par le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes avait conduit à la conclusion "qu'il ne paraît pas raisonnable de constituer des GHT entre établissements distants de plus d'une heure de trajet" et "qu'au-delà de la distance séparant les établissements de santé, il paraît indispensable de veiller à ne pas regrouper dans un GHT un trop grand nombre d'établissements. En effet, les modalités de fonctionnement et de gouvernance appellent à un collectif resserré." ;

« Considérant que ces conclusions listées par le rapport comme les clés de la réussite d'un GHT ne sont, en définitive, pas respectées ;

« Considérant que ce Groupement contraint amène à l'incapacité pour les acteurs économiques locaux à répondre aux marchés d'une telle ampleur ;

« Considérant que cela conduira à des aberrations tant écologiques qu'économiques de faire intervenir un même prestataire de services sur des centres hospitaliers distants de près de 2h30 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande au Directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Michel Laforcade, que soit mis en place un GHT d'ampleur départementale à l'image de ce qui se fait sur le reste de la Région afin que des aberrations comme l'intervention d'une entreprise de Côte-d'Or en remplacement d'une

entreprise creusoise pour la désinfection des établissements de santé du secteur ne se reproduisent pas. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Avenir de l'hôpital de GUERET

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission, rapporteur. – La deuxième commission vous invite à adopter, ainsi modifiée, un paragraphe ayant été ajouté, la motion d'urgence présentée par Mme Armelle MARTIN, au nom du Groupe de la Gauche, qui se lit donc ainsi :

« Considérant la situation budgétaire de l'hôpital de GUERET – déficit de plus de 6 M€ –, l'impact financier de ses difficultés de recrutement de médecins, le climat d'épuisement et la dégradation des conditions de travail auxquels les soignants sont confrontés ;

« Considérant l'annonce récente par l'Agence régionale de Santé d'un projet de suppression de 53 lits dans cet hôpital, que cette éventualité suscite l'inquiétude et incompréhension et entraînerait une baisse de la qualité de la prise en charge sanitaire de la population ;

« Considérant que les projets de mutualisations tous azimuts avec des structures privées suscitent la crainte légitime d'une dévitalisation progressive et d'un démantèlement du service public hospitalier creusois, contraires à l'esprit du "Plan d'actions de santé spécifique à la Creuse" de l'ARS et aux ambitions d'attractivité du Plan Particulier pour la Creuse ;

« Considérant que le projet de loi Darmanin concernant les trois fonctions publiques renforce les vives inquiétudes d'une mise en insécurité et d'une précarisation générale des personnels ;

« Considérant que l'attractivité et le développement d'un territoire dépendent en grande partie de la qualité de sa couverture sanitaire et des réponses apportées aux besoins spécifiques de la population et des agents de la fonction publique hospitalière ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à Mme la Ministre de la Santé :

- la mise en œuvre pour la Creuse d'un véritable "plan santé hôpital" à même de répondre rapidement aux problématiques des structures hospitalières de ce département ;
- qu'il soit – enfin ! – décrété un moratoire à toute fermeture de lits qui relèverait, une fois encore, d'une vision comptable à l'heure où de nombreux

patients pourraient se tourner vers d'autres centres hospitaliers hors du Département. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence ainsi modifiée. *(Adoptée à l'unanimité.)*

La troisième commission « Education et Culture » a eu à examiner un vœu et une motion.

Le vœu concerne l'expérimentation d'une hiérarchie unique pour les agents techniques des collèges.

Mme DEFEMME, Vice-président en charge des Ressources humaines. – Ce vœu a trait plutôt à la première commission puisqu'il relève des RH.

Mme LA PRESIDENTE. – Il avait été renvoyé devant la troisième commission, mais c'est ainsi entendu, sans problème.

Expérimentation d'une hiérarchie unique pour les agents techniques des collèges

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Il a été ajouté dans ce vœu déposé par moi-même, au nom du Groupe de la Majorité, un dernier paragraphe, lequel avait été omis lors de la transmission de ce texte.

Ce vœu est donc ainsi rédigé :

« Considérant que la double hiérarchie sur les agents techniques des collèges ne permet pas un fonctionnement optimal et peut occasionner un ralentissement dans le processus de prise de décision, ainsi que dans le délai d'exécution ;

« Considérant que cette double hiérarchie entraîne une ambiguïté de rôle au sein des équipes ;

« Considérant qu'elle peut être un frein au sentiment d'appartenance des agents et une difficulté dans la gestion des ressources humaines ;

« Considérant qu'il est essentiel à la bonne marche des services que l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle soient en lien ou fusionnées ;

« Considérant que la redynamisation de nos territoires, qui aura *a fortiori* pour effet de réduire la fracture sociale entre les agents, passe tout d'abord par la redynamisation de nos collèges afin d'apporter une meilleure qualité de vie au travail des agents techniques territoriaux ;

« Considérant que le service rendu aux élèves et aux personnels éducatifs en serait encore plus efficient ;

« Le Conseil départemental de la Creuse réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à M. le Ministre de l'Education et de la Jeunesse, M. Jean-Michel Blanquer :

- « qu'à titre expérimental, la Creuse devienne le premier département à obtenir l'autorité fonctionnelle et hiérarchique sur les agents techniques des collèges ;
- « que le Conseil départemental de la Creuse et les acteurs concernés soient associés à la réflexion préalable à la mise en place de cette nouvelle disposition. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu dans cette nouvelle mouture. *(Adopté à l'unanimité.)*

La troisième commission « Education et Culture » a donc eu à examiner une motion.

Nécessité de renforcer les aides territoriales au développement du sport

Mme PENICAUD, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission propose à l'Assemblée d'adopter en l'état la motion que j'ai présentée au nom du Groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant la baisse du budget alloué au sport dans les dernières lois de finances et la remise en cause de 1 600 postes – cadres techniques sportifs – du ministère des sports ;

« Considérant que faute de crédits suffisants, le Centre national pour le Développement du Sport, le CNDS, a dû diminuer parfois de moitié ses aides territoriales, que ces baisses de financement affectent les fédérations et le mouvement sportif et compromettent de nombreuses actions locales ;

« Considérant que le CNDS serait supprimé en 2019 et remplacé par une « agence du sport » aux financements et aux contours non clarifiés, alors même qu'à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, notre pays devrait promouvoir la pratique du sport et engager une véritable dynamique territoriale d'émulation à tous les niveaux ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à Mme la Ministre des Sports que la politique sportive prenne en compte les attentes des territoires, notamment celle d'un renforcement des appuis au mouvement sportif, aux

collectivités territoriales, aux associations et aux clubs locaux qui œuvrent pour le développement du sport pour tous. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en venons à la quatrième commission « Infrastructures et Transports » qui a eu à examiner deux vœux.

Accélération des investissements sur la ligne POLT

M. FOULON, Président de la quatrième commission, rapporteur. – A l'unanimité, la quatrième commission invite l'Assemblée à voter dans son intégralité ce vœu qui, présenté par M. Jérémie SAUTY au nom du Groupe de la Majorité, est ainsi libellé :

« Considérant que la ligne POLT constitue un axe stratégique qui dessert directement et indirectement un sixième du territoire national ;

« Considérant que l'Association Urgence Ligne POLT a démontré qu'une première phase de modernisation de cette ligne permettrait un gain de temps de 20 minutes sur le Paris-Limoges et de 34 minutes sur un Paris-Toulouse, pour un coût de 350 M€ ;

« Considérant que les acteurs de cette opération de modernisation n'ont pas trouvé d'accord de financement ;

« Considérant que les 300 kilomètres de la voie ferrée Sud Europe Atlantique permettent, depuis le 2 juillet 2017, de relier Paris à Bordeaux en 2 heures au lieu de 3 heures 13, pour un coût total de 9 Md€ ;

« Considérant que chaque minute gagnée entre la cité girondine et la capitale a coûté 123 M€ ;

« Considérant que chaque minute gagnée sur l'intégralité de la ligne POLT selon le plan de modernisation précité serait 12 fois moins coûteuse que celle de l'axe Paris-Bordeaux ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à Mme la Ministre des Transports, Mme Elisabeth Borne, de trouver un accord de financement pour opérer les travaux de modernisation sur la ligne POLT. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Accélération des travaux de couverture téléphonique dans le département de la Creuse

M. FOULON, Président de la quatrième commission, rapporteur. – A l'unanimité, la quatrième commission invite l'Assemblée à adopter ce vœu, déposé par M. Jérémie SAUTY au nom du Groupe de la Majorité, dans son texte même.

Il est ainsi rédigé :

« Considérant l'importance stratégique que revêt la téléphonie mobile dans notre département en matière de développement économique et démographique ;

« Considérant que trois communes classées en "zone blanche", CHARRON, CHAMBONCHARD et JANAILLAT, depuis 2015 sont toujours en attente de l'installation de pylônes téléphoniques ;

« Considérant que de nombreuses zones grises subsistent dans le Département, et particulièrement dans le sud et l'est de la Creuse ;

« Considérant la longue attente subie par les administrés qui ne peuvent toujours pas profiter de ce service pourtant essentiel à la vie d'une commune ;

« Considérant l'accord – New deal – conclu entre l'Etat et les opérateurs qui prévoit de construire 5 000 sites sur le territoire pour résoudre ces problèmes de couverture téléphonique d'ici à 2022 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande M. le Secrétaire d'Etat chargé du Numérique, M. Cédric O, de continuer de soutenir les projets visant à résorber le manque de couverture téléphonique, en déclinant un calendrier précis du déploiement des sites sélectionnés et d'y associer pleinement les maires des communes concernées. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

La cinquième commission « Développement durable des Territoires » a eu à examiner deux vœux et deux motions d'urgence.

Accueil de fonctionnaires des ministères parisiens en Creuse

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, rapporteur. – A l'unanimité, la cinquième commission invite l'Assemblée à voter en l'état ce vœu qui, déposé par M. Franck FOULON au nom du Groupe de la Majorité, est ainsi rédigé :

« Considérant l'annonce faite par le Ministre de l'Action et des Comptes publics de redéployer des fonctionnaires basés à Paris en régions ;

« Considérant l'actuelle mise en place d'un plan particulier en Creuse visant à créer des leviers d'essor économique et démographique duplicables dans les autres départements les plus ruraux ;

« Considérant que les fractures démographiques qu'a connues le département de la Creuse lors des exodes ruraux et des deux guerres mondiales ont initié une décroissance démographique et économique continue qui ne peut être inversée que par une action majeure dans l'un de ces deux domaines ;

« Considérant que la saturation des grandes métropoles, au même titre que la trop faible densité de population en territoires ruraux, entraîne des difficultés d'accès aux services publics comme les établissements médico-sociaux ;

« Considérant que l'installation et l'accompagnement par l'Etat de fonctionnaires accompagnés de leurs familles aura pour effet "boule de neige" de dynamiser le secteur privé local et qu'il s'agirait donc d'un investissement prolifique à moyen terme pour l'Etat comme pour les territoires ruraux ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande au Gouvernement de mettre en œuvre la promesse du Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, de redéployer 3 000 fonctionnaires en régions d'ici à la fin du quinquennat, en favorisant les territoires les plus en demande d'emplois nouveaux afin de créer une dynamique en dehors des grandes métropoles et de maintenir la population déjà présente. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Nécessité de mesures de sauvegarde des crédits Leader

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, rapporteur. – A l'unanimité, la cinquième commission invite l'Assemblée à voter sans aucune modification cette motion

d'urgence qui, déposée par M. Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Considérant que le dispositif européen "Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale", Leader, finance des projets dans 340 territoires de France métropolitaine et d'outre-mer, qu'il s'agit d'un levier essentiel pour développer et diversifier les activités rurales en matière d'agriculture, de tourisme, d'innovation ou d'économie sociale et solidaire ;

« Considérant que selon les chiffres de l'Agence de Service et de Paiement, l'ASP, en date du 18 mars 2019, seuls 10 % des fonds ont été programmés et 5,5 % payés. Ainsi, la France se situe, avec la Slovaquie, en dernière position en matière d'utilisation de ces crédits ;

« Considérant que sur les 687 M€ alloués à notre pays sur la période 2014-2020, 38 M€ ont été versés. Cette sous-consommation est due tant à des retards accumulés au niveau de l'ASP qu'à la complexité du montage et du suivi de dossiers nécessitant une véritable expertise dans l'ingénierie de projets au niveau des groupes d'action locale, GAL. Cette situation oblige parfois des porteurs de projets à faire l'avance des fonds, ce que de nombreuses petites structures associatives sont dans l'incapacité de faire. Il en résulte des retards préjudiciables ou des difficultés de trésorerie pouvant se révéler fatales ;

« Considérant qu'en 2013, la France avait restitué 1,2 Md€ d'aides européennes non utilisées – procédure du dégagement d'office ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à M. le Premier ministre qu'avant la prochaine programmation pluriannuelle, l'Etat s'engage pleinement afin que des mesures de simplification des procédures et d'aide à l'ingénierie locale soient mises en œuvre, mesures indispensables pour amplifier la dynamique de gestion et de paiement des fonds Leader, essentiels au développement des territoires ruraux,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture de tout mettre en œuvre pour obtenir un report à 2023 du délai de règlement des projets en cours de programmation et une simplification des procédures afin d'optimiser la consommation des fonds européens. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nécessité de préserver le service public postal à SAINTE-FEYRE et dans tout le département de la Creuse

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, rapporteur. – A l'unanimité, la cinquième commission propose à l'Assemblée d'adopter sans modification cette motion

d'urgence qui, présentée par M. Guy AVIZOU et Mme Isabelle PENICAUD au nom du Groupe de la Gauche, est ainsi libellée :

« Considérant que la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales a transformé La Poste en société anonyme, que le législateur a toutefois confirmé les quatre missions de service public confiées à l'entreprise : le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, la contribution à l'aménagement du territoire et l'accessibilité bancaire ;

« Considérant qu'une part grandissante de ces missions n'est plus remplie, La Poste se retirant de nombreux territoires : le nombre de bureaux de poste de plein exercice a été divisé par deux depuis 2005 – de 14 000 à 7 000 –, avec l'objectif de tomber à moins de 3 500 bureaux à l'issue des quatre prochaines années ;

« Considérant que très récemment, La Poste a brusquement décidé de réduire de moitié l'ouverture de l'agence de SAINTE-FEYRE à compter du 1er octobre 2019. Cette mesure risque d'être le prélude à une fermeture dont l'impact serait désastreux sur tout un bassin de vie déjà touché par la dégradation de la distribution du courrier ;

« Considérant que le 25 avril dernier, en conclusion du "grand débat national", le Président de la République a présenté une série de mesures afin d'apporter des réponses aux préoccupations des Français, parmi lesquelles le profond sentiment d'abandon et d'injustice territoriale, et le besoin grandissant d'accès à des services de proximité ; que bon nombre de citoyens français ont fait part de leur difficulté d'accès dans de bonnes conditions aux services publics nécessaires et indispensables dans leur vie quotidienne ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à M. le Ministre de l'Economie et des Finances représentant l'Etat actionnaire au sein du groupe La Poste et autorité de tutelle des activités postales :

- « qu'une réponse pérenne soit apportée à la situation exposée concernant la commune de SAINTE-FEYRE et donc que le service public postal y soit maintenu avec une amplitude horaire répondant aux besoins de l'ensemble des usagers ;
- « que l'Observatoire national de la présence postale, chargé de veiller à la bonne exécution par La Poste de ses missions de service public, mette en place un suivi spécifique de la situation dans le département de la Creuse. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en venons au dernier vœu examiné par la cinquième commission et je pense, madame GRAVERON, que vous avez gardé le meilleur pour la fin… ! *(Sourires.)*

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, rapporteur. – Voilà !

Dissolution de l'échelon intercommunal

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, rapporteur. – Concernant ce vœu présenté par M. Laurent DAULNY au nom du Groupe de la Majorité, sur les six membres présents en commission, trois ont voté contre et trois se sont abstenus.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont un frein aux capacités d'investissement des communes ;

« Considérant que la volonté actuelle de fusion et d'agrandissement des communes rendront *de facto* les EPCI obsolètes ;

« Considérant les difficultés rencontrées par les EPCI pour obtenir et maintenir des finances saines en concertation avec l'ensemble des élus qui les composent ;

« Considérant que la simplification commencera par la suppression du millefeuille territorial, principale raison du découragement de nombreux élus locaux ne souhaitant pas reconduire leurs mandats ;

« Considérant que les départements et, plus tard, les grandes communes seront les garants des compétences nécessaires au développement des bassins de vie ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 24 mai 2019,

« Demande à Mme la Ministre chargée des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, une concertation entre l'Etat et l'ensemble des collectivités pour qu'elles soient simplifiées, en supprimant un échelon dont les difficultés de mise en place et l'obsolescence programmée appellent à repenser l'existence. »

Mme LA PRESIDENTE. – Un vote à bulletin secret peut-être ?... *(Sourires.)*

C'est délicat, j'imagine, pour un certain nombre d'entre nous, d'autant que nous sommes certainement très partagés sur ce sujet qui mériterait un très long débat.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix ce vœu. *(Rejeté par 20 voix contre, 8 abstentions et 2 voix pour.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Nous nous retrouvons le 5 juillet prochain, le matin en séance extraordinaire pour la présentation du rapport d'activité 2018 des services de l'Etat en Creuse et, l'après-midi, en séance plénière pour la présentation du rapport d'activité 2018 des services départementaux.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quinze.)